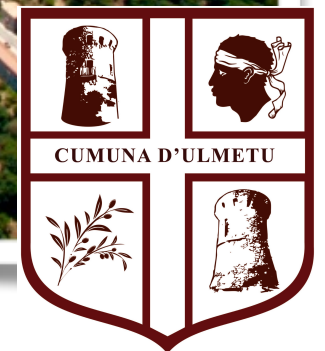




Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Olmeto

Rapport de présentation



Sommaire

PARTIE I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
Chapitre I - Le milieu physique	7
Chapitre II - L'énergie et le climat	17
Chapitre III - Biodiversité et trame verte et bleue	23
Chapitre IV - Paysage et patrimoine bâti	33
Chapitre V - Les risques	52
Chapitre VI - Les pollutions et nuisances	57
PARTIE II - DIAGNOSTIC STRATEGIQUE TERRITORIAL	65
Chapitre VII - Démographie	66
Chapitre VIII - Analyse socio économique	70
Chapitre IX - Habitat	78
Chapitre X - Analyse des formes urbaines	82

Préambule

Le décret n°2005-608 du 27 mai 2005 instituant des dispositions réglementaires concernant l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement (décret d'application de la directive 2001/42/CE) a introduit des modifications dans le contenu des rapports de présentations des PLU.

Ainsi, l'article R.151-3 du Code de l'urbanisme est remplacé par les nouvelles dispositions suivantes :

1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Cet article vient introduire l'évaluation environnementale, notion au cœur même des politiques publiques d'aménagement du territoire renforcée depuis par les lois Grenelle de 2009 et 2012.

PARTIE I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre I – Le milieu physique

A. Le relief et la géologie

1. Le relief

L'étude de la formation du relief apporte des éclairages précieux et des éléments de connaissance fondamentaux pour la compréhension des grands enjeux environnementaux du territoire : le climat, les risques naturels, la biodiversité, le paysage, l'accessibilité, etc. La commune d'Olmeto est située au Sud-Ouest de la Corse, en bordure Nord du golfe du Valinco entre les vallées du Taravo et du Baracci.

Située à 360 mètres d'altitude entre Petreto et Propriano, son relief est très accidenté. Ouvert sur le golfe, Olmeto est dominé par 2 lignes de crêtes qui se rejoignent au col de Celaccia et déterminent 3 bassins versants drainés d'Ouest en Est par le Taravo, les ruisseaux de Campaluba et Vadina di i Mulini et la rivière de Baracci.

Les communes limitrophes sont : Serra-di-Ferro, Sollacaro, Casalabriva, Petreto-Bicchisano, Fozzano, Viggianello et Propriano.

Les villages les plus proches du village d'Olmeto sont : Sollacaro à 3km, Casalabriva à 4 km et Propriano à 5km. D'une superficie de 4 382 ha, son **altitude** varie de **0m** sur le littoral à **1 055m** ce qui confère à la commune un cadre paysager diversifié.

La commune présente une géographie diversifiée de montagnes, de plaines et de côtes. Les basses plaines aux terres fertiles et irriguées ont permis le développement de l'agriculture. Le relief est faible sur le littoral (plaines du Taravo et du Baracci, du plateau de Travonato) ainsi que dans les terres (hameau de Miluccia et Bocca alla Coppia) où les pentes sont inférieures à 20%. Les lignes de crêtes, les massifs de moyenne montagne, les forêts d'altitude, les piémonts et l'arrière-pays présentent quant à eux des pentes de plus de 20%.

Le relief s'organise en 5 composantes :

- **Le littoral** qui est une alternance de caps rocheux et d'anses sableuses jusqu'à la commune de Serra-di-Ferro ;
- **Les plaines fluviales et littorales du Taravo et du Baracci** et leurs zones humides résultant du comblement des talwegs des basses vallées par des éléments charriés par le Taravo, le Baracci et leurs affluents ;
- **Les basses vallées du Baracci et du Taravo** qui dominent les petites plaines littorales. Les massifs collinaires résultent des anciennes moraines de retrait, modelés de la régression de l'activité glaciaire du quaternaire ;
- **Les piémonts** constituant un espace de transition entre le trait de côte et la ligne de crêtes ;

- **Les barres rocheuses et lignes de crêtes**, dominées par la punta Pianu Maiori (1055m), le monte Rossu (816m), la punta di Buturetu (871m), le monte Barbatu (516m), et la punta di Balconcelli (227m).

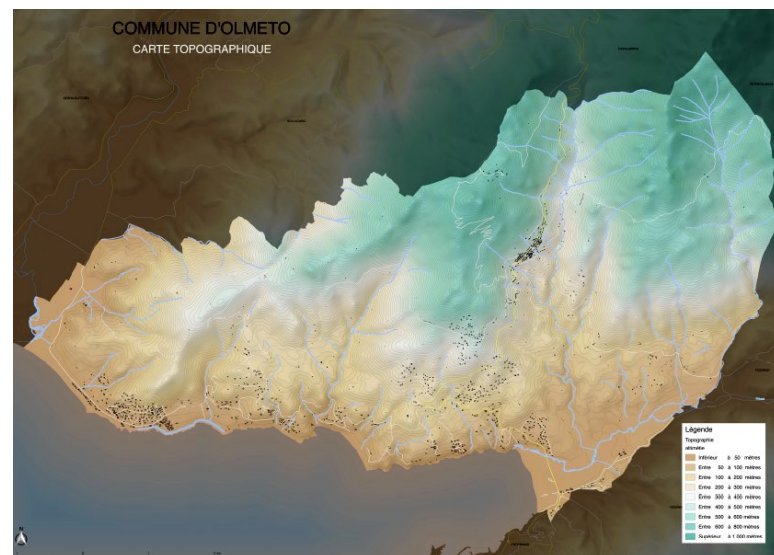


Figure 1: Situation topographie d'Olmeto

La diversité géologique est à l'origine de paysages diversifiés: **un paysage agricole** en basse plaine et **un paysage forestier et minéral** sur les piémonts.

Le relief du territoire est contraignant. D'une part la pente moyenne de 20% contraint l'urbanisation, d'autre part le risque inondation est omniprésent dans les basses plaines ainsi que sur les nombreux talwegs et cours d'eau qui peuvent enregistrer des débits importants en périodes de fortes précipitations.

Le PLU devra prendre en compte les constats suivants :

- Le rapport d'inter visibilité avec Propriano qui engage à une prise en compte particulière dans l'aménagement ;
- La question de l'endiguement des vallons sous l'effet d'aménagements routiers ou de l'urbanisation face aux risques d'inondation ;
- La question de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement urbain ;
- L'identification et la préservation des cônes de vue sur la mer et les zones de crêtes.

2. La géologie

Le territoire d'Olmeto s'inscrit dans un système géologique orienté Nord-Est /Sud-Ouest de la Corse hercynienne.

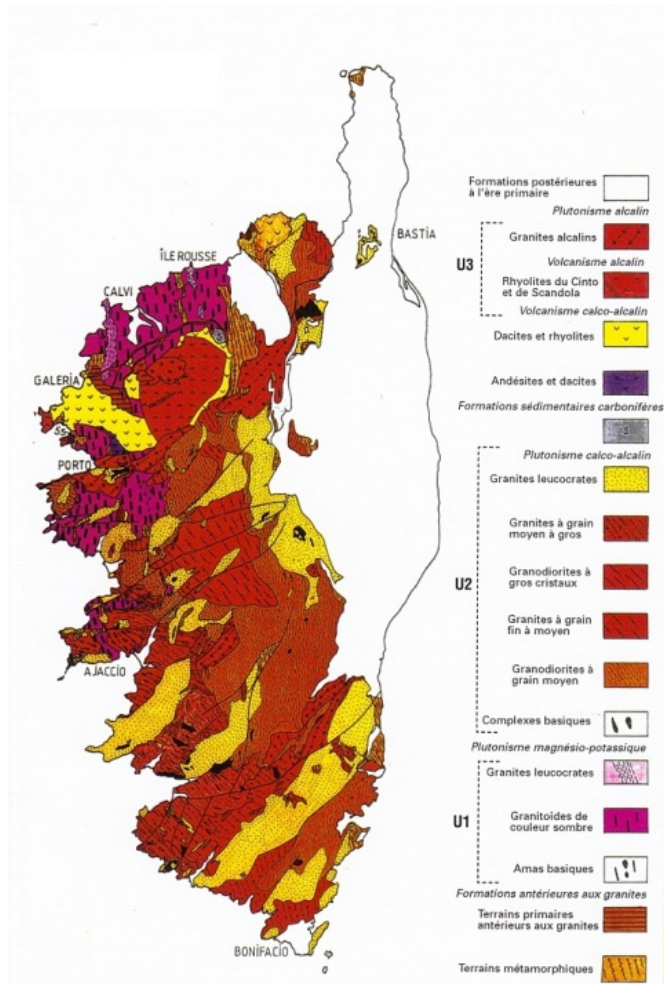


Figure 2 : Carte géologique détaillée de la Corse occidentale (rapport de 2010 du centre de géologie de l'Oisans sur la géologie de la Corse)

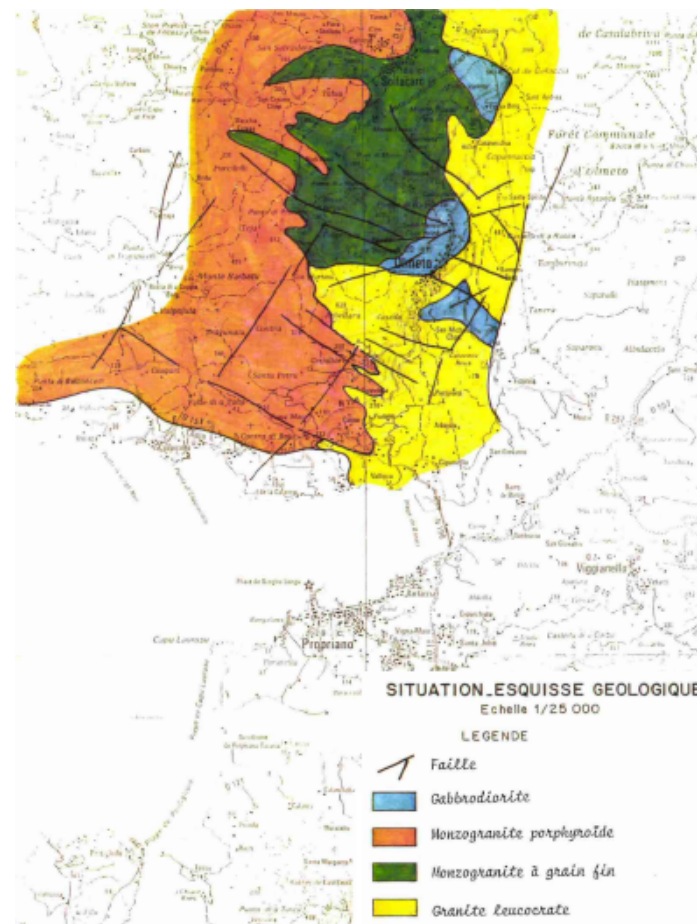


Figure 3: Situation géologique d'Olmeto (étude hydrogéologique, R. Dominci et G. Juncy)

A l'Est, délimité par le cours du Baracci, se trouve du granite leucocrate tandis que vers l'Ouest et au-delà du Taravo des monzogranites porphyroïdes et des granodiorites sont présentes. Des enclaves et des filons de gabbrodiorites sont fréquents surtout dans ce deuxième type de granite. Les cours d'eaux paraissent emprunter le trajet de grands accidents tectoniques. Ces roches présentent une altération caractéristique en boule et arène granitique qui occupe les zones diaclasées et faillées. Les vallées du Taravo et du Baracci sont occupées par des formations alluvionnaires plus ou moins étendues.

Type de roche	Roche	Surface (%)	Secteur	Formes de relief	Occupation du sol
Sédimentaire (quaternaire)	Alluvions fluviatiles	7	Plaine du Baracci, Plaine du Taravo.	Plaine	Paysages hygrophiles, Prairies et parcours, Paysages agraires, Bocages.
Plutonique et métamorphique (primaire et tertiaire)	Granite leucocrate	31	Secteur occidental du massif de Buturetu et de monte Barbatu	Piedmonts montagnards et escarpements rocheux	Paysage minéral, Boisements, Progression de la nappe urbanisée littorale.
	Granite à gros grains porphyroïde	53	Massif oriental de la punta di Buturetu et de la punta du Pianu Maio	Lignes de crêtes et barres rocheuses, Escarpements et amas rocheux, Dépression.	Forêts, Oliveraies, Village.
	Gabbrodiorites	10	Travonatu, Olmeto village, Cipiniellu	Piedmonts montagnards et littoraux, Rupture de pente, Plateau.	Paysages agricoles, Parcours, Oliveraies.

Tableau 1 : Répartition des roches sur la commune d'Olmeto

Chiffres clés:

- * Le relief varie de 0 à 1055m d'altitude.
- * Des pentes de plus de 20% (lignes de crêtes, massifs montagnards, forêts d'altitude, piémonts et arrière-pays).
- * 9/10ème du territoire composé de roches magmatiques.

Atouts:

- * Un territoire entre mer et montagnes.
- * Une activité agricole présente malgré une déprise (agritourisme, oléiculture, viticulture, élevage).
- * Des sols de type granitique ne constituant pas un risque au regard du phénomène de retrait et gonflement des argiles

Faiblesses:

- * Un territoire marqué par un relief contraignant qui ne facilite pas l'urbanisation ni la liaison avec les communes limitrophes.
- * Un risque inondation conséquent du à l'imperméabilisation des sols et au ruissellement (Plaines de Baracci et du Taravo).

Pressions / Tendances évolutives: Urbanisation

- * Relation d'intervisibilité avec Propriano qui confère une prise en compte particulière dans l'aménagement.
- * Les aménagements routiers ou de l'urbanisation qui marquent la topographie des vallons.

Liens avec le PLU:

Le PLU interroge l'identification et la préservation de cônes de vue afin de mettre en valeur les reliefs environnants et ouvrir les perspectives sur le grand paysage.

Leviers d'action du PLU:

- * Zonage : le classement en zone naturelle ou agricole des terrains assurant une fenêtre remarquable sur le paysage.
- * Règlement : la définition de règles de hauteur du bâti préservant les points de vue remarquables.

Enjeux:

La préservation des vues sur le grand paysage (le golfe du Valinco et les reliefs environnants) face à l'urbanisation - **Enjeu modéré**

B. L'hydrographie et la ressource en eau

La commune est concernée par des documents règlementaires concernant l'hydrographie :

- L'Atlas des zones inondables ;
- Le PPRi du Baracci n° 04/1960 du 18 novembre 2004 ;
- Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse ;
- La Loi sur l'eau n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;
- Le Schéma Directeur d'Assainissement (SMAEP de la communauté de communes du Valinco).

1. L'hydrographie

La ressource en eau se concentre sur les plaines de Baracci et du Taravo et les piémonts de moyenne montagne.

Les cours d'eau sont soumis au climat méditerranéen, à savoir des débits faibles en moyenne, des étiages sévères et des épisodes pluvieux parfois violents pouvant entraîner une forte montée des eaux et des crues.

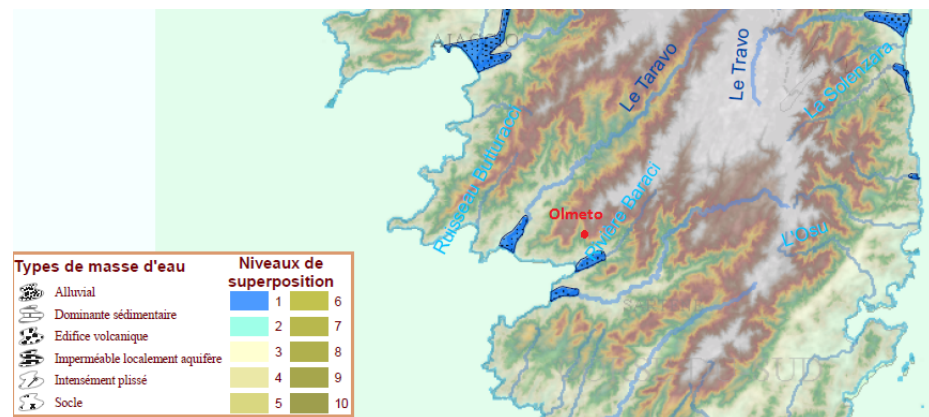


Figure 4 : Masses d'eau d'Olmeto

a. Les eaux superficielles

3 masses d'eau superficielles se situent sur la commune :

- * Le Taravo qui est le cours d'eau principal d'Olmeto. Une station de mesure à l'embouchure du Taravo est présente.
- * La rivière Vadina di Mulini dont l'état écologique et chimique était bon en 2015 ;
- * La rivière de Baracci, dont l'état écologique et chimique était bon en 2015.



Figure 5: Le Baracci

Néanmoins, les eaux superficielles de la commune présentent des lacunes :

- * Un besoin en eau potable plus important en saison estivale ;
- * Une pression sur le Baracci à travers d'importants prélèvements ;

A son échelle, le PLU est en mesure d'intervenir sur la gestion des eaux usées afin de prévenir tout risque de pollution.

Ainsi, la constructibilité sera conditionnée par la disponibilité des ressources en eau potable. Pour garantir le bon état des cours d'eau, il s'agira de permettre la préservation des périmètres de protection direct et indirect (captages, prélèvement de surface etc.).

b. Les eaux souterraines

Olmeto est concernée par 2 masses d'eau souterraines :

- Masse d'eau de type alluvial (fleuves côtiers du Taravo, du Baracci) dont l'écoulement est libre. En 2015, la masse d'eau présentait un bon état qualitatif et quantitatif.
- Masse d'eau provenant du socle granitique du Taravo. En 2015, la masse d'eau présentait un bon état qualitatif et quantitatif.

Deux stations de mesures de la qualité des eaux souterraines et une station de mesure du niveau des nappes sont sur le territoire communal d'Olmeto :

- Deux forages situés à Baracci pour mesurer la qualité des eaux souterraines (11234X0126/BARA FORAGES 28Q 34Q 47Q et 11234X0127/BARA FORAGE BARACCI 34.Q) dans la masse d'eau alluvions des fleuves côtiers du Taravo, du Baracci;
- Un forage situé à Baracci pour mesurer le niveau de la nappe (11234X0109/FILET OLMETO) dans la masse d'eau alluvions des fleuves côtiers du Taravo, du Baracci ;

Toutefois, les nappes sont peu profondes du fait de la résurgence des nappes phréatiques.

c. Les eaux de baignade

La commune compte 3 sites de baignade où la qualité des eaux est surveillée : les plages de Tenutella, de Campitellu et de Baracci. La qualité des eaux de baignade y est très bonne en 2019.

2. L'alimentation en eau potable

La ressource est suffisante sur le village d'Olmeto avec un complément de 270m³ par jour.

Sur la partie littorale de la commune la ressource saisonnière complémentaire du Taravo permet également de subvenir aux besoins actuels.

De plus, dans un souci d'adapter au plus l'offre à la demande, la Communauté de Communes du Sartenais Valinco a réalisé des forages destinés à renforcer l'alimentation en eau potable d'Olmeto.

La demande en eau potable fluctue fortement avec des pics durant la période estivale. En effet, la proportion en résidences secondaires est prépondérante, notamment sur le littoral. D'autre part, la présence élevée d'hébergements touristiques, de résidences de vacances et de campings justifie des besoins saisonniers en eau potable élevés.

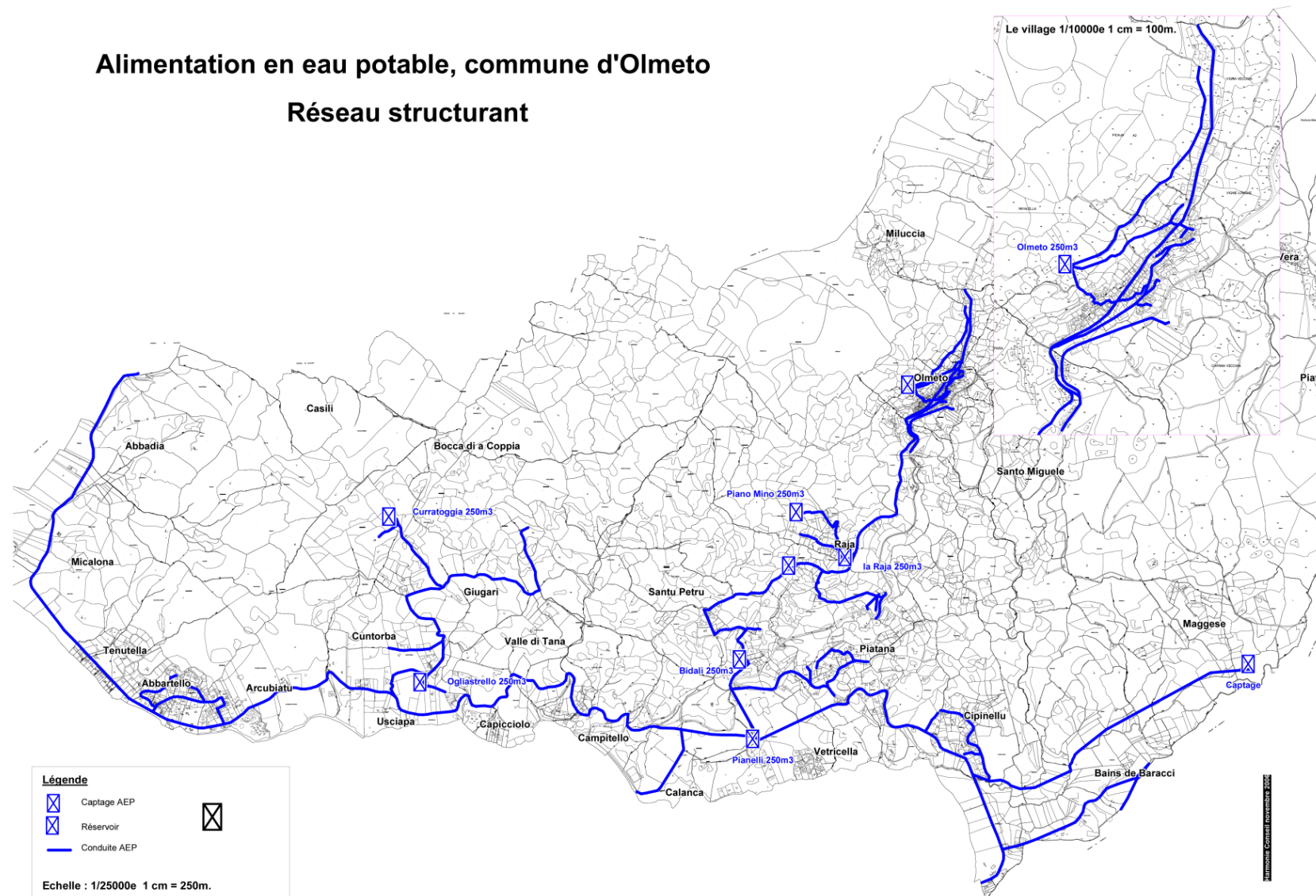
La demande en eau potable fluctue fortement avec des pics durant la période estivale. En effet, la proportion en résidences secondaires est prépondérante, notamment sur le littoral. D'autre part, la présence élevée d'hébergements touristiques, de résidences de vacances et de campings justifie des besoins saisonniers en eau potable élevés.

Actuellement, l'adduction d'eau potable ne présente pas une problématique sur la commune d'Olmeto.

En effet, la présence de plusieurs captages sur le secteur du village et l'apport d'eau potable (prélèvement de surface?) sur les plaines et le littoral garantissent accès suffisant à la ressource, notamment en période de sécheresse estivale.

De plus, l'apport en eau potable est garantie par le maillage des différents captages et/ou réservoirs

Figure 6: Réseau d'alimentation en eau potable d'Olmeto



L'assainissement

En 2004, 188 branchements en assainissement non collectif ont été recensés sur Olmeto (SIEE). Les eaux de vidange des unités de traitement autonomes sont traitées à la station d'épuration du Taravo.

Le faible recours à l'assainissement collectif s'explique par différentes contraintes :

La topographie ;

Les disponibilités foncières ;

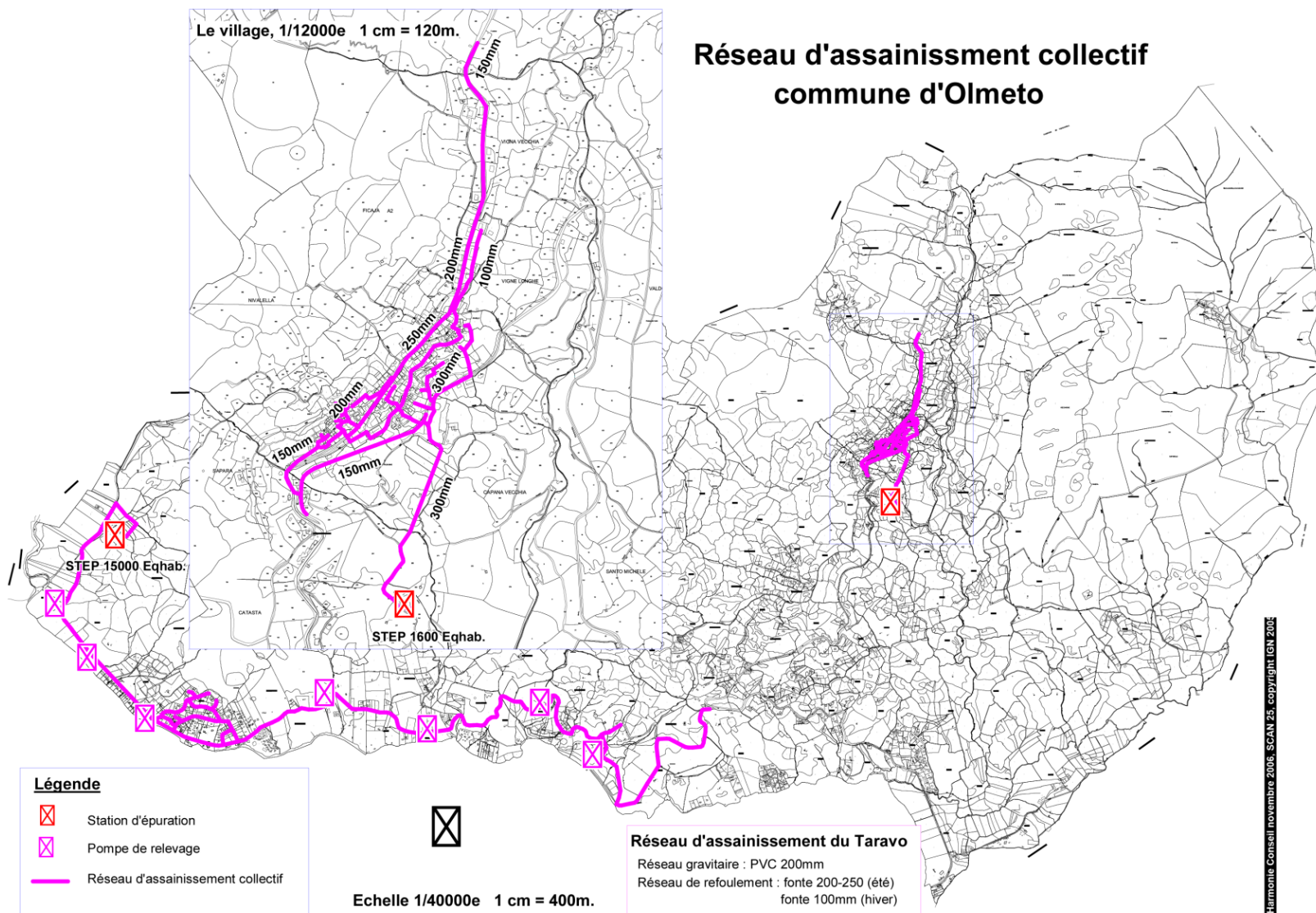
Les projets de développement attendus par la collectivité dans son document d'urbanisme ;

Le coût des investissements à dégager par la collectivité dans le cas d'un assainissement collectif rapporté aux abonnés potentiels sur un secteur donné.

La commune est rattachée à deux réseaux d'assainissement collectif :

- **La station d'épuration d'Olmeto village** mise en service en 1987 dont la capacité nominale est de 1600 EH et le débit de référence de 240 m³/j en 2014. La charge maximale en entrée est de 1600 EH et le débit entrant moyen de 124 m³/j. Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Catasta et la station est conforme.
- **La station d'épuration d'Olmeto plage mise en service en 2006** dont la capacité nominale est de 7500 EH, et le débit de référence de 1125 m³/j. La charge maximale en entrée est de 2700 EH et le débit entrant moyen de 255 m³/j. Les eaux traitées sont rejetées dans le Taravo et la station est conforme.

Figure 7 : Réseau d'assainissement collectif d'Olmeto



C. Synthèse du milieu physique

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
Relief et géologie	<p>Un territoire contraint par un relief marqué de 0 à 1055m d'altitude. Les piémonts déterminent l'organisation territoriale : réseau routier et implantation urbaine.</p> <p>Les sols font partie du massif cristallin évolué de la Corse hercynienne et ne constituent pas un risque au regard du phénomène de retrait et de gonflement des argiles.</p> <p>Aucun gisement minier n'est connu.</p> <p>Le relief laisse de grandes ouvertures sur le paysage depuis le village (340m d'altitude) vers le golfe du Valincu.</p> <p>Les liaisons entre les communes et l'urbanisation sont limitées par le relief contraignant. Les sols perméables sont sensibles aux pollutions et au risque inondation.</p>	<p>Tendance à un développement urbain accentuant le rapport d'intervisibilité avec Propriano qu'il faut prendre en compte dans l'aménagement de la commune.</p>	<p>Identification et mise en valeur des reliefs alentours à travers la préservation du paysage.</p>	<p>Risque d'endiguement des vallons sous l'effet d'aménagements routiers ou de l'urbanisation.</p>	<p>Zonage : le classement en zone naturelle ou agricole des terrains assurant une fenêtre remarquable sur le paysage..</p> <p>Règlement : la définition de règles de hauteur du bâti préservant les points de vue remarquables.</p>	<p>La préservation des vues sur le paysage (golfe du Valincu, reliefs environnants) face à l'urbanisation</p> <p>Enjeu modéré</p>

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
Ressource en eau	<p>3 masses d'eau superficielles : le Taravo, la rivière de la Vadina di Mulini et la Rivière de Baracci. Une seule station de mesure. Aucun plan d'eau sur la commune.</p> <p>2 nappes d'eau souterraines : les alluvions des fleuves côtiers du Taravo, du Baracci et du Rizzanese et le socle granitique du Taravo et de l'Alta Rocca (bon état quantitatif et chimique). 188 branchements en réseau d'assainissement non collectif.</p> <p>Aucun ouvrage de prélèvement souterrain recensé.</p> <p>La ressource en eau potable : un captage sur le Taravo et un sur la Vadina di mulini.</p> <p>2 stations d'épuration : à Olmeto village (7500 EH) et Olmeto plage (1600 EH).</p> <p>Les besoins en eau potable sont satisfaits. L'eau destinée à la consommation humaine est conforme et répond aux références de qualité. Des dysfonctionnements sont recensés sur les réseaux d'assainissement.</p> <p>Adaptation de l'offre à la demande grâce à la réalisation de forages par la Communauté de Communes sur les secteurs de Foce-Bilzese et d'Olmeto</p>	<p>Climat : tendance à l'augmentation de l'intensité des précipitations et des débits du fait du changement climatique.</p> <p>Ressource en eau : tendance à la baisse de la ressource en eau en été du fait du tourisme.</p> <p>Tendance à l'augmentation des prélèvements pour les besoins en eau potable.</p> <p>Pollutions domestiques : tendance à l'augmentation des pollutions ponctuelles du fait de l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Diminution des pollutions domestiques du fait de la surveillance et du contrôle</p>	<p>Interrogation de la capacité de la ressource et du réseau O répondre aux besoins en eau potable de la population future. De même, il interroge le système de gestion des eaux usées.</p>	<p>L'accueil de nouvelles activités, susceptibles d'être favorisées par le PLU, peuvent générer des pollutions et aggraver le risque</p>	<p>Zonage : Instauration des périmètres de protection du réseau en eau potable. Interdiction/limitation des nouvelles constructions dans les zones à risque fort identifiées dans le PPRI ou la carte d'aléa submersion marine.</p> <p>Règlement : Interdiction de certaines installations qui pourraient être polluantes. Obligation de raccordement au réseau public d'assainissement et la gestion des eaux pluviales à la parcelle.</p>	<p>La protection des cours d'eau et de leurs berges (fonction épuratoire) Enjeu modéré</p> <p>La réduction de la vulnérabilité des populations face au risque inondation Enjeu fort</p>

Chapitre II - L'énergie et le climat

A. Le climat et le changement climatique

1. Les données climatiques (meteofrance.com)

La commune d'Olmeto bénéficie d'un climat méditerranéen qui se caractérise par des hivers doux et humides et des étés secs et chauds. Ce climat participe à la qualité du cadre de vie.

La station météorologique la plus proche d'Olmeto se situe à Ajaccio à 59 km.

La commune a connu 3 025 heures d'ensoleillement en 2015, soit l'équivalent de 127 jours de soleil, contre une moyenne nationale des villes de 2 110 heures de soleil.

La composante soleil mérite une prise en compte particulière. Ce fort ensoleillement est favorable au développement des sources d'énergie solaire renouvelable, thermique et photovoltaïque.

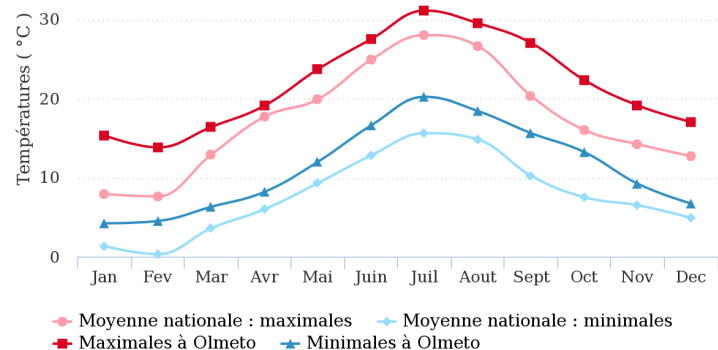
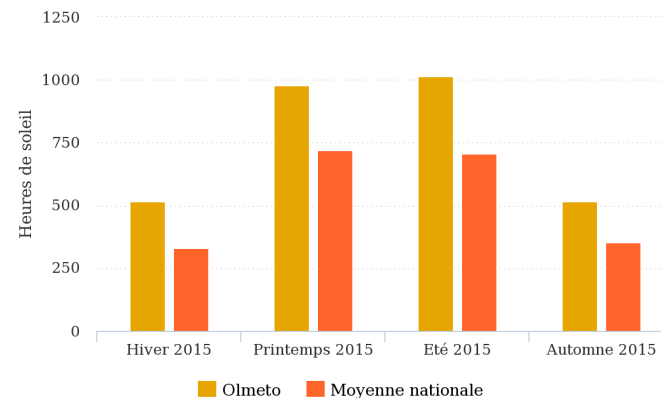


Figure 8 : Températures de la commune d'Olmeto en 2015

Parallèlement, la commune a connu 348 millimètres de pluie en 2015, contre une moyenne nationale des villes de 691 millimètres de précipitations. Les pluies sont abondantes au printemps et en automne.

Les épisodes de pluies peuvent être violents et donner des lieux à des ruissellements importants

Figure 9 : Ensoleillement de la commune d'Olmeto en 2015



Enfin, la composante vent mérite une prise en compte particulière dans l'aménagement et la construction du bâti.

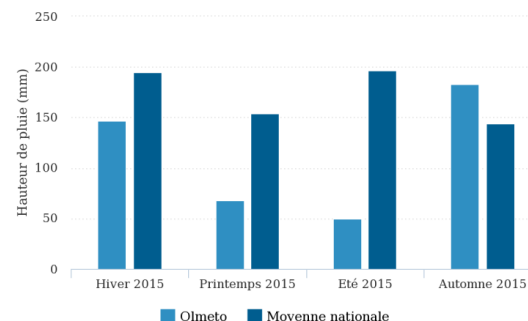


Figure 10 : Pluviométrie de la commune d'Olmeto en 2015

2. Les impacts du changement climatique

Ces bouleversements climatiques futurs auront plusieurs conséquences sur la commune.

Principaux effets du changement climatique sur la Corse	
Ressource en eau	<p><u>Sur les écoulements :</u> L'allongement de la période d'étiage et des débits moins importants : le régime hydrique des fleuves est modifié. Alors que l'étiage estival était de 3 mois avant 1984, il est de 5 mois depuis 1985. La diminution des débits en période d'étiage combinée à l'augmentation de la température des eaux est susceptible de dégrader la qualité des eaux de surface.</p> <p><u>Sur la recharge des nappes :</u> l'augmentation de l'évapotranspiration va contribuer à limiter les infiltrations profondes d'eau dans le sol.</p> <p><u>Sur la ressource en eau :</u> La diminution de la ressource en eau en lien avec la baisse des précipitations et l'augmentation des épisodes de sécheresse devrait provoquer des conflits d'usages plus prégnants. Pour les besoins de l'agriculture, les besoins en eau d'irrigation devraient augmenter.</p>
Risques naturels	<p>Un risque incendie accru suite à des étés chauds et secs. Un renforcement possible du risque de crues torrentielles. Les épisodes de sécheresses alternés à de fortes pluviométries auront pour conséquence d'accroître le retrait et gonflement des argiles.</p>
Biodiversité	<p>L'augmentation de la température des cours d'eau corrélée avec la baisse des flux devrait favoriser l'émergence d'espèces invasives et une pauvreté des biotopes. Le renforcement des pollutions du fait de la baisse de la ressource en eau qui entraînera l'eutrophisation des milieux aquatiques.</p>
Energie	<p>La baisse des besoins de chauffage en hiver mais a contrario un recours systématique à la climatisation causant des pics de consommation énergétique en été.</p>

L'une des orientations stratégiques du Schéma Régional Climat Air et Energie est de réduire la vulnérabilité de la Corse face au changement climatique.

Pour cela, la Région, au travers de ce schéma, a pour objectif d'anticiper les impacts potentiels du changement climatique sur la population, sur la biodiversité et sur les différents secteurs d'activités du territoire.

Elle concentre ses efforts sur les grands axes stratégiques suivants :

- Améliorer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique ;

- Protéger les populations face à l'amplification des risques sanitaires liés au changement climatique ;
- Prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la ressource en eau dus au changement climatique en anticipant les conflits d'usage y compris les besoins des milieux aquatiques ;
- Préserver la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes ;
- Anticiper les besoins d'adaptation des filières agricoles sous l'effet des changements climatiques ;
- Anticiper les impacts du changement climatique et notamment l'accroissement du risque incendie dans le secteur de l'exploitation forestière ;
- Porter une attention particulière au confort d'été dans le bâti pour limiter le développement de la climatisation ;
- Préserver les capacités de production d'énergies, notamment au niveau des installations hydroélectriques et des centrales thermiques.

B. L'énergie

1. Le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), document cadre sur les questions susvisées en région Corse, adopté en 2013, fixe les principaux objectifs territorialisés à l'échelle du territoire d'Olmeto.

Dans la production d'électricité régionale, la part des énergies renouvelables (hors grand hydraulique) représentait, en 2012, 16% de la production électrique. La couverture des besoins est d'abord assurée par les centrales thermiques du Vazzio et de Lucciana, l'import d'électricité provenant d'Italie et de Sardaigne et les ouvrages hydrauliques.

Dans ce contexte particulier d'insularité et de forte dépendance vis à vis de l'Italie et de la Sardaigne, les objectifs stratégiques retenus dans le SRCAE sont :

Réduire les consommations finales d'énergie dans tous les secteurs : atteindre une baisse des consommations totales de 16% en 2020 et 54% en 2050. Les secteurs "Résidentiel/Tertiaire" et "Transport" sont les plus concernés car ils pèsent pour beaucoup dans les consommations.

Cela implique une rénovation du parc résidentiel et tertiaire, la construction de bâtiments performants, le développement de modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle et le développement de motorisations et de carburants alternatifs.

Développer la production d'énergies renouvelables : atteindre un taux de couverture de la demande finale par des énergies renouvelables de 10% en 2012 à environ 20% en 2020, et à 100% en 2050. Le SRCAE précise que les filières relatives à la grande et à la petite hydroélectricité et à la biomasse (bois énergie et, parallèlement, bois matériau) seront développées prioritairement. Plus généralement, l'ensemble des filières sera mis à contribution pour atteindre les objectifs. Ce développement des énergies renouvelables se fera en lien avec la préservation de la qualité de l'air, des continuités écologiques des cours d'eau et des besoins en eau d'autres usages, des paysages, des terres agricoles, dont l'unique objet est l'augmentation des productions animales et végétales locales, dans l'optique de l'autoconsommation.

2. La consommation d'énergie et production actuelle des énergies renouvelables

En Corse, la consommation d'énergie est très fluctuante, évoluant au gré de la saison hivernale (besoins en chauffage) et estivale (augmentation de la demande en lien avec l'accueil des touristes).

La production d'énergies renouvelables en Corse est estimée à 732 GWh en 2008, et 557 GWh en 2011. Cette diminution est provoquée par une production d'électricité hydraulique en baisse.

Le taux de couverture des consommations finales d'énergie de la Corse par les énergies renouvelables est d'environ 11% en 2008, et seulement 8% en 2011. En comparaison, en France métropolitaine, ce taux de couverture était de 11,3% en 2008 et de 12,9% en 2012.

Historiquement, les principales sources d'énergie renouvelable en Corse sont le bois-énergie pour la production de chaleur et l'énergie hydraulique pour la production d'électricité.

Energies renouvelables		2008	2011
Production électrique	Grande hydraulique	449,0	251,0
	Petite hydraulique	51,0	43,0
	PV bâtiment	2,7	11,3
	PV sol	0,0	16,2
	Eolien	34,0	25,3
	Solaire thermodynamique	0,0	0,0
	Bois cogénération	0,0	0,0
	Déchets cogénération	0,0	9,0
Total production électricité renouvelable [GWh]		537	356
Production de chaleur	Bois-énergie	110,5	110,5
	Biomasse agricole	0,0	0,0
	Déchets	0,0	0,0
	Solaire thermodynamique	10,3	15,5
	Aérothermie	75,0	75,0
	Géothermie + thalassothermie	0,0	0,0
Total production chaleur renouvelable [GWh]		196	201
Total production EnR [GWh]		732	557
Consommation d'énergie finale [GWh]		6 767	6 877
Part des EnR dans la consommation finale		11%	8%

Figure 11 : Production d'énergies renouvelables en Corse en 2008 et 2011 (SRCAE)

☼ Le solaire

La Corse bénéficie de conditions d'ensoleillement exceptionnelles (irradiation moyenne de 1760Kwh/m²) favorable au développement des énergies solaires.

En 2011, la puissance photovoltaïque installée a atteint 63,7 MWc, répartis entre 9,1 MWc sur des toitures et 54,6 MWc au sol.

La filière photovoltaïque en toiture a dépassé les objectifs du Plan Energies Renouvelables 2007-2013 de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les tarifs d'achat instaurés depuis mars 2011 ont freiné la croissance de la filière pour les projets de forte puissance d'autant plus que les capacités techniques d'accueil ont été dépassées.

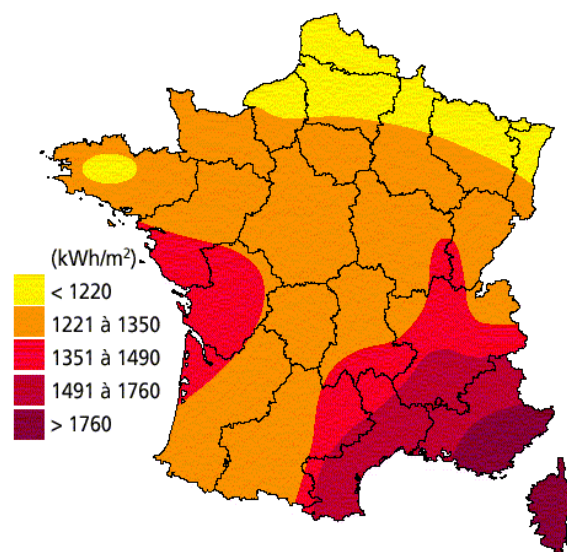


Figure 12 : Puissance solaire installée en France en 2014

☼ L'éolien

En 2010, la production annuelle d'électricité d'origine éolienne s'est élevée à 27 GWh pour une puissance installée 18 MW. Elle est générée par trois parcs éoliens implantés sur les territoires du Pays Bastiais et de Balagne.

Selon le Schéma Régional Eolien, les sites favorables à l'implantation d'éoliennes sont les sites où la vitesse du vent est supérieure à 4m/s à 80 m.

☼ Le bois énergie

La Corse est la plus boisée des îles Méditerranéennes. Les formations boisées couvrent 47% de la superficie insulaire contre seulement 27% pour la France métropolitaine.

Dans ce contexte, l'utilisation du bois à des fins énergétiques est intéressante. Les résultats de l'étude en cours sur le potentiel de bois-énergie en Corse estiment les ressources mobilisables entre 52 500 et 92 500 tonnes par an à 35% d'humidité, soit un productible additionnel de 160 à 280 GWh pour le collectif et le tertiaire. Toutes les essences sont intéressantes.

Actuellement, la Corse compte 8 chaufferies mais aucune ne se situe sur Olmeto.

Synthèse

Chiffres clés:

- * La température maximale moyenne est de 20.5 °C.
- * La température minimale moyenne est de 10.4 °C.
- * 2 755 d'heures de soleil par an.
- * une moyenne de 615,6 mm de pluie par an.
- * 31% des logements construits avant 1970.

Atouts:

- * Un climat exceptionnel participant à la qualité du cadre de vie.
- * Un climat présentant un potentiel de développement de sources d'énergie renouvelable (solaire thermique, photovoltaïque).
- * Le poste résidentiel semble être un des premiers postes à l'origine des consommations et des émissions de GES sur la commune. Un constat qui s'explique par la présence de nombreux logements et d'un habitat ancien.

Faiblesses:

- * Un climat avec des périodes à risque de fortes sécheresses (juillet-août) et de fortes pluies (octobre-novembre).
- * Un habitat ancien mal isolé.

Pressions / Tendances évolutives: Urbanisation

- * Climat : tendance à l'augmentation de l'intensité de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, forte pluie) du fait du changement climatique.
- * Confort thermique des bâtiments : tendance à l'amélioration énergétique des bâtiments du fait de la réglementation thermique 2012 en vigueur et de la RT 2020 à venir (bâtiment à énergie positive).
- * Population : augmentation des consommations énergétiques et des émissions de GES du fait de la croissance démographique.

Liens avec le PLU:

- * La problématique de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement.
- * La problématique du confort thermique des bâtiments.
- * La question des déplacements alternatifs à l'automobile pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Leviers d'action du PLU:

- * PADD : le principe de densification des espaces urbains et la mixité des fonctions urbaines au travers du rapprochement des zones d'habitat et d'emploi.
- * OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer.
- * Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés.
- * Règlement : la définition de règles d'urbanisme favorisant un bâti durable et ne contraignant pas le développement des énergies renouvelables.

Enjeux:

La prise en compte du climat et des effets du changement climatique dans l'aménagement (exposition au soleil, au vent, minéralisation des sols, potentiel de développement des énergies renouvelables) - Enjeu modéré

La maîtrise de la consommation énergétique des ménages - **Enjeu modéré**

C. Synthèse de l'énergie et du climat

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
Consommation énergétique	Le poste résidentiel/tertiaire, premier poste à l'origine des consommations et des émissions de gaz à effet de serre sur la commune.	Augmentation des consommations d'énergie issues du bâti du fait du vieillissement du bâti.	Incitation à des constructions énergétiques plus sobres au travers de bâtiments durables voir passifs. Développement de cheminements doux.	Augmentation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du fait de la croissance démographique	PADD : le principe de densification des espaces urbains et la mixité des fonctions urbaines au travers du rapprochement des zones d'habitat et d'emploi. OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer. Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés. Règlement : la définition de règles d'urbanisme favorisant un bâti durable et ne contraignant pas le développement des énergies renouvelables.	L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments futurs et la réduction des émissions de gaz à effet de serre Enjeu modéré La maîtrise de la consommation énergétique des ménages Enjeu modéré
Production d'énergie renouvelable	Un potentiel de développement des sources d'énergie solaire.	Augmentation des consommations d'énergie issues du bâti du fait du vieillissement du bâti.	Incitation à des constructions énergétiques plus sobres au travers de bâtiments durables voir passifs. Développement de cheminements doux.	Augmentation des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du fait de la croissance démographique	PADD : le principe de densification des espaces urbains et la mixité des fonctions urbaines au travers du rapprochement des zones d'habitat et d'emploi. OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer. Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés. Règlement : la définition de règles d'urbanisme favorisant un bâti durable et ne contraignant pas le développement des énergies renouvelables.	L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments futurs et la réduction des émissions de gaz à effet de serre Enjeu modéré La maîtrise de la consommation énergétique des ménages Enjeu modéré

Chapitre III – Biodiversité et trame verte et bleue

A. La prise en compte de la biodiversité dans le PLU

Le diagnostic écologique occupe une place importante dans l'état initial de l'environnement.

Avec la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II :

Le PLU doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et intégrer les objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques ;

Le PLU doit réaliser une analyse du fonctionnement écologique du territoire identifiant les espaces naturels remarquables et ordinaires et les corridors pertinents.

Les modalités de préservation des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques peuvent être intégrées dans plusieurs articles du règlement du PLU (1, 2, 6 à 9, 11 et 13).

Plus récemment, avec la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014, la prise en compte de la biodiversité dans le PLU a connu des évolutions. Ainsi, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent préciser les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques.

Le règlement d'urbanisme a évolué aussi en permettant de :

Délimiter des secteurs et de définir des prescriptions pour des motifs d'ordre écologique destinés à maintenir des continuités écologiques ;

Rendre inconstructible des terrains équipés mais non bâtis en zone urbaine pour des motifs liés à leur intérêt pour le maintien des continuités écologiques ;

Délimiter des emplacements réservés spécifiquement aux continuités écologiques ;

Définir un coefficient de biotope : part obligatoire de maintien ou création de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables sur l'unité foncière.

B. Les zones à statuts environnementaux

Les modalités de prise en compte des périmètres environnementaux dans les documents d'urbanisme sont détaillées dans le tableau suivant :

Zones à statuts	Niveau de gestion	Portée et implication dans les documents d'urbanisme
INVENTAIRES		
ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)	Régional	Outil de connaissance des espaces naturels. Pas de portée normative. Données à prendre en compte dans les documents d'urbanisme pour orienter les aménagements et valoriser la biodiversité.
PROTECTIONS		
Natura 2000 (SIC, ZEC, ZPS)	Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Procédure de protection des espaces naturels au travers d'un document d'objectifs identifiant des mesures à mettre en œuvre. Dans le cadre du PLU, démontrer l'absence d'incidences notables négatives sur le réseau Natura 2000.
Espace Remarquable du Littoral	Régional	Outil de protection des espaces pour leurs intérêts naturels, paysagers et culturels. Prise en compte obligatoire par les documents d'urbanisme

1. Les sites Natura 2000 (sources: INPN)

Olmeto est concernée par une zone spéciale de conservation (ZSC) : l'embouchure du Taravo, plage de Tenutella et étang de Tanchiccia .

Code	Désignation	Surface totale (ha)	Surface sur la commune (ha)	Part du site dans la commune
FR9400594	Sites à <i>Anchusa crispa</i> de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto	77 ha	1,8	0,04%
FR9400610	Embouchure du Taravo, plage de Tenutella et étang de Tanchiccia	126 ha	23,7	0,5%

☼ Description et vulnérabilité

- ZSC « Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto »

Le cordon littoral de Campitellu est situé dans une concavité entaillant le socle granitique et dioritique.

Le cordon littoral de Cappiciolu, d'une longueur d'environ 250 m pour une largeur variant de 10 à 15 m, est situé dans une concavité du socle gabbro-dioritique.

Ce site abrite quatre stations botaniques de la Buglosse crépue (*Anchusa crispa*), plante très rare, dont 65 % des effectifs corses se situe sur cette ZSC. Elle a donc une importance majeure pour l'espèce.

L'*Anchusa crispa* pousse en haut des plages concernées sur des sables stabilisés souvent soumis au piétinement et parfois à la circulation automobile, aux prises de sables et aux remblaiements. Ces plages sont donc très sensibles. Par ailleurs la concurrence des Griffes de Sorcière (*Carpobrotus edulis*) pourrait à terme perturber les stations.

- ZSC « Embouchure du Taravo, plage de Tenutella et Etang de Tanchiccia

La plaine du Taravo est constituée d'alluvions fluviales alors que des formations argileuses et marneuses du pliocène ont été mises en évidence sur

Le cordon littoral se trouve à une altitude légèrement supérieure à celle de la plaine et est constitué de sédiments du Taravo remaniés et redistribués par la mer. La plage et les dunes du Taravo sont en partie constituées par du sable apporté par les vents, comme en témoignent les touffes d'oyats qui y poussent par endroit.

La ZSC comprend des marais d'intérêt floristique et faunistique européen ainsi que des oiseaux et amphibiens.

Le cordon sablonneux, avec des groupements végétaux dunaires, héberge une plante d'intérêt communautaire en grand nombre : la *Linaria flava* présente sur la plage de Tenutella.

Enfin, sur l'embouchure du fleuve Taravo séjourne un poisson rare, la Blennie fluviale.

Une grande diversité d'habitats de la directive (17 dont 15 significatifs) est présente sur ce site ; cependant les surfaces concernées sont modestes et souvent en mosaïque ce qui ne facilite pas leur gestion.

La partie littorale n'est pas altérée de manière significative en rive gauche du Taravo car l'accès est assez peu aisé mais l'ensemble de ces milieux est très fragile.

La partie du marais a fait l'objet d'aménagements par le passé mais les Cistudes s'y maintiennent.

☼ Les habitats du site

Code	Désignation	Surface totale (ha)	Classe d'habitats	Couverture (%)
FR9400594	Sites à <i>Anchusa crispa</i> de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto	77 ha	Dunes, Plages de sables, Machair	60%
			Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	20%
			Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10%
			Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9%
			Galets, Falaises maritimes, Ilots	1%

Code	Désignation	Surface totale (ha)	Classe d'habitats	Couverture (%)
FR9400610	Embouchure du Taravo, plage de Tenutella et étang de Tanchiccia	126 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	42%
			Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	25%
			Dunes, Plages de sables, Machair	15%
			Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10%
			Forêts sempervirentes non résineuses	3%
			Marais salants, Prés salés, Steppes salées	2%
			Forêts caducifoliées	1%
			Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%
			Galets, Falaises maritimes, Ilots	1%

2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (source : INPN)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Olmeto est concernée par 3 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II.

Code	Désignation	Surface totale en ha	Surface sur la commune (ha)	Part de la ZNIEFF dans la commune
ZNIEFF de type 1		515	168,8	12%
940004127	Plage et zone humide du bas Taravo et de Tenutella	461	122,5	11%
940013113	Plage de Baracci	37	36	1%
940031016	Plages de Cala Piscona, Cappiciolo et de Campitello	17	10,3	0,2%
ZNIEFF de type 2		2994	1767	40%
940004161	Oliveraies d'Olmeto - Santa Maria Figaniella	2994	1767	40%

Les ZNIEFF I

- « La plage et zone humide du bas Taravo et de Tenutella »

La zone est située au Nord-Ouest de Propriano, dans le golfe du Valinco. Elle est constituée par l'embouchure du Taravo et sa plage ainsi que par le réseau de prairies et de zones humides de la partie inférieure de sa plaine alluviale.

Il s'agit d'un espace naturel très riche, caractéristique des zones humides méditerranéennes et de la côte occidentale de la Corse. Elle regroupe un ensemble de milieux et d'habitats très diversifié et on note la présence d'un grand nombre d'espèces déterminantes telles que : la Linaire sarde ou le Trèfle de Micheli pour la flore et la Cistude d'Europe ou le Guépier d'Europe pour la faune.

Les principaux facteurs pouvant influencer négativement l'évolution de cette zone sont la forte fréquentation liée au tourisme et les pollutions pouvant être engendrées sur le bassin versant.

La zone est composée de :

- Une plage ;
- Une baie, un golfe, une rade, une crique ;
- Un estuaire et un delta ;
- Une rivière et un fleuve ;
- Une plaine et un bassin ;
- Une vallée et un vallon.

Les principales activités sont des activités humaines : la chasse, l'élevage, le tourisme, les loisirs et la circulation routière.

- « Les plages de Cala Piscona, Capicciolo et de Campitellu »

La zone est située au Nord de Propriano, dans la partie Nord du golfe du Valinco et est constituée par les trois plages de Cala Piscona, Cappicciole et en partie de Campitellu.

Cette zone remarquable et caractéristique des dunes des plages méditerranéennes demeure particulièrement unique car elle abrite trois des dernières stations corses de la très rare Buglosse crépue.

Les principaux facteurs influençant l'évolution de cette zone sont les dégradations et les destructions engendrées par l'aménagement et par la très forte fréquentation de ces plages en période estivale.

La zone est le lieu d'activités de tourisme, loisirs et de circulation routière et l'urbanisation y est discontinue.

C'est le Conservatoire du littoral qui en a la gestion.

- « La plage de Baracci »

La zone est située nord-est de Propriano, au fond du golfe du Valinco. Elle est constituée par les dunes de sable constituant la plage et l'arrière plage de Baracci.

Cette zone constitue un espace naturel riche et caractéristique de la côte méditerranéenne. Elle regroupe plusieurs habitats et espèces déterminantes du littoral corse telles que : l'Euphorbe tapis ou le Tamaris d'Afrique pour la flore et le Petit gravelot ou le Pipit rousseline pour la faune.

Les principaux facteurs influençant l'évolution de cette zone sont la forte fréquentation liée au tourisme et la gestion conservatoire mise en œuvre par le CERL.

La zone est composée d'une plage, d'une baie, un golfe, une rade, une crique, un bras de mer et un détroit.

Elle est fréquentée pour le tourisme, les loisirs et la circulation routière.

☀ La ZNIEFF II – Les oliviers d'Olmeto-Santa Maria Figaniella

La zone s'étend au Nord de Propriano, sur les versants et les collines qui dominent la plaine du Baracci et le golfe du Valinco. Cette zone est divisée en trois secteurs séparés :

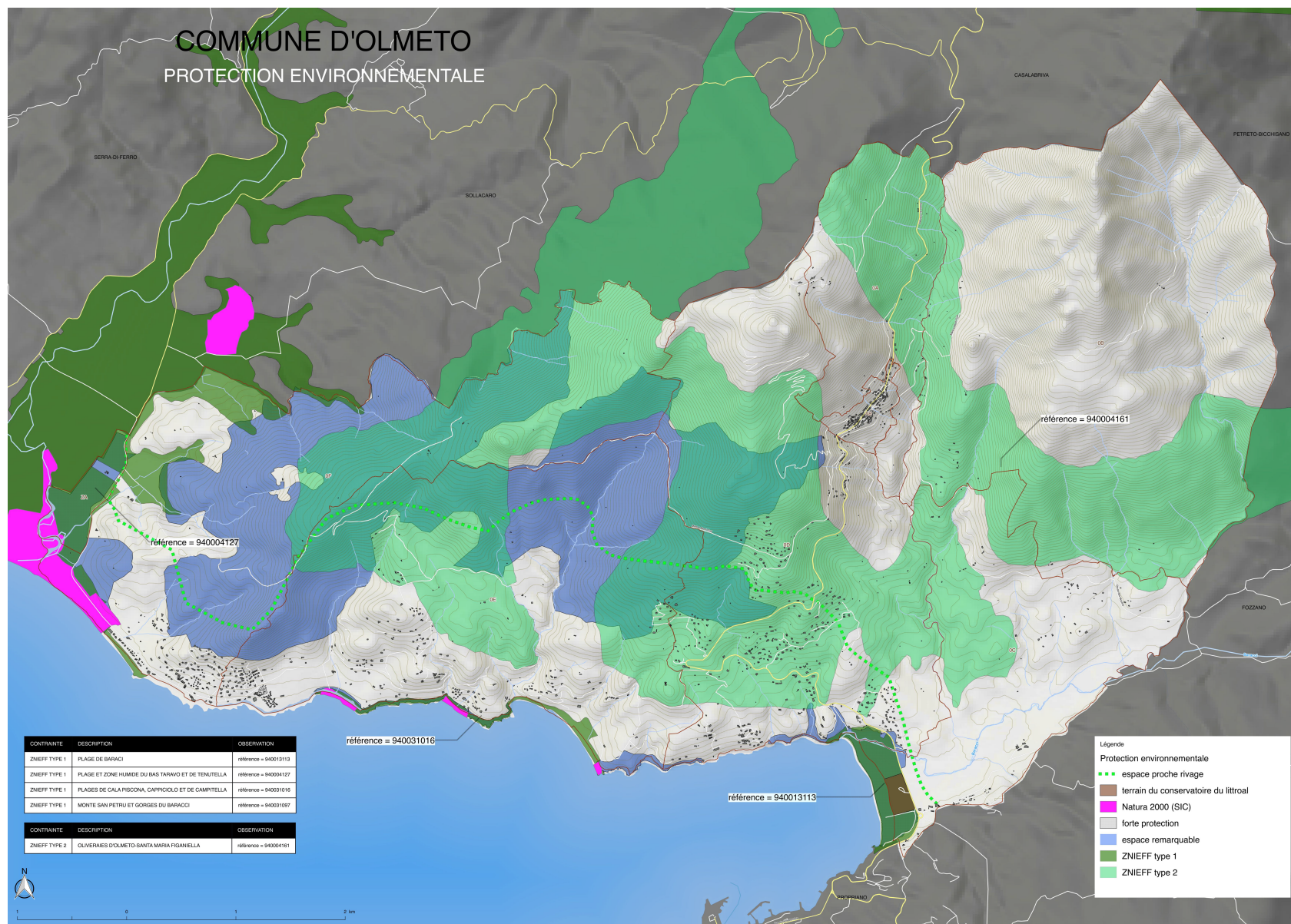
Le secteur d'Olmeto-Sollacaro qui comprend les collines s'étagant entre 200 et 600 m d'altitude, aux alentours des villages d'Olmeto et de Sollacaro et se prolongeant à l'Est sur les pentes qui surplombent la basse vallée de Baracci ;

Les plantations d'oliviers sont un élément dominant du paysage de cette région. Aujourd'hui, une grande partie des oliveraies ne sont plus exploitées, ni entretenues et la végétation naturelle tend rapidement à envahir les anciens vergers.

La ZNIEFF elle-même a fait l'objet d'inventaires complémentaires modestes sur les reptiles amphibiens en 2011 et la partie des gorges du Baracci a été transformée en ZNIEFF de type 1 et rattachée à une nouvelle ZNIEFF validée par le CSRPN le 23 avril 2013 en raison de son caractère bien différent et plus riche, localement.

La plaine de Baracci est un lieu d'habitat dispersé et d'agriculture.

Figure 13: Mesures de protection environnementale appliquées à la commune d'Olmeto



3. Synthèse des périmètres environnementaux

Les périmètres à statuts environnementaux se focalisent d'une part sur les hauteurs de la commune à l'ouest (crêtes asylvatiques) et d'autre part en fond vallon au niveau des ripisylves thermophiles et habitats associés. La commune concentre une mosaïque de milieux favorable à plusieurs groupes d'espèces (oiseaux, insectes, reptiles, flore). Cependant les milieux littoraux d'intérêt (Natura 2000, ZNIEFF) sont au contact d'espaces bâtis et constituent donc une pression sur les milieux. La présence des différents périmètres de protection environnementale soulève la question du devenir et de la préservation des espaces agricoles et naturels.

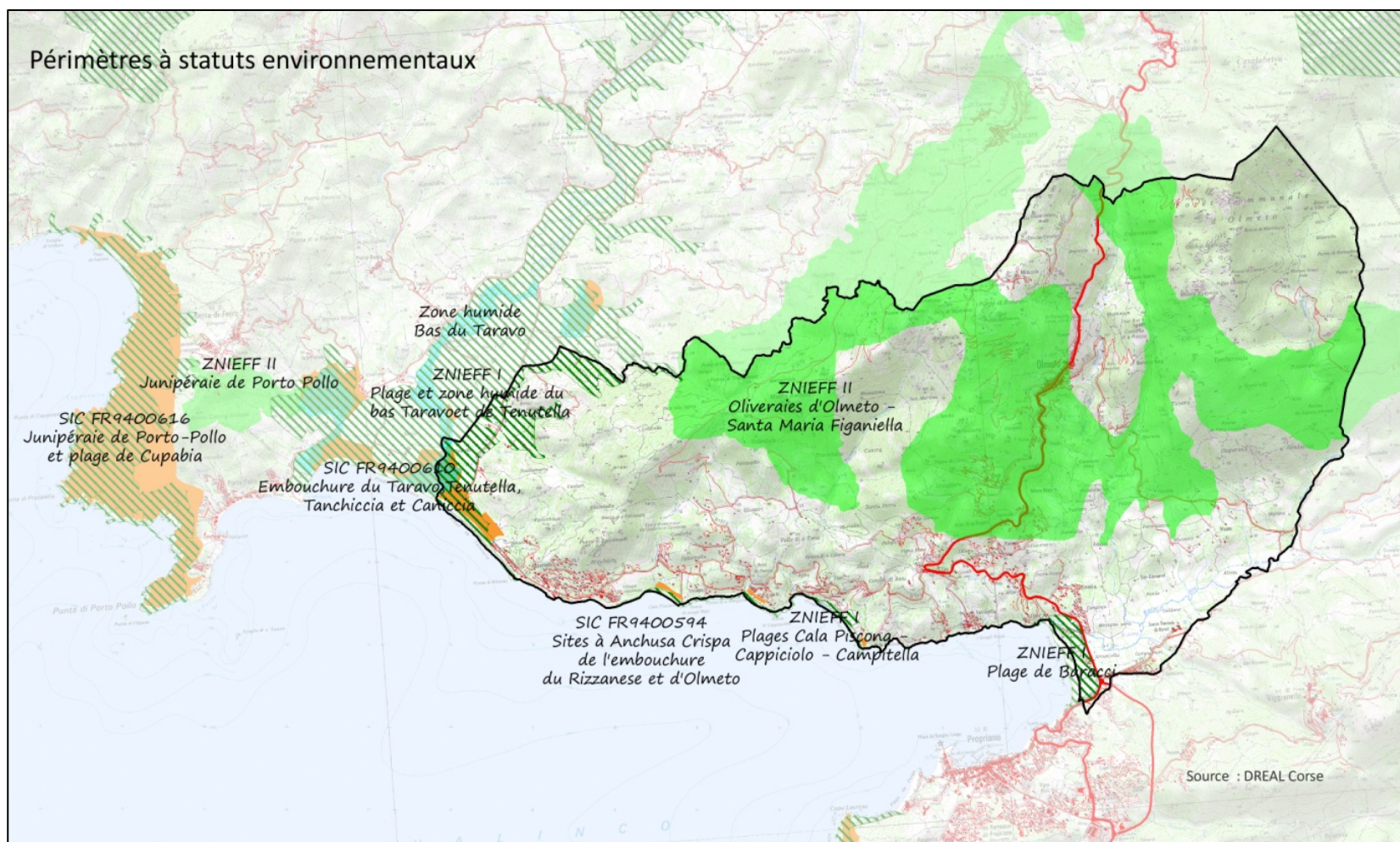


Figure 14: Carte de synthèse des périmètres environnementaux

C. La Trame Verte et Bleue

1. La définition et la composition de le TVB

La définition de la trame verte et bleue (TVB) émane d'une des volontés phares du Grenelle de l'Environnement de voir prise en compte la difficile problématique des continuités écologiques dans le cadre de la programmation et de la planification urbaine. Ramenée au contexte de l'élaboration du PLU d'Olmato, cette définition repose sur l'identification des différents réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui les relient, c'est-à-dire un ensemble de continuités écologiques (forestières, les prairies, bocagères...) qui caractérisent le territoire.

Les réservoirs de biodiversité sont des « espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations. » (Source : Document cadre - Orientations nationales – version 2011).

Un corridor écologique est « un milieu ou un réseau de milieux répondant à des besoins fondamentaux des êtres vivants : se déplacer (pour des animaux très mobiles) ou se propager (pour des plantes ou des animaux peu mobiles), de façon à pouvoir se nourrir ou se reproduire » (Source : Document cadre - Orientations nationales – version 2011).

La loi du Grenelle de l'Environnement 2 portant « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2012 prévoit une prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, à partir des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, qu'ils devront prendre en compte. L'objectif de cette mesure est de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien de la biodiversité.

En Corse, le PADDUC vaut SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et intègre la trame verte et bleue.

Les objectifs de la trame verte et bleue définis à l'échelle régionale visent :

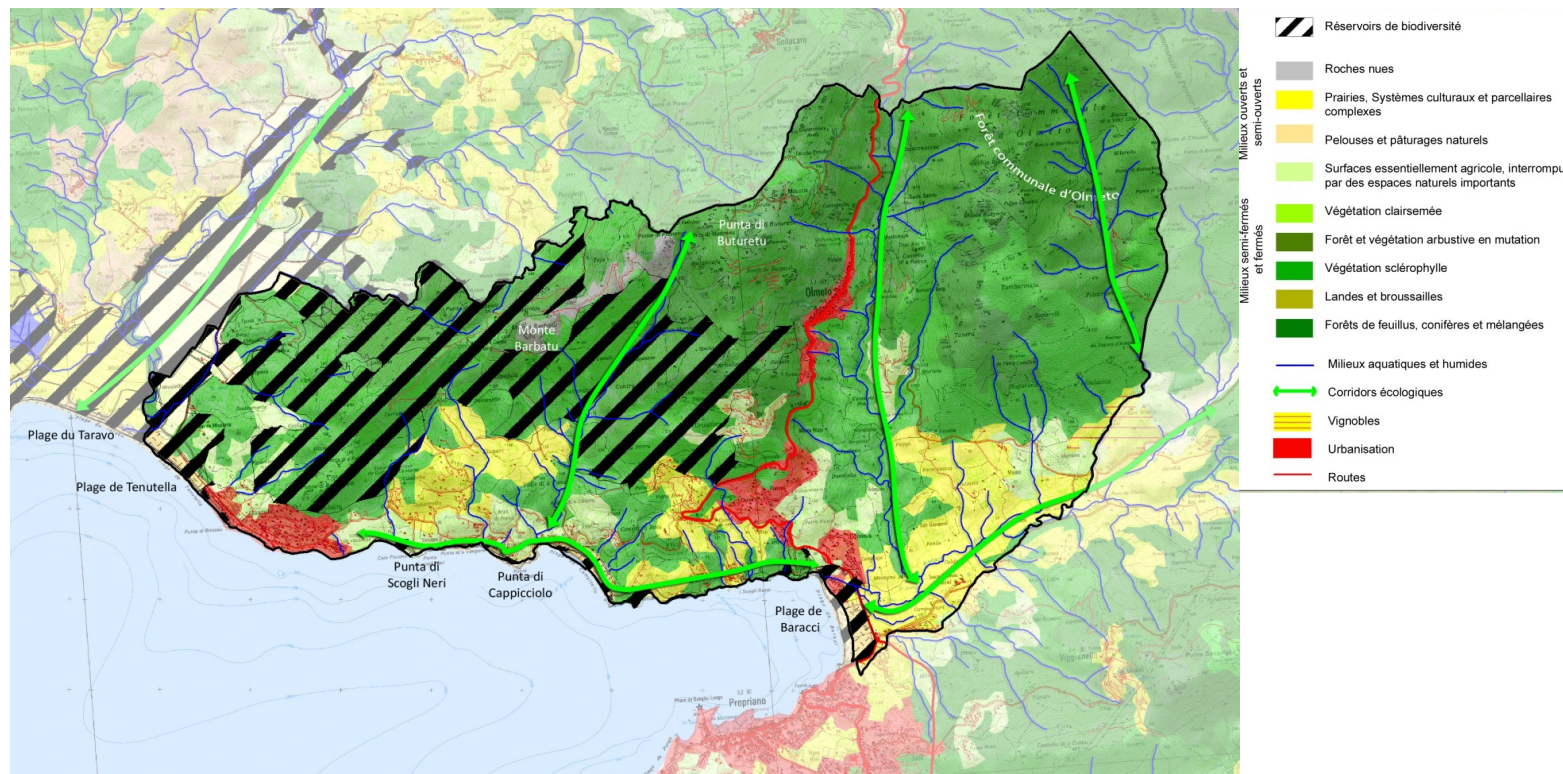
- la préservation des réservoirs dits "zonages" ;
- la remise en état des réservoirs dits "espèces" ;
- la remise en état des réservoirs de biodiversité liés aux zones humides ;
- la remise en état des corridors écologiques potentiels liés aux sous-trames "Piémonts et vallées", "Basse altitude" et "Milieux aquatiques et humides".



Figure 15 : Extrait de la carte des enjeux environnementaux du PADDUC sur la commune d'Olmato

2. La Trame Verte et Bleue d'Olmeto

Figure 16 : Trame verte et bleue d'Olmeto



3. Synthèse de la TVB

Les enjeux de la trame verte et bleue sur Olmeto se résument ainsi :

Sous-trame	Enjeu
Milieux ouverts et semi-ouverts	Maintien d'une agriculture extensive et pastorale
Milieux fermés et semi-fermés	Défense contre l'incendie
Milieux aquatiques et humides	Qualité de l'eau

D. Synthèse "Biodiversité et trame verte et bleue »

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • 2 sites Natura 2000 couvrant 19 % de la superficie communale. • 3 ZNIEFF de type I couvrant 12 % de la superficie communale. • 1 ZNIEFF de type II couvrant 40 % de la superficie communale 	<p>Stabilisation du fait de milieux protégés par Natura 2000.</p> <p>Hors habitats Natura 2000 et zones humides, dégradation des ripisylves dans le contexte de pression urbaine.</p>	<p>La gestion de la consommation des espaces agricoles et naturels ; de la minéralisation des sols ; des eaux usées et pluviales.</p> <p>Valorisation des espaces, support de sensibilisation à l'environnement.</p>	<p>Augmentation de la fréquentation des espaces du fait de l'augmentation de la population.</p> <p>Aménagement de voirie du fait de l'augmentation du trafic routier.</p>	<p>PADD : l'élaboration du PLU est l'occasion de porter à la connaissance de la population les zones de richesse environnementale et de prendre en compte la trame verte et bleue dans les aménagements futurs.</p> <p>OAP : l'apport du végétal en milieu anthropisé.</p> <p>Zonage :</p> <p>Le classement en zone inconstructible (naturelle ou agricole).</p> <p>Le classement des haies bocagères au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme.</p> <p>Le classement des boisements et ripisylves en EBC.</p> <p>Règlement : le raccordement au système d'assainissement collectif ou bien un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur.</p>	<p>La fréquentation des espaces remarquables et des aménagements autour de ces espaces</p> <p>Enjeu modéré</p> <p>La a protection des espaces agricoles et boisés</p> <p>Enjeu fort</p>

Chapitre IV – Paysage et patrimoine bâti

A. La prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme

L'élaboration d'un Plan local d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie de reconquête des paysages qui étaient en voie de banalisation et de construire de nouveaux paysages de qualité.

Le diagnostic paysager occupe ainsi une place importante dans l'état initial de l'environnement. Les enjeux sont d'identifier les risques de dégradation et les atouts paysagers (cônes de vue, site remarquable, etc.) puis d'orienter les choix d'aménagement et les règles de constructibilité.

Récemment, la prise en compte du paysage dans le PLU a connu des évolutions avec la loi ALUR.

Ainsi, le PADD doit définir des orientations générales en matière de paysage et doit formuler des objectifs en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement des structures paysagères.

Le règlement d'urbanisme a également évolué :

En précisant que les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions auront pour objet, en outre, de contribuer à la qualité paysagère ;

En autorisant le changement de destination en zone naturelle de bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial.

B. Olmeto dans l'Atlas des Paysages de Corse

L'Atlas des Paysages est un document de connaissances partagée qui n'a pas de portée réglementaire. Il s'agit d'un état des lieux des paysages destinés à mieux comprendre le paysage et sa dynamique d'évolution.

Dans l'atlas des paysages de Corse, la commune d'Olmeto est rattachée à deux ensembles paysagers : la vallée du Taravu (704 ha, 16% de la superficie communale) et les vallées du Sartenais et Valinco (3 678 ha, 84% de la superficie communale).



Figure 17 : Extrait de l'Atlas des Paysages de Corse : les unités paysagères



Figure 18 : Extrait de l'Atlas des Paysages de Corse : les vallées du Sarteneis et Valinco



Figure 19 : Extrait de l'Atlas des Paysages de Corse : la vallée du Taravo

Les extraits de l'Atlas des paysages de Corse illustrent l'urbanisation de la commune d'Olmeto dans le village d'une part et sur le littoral dans les hameaux (Cipiniellu, Vetricella, Baracci, Cappicciolo et Abbartello). Le village abrite une urbanisation dense autour de la RT40 tandis que les hameaux présentent un habitat diffus le long des axes de communication en direction du littoral.

L'unité paysagère principale est le cirque de Baracci et les versants d'Olmeto. Elle est composée d'une plaine alluviale ainsi que de grandes prairies agricoles bordées de collines bocagères d'une part et de versants boisés d'oliviers et de chênes sur lesquels se situent le village historique d'Olmeto d'autre part. Des vestiges d'anciennes terrasses agricoles sont perceptibles sur les versants.

En direction du littoral, sur les pentes des collines on aperçoit un bâti plus récent et diffus.

Le relief prend la forme d'un cirque montagneux cerné par de grandes barres rocheuses et de hautes crêtes où la végétation est constituée principalement de chênes.

En aval d'Olmeto, village belvédère de la RT40 qui surplombe la plaine du Baracci, les versants de la rive nord subissent une pression immobilière croissante surtout sur le secteur d'Olmeto-plage avec des résidences de tourisme et campings sur les pentes proches du littoral offrant une vue sur la mer prisée.

La partie Ouest du territoire d'Olmeto appartient à l'unité paysagère de la plaine et des coteaux du Taravo. Sur le littoral elle s'étend de Porto-Pollo à la plage de Tenuella et comprend, en arrière, la plaine alluviale cultivée et les collines qui s'élèvent vers les versants. Parcouru par de nombreux axes de communication, l'urbanisation se concentre aux villages de Sollacaro, Serra di Ferro et Porto Pollo.

La présence d'étangs résiduels avec leur ceinture végétale valorise le paysage de la plaine bocagère au même titre que les linéaires du parcellaire agricole s'adaptant aux courbes du relief.

La mise en valeur agricole accroît la qualité paysagère de la plaine (étangs, ripisylves, collines, versants boisés, plages, etc).

Le paysage d'Olmeto présente de nombreux atouts :

- La richesse patrimoniale du territoire se traduisant par la présence de sites et monuments historiques ;
- Les perspectives sur le village d'Olmeto depuis la RT40 ;
- La situation de belvédère noyau villageois
- Un village remarquable où l'aspect minéral se démarque de l'environnement végétal dans lequel il s'inscrit.

Néanmoins, quelques faiblesses sont à noter :

- Le long du littoral, en raison d'une urbanisation développée à proximité de l'axe routier ;
- En certains points, un paysage mité par un habitat diffus.



C. Les caractéristiques paysagères et architecturales

Les vues aériennes ci-dessous illustrent le retrait de la commune par rapport au littoral et son positionnement de part et d'autre de la RT 40 reliant Ajaccio à Propriano.

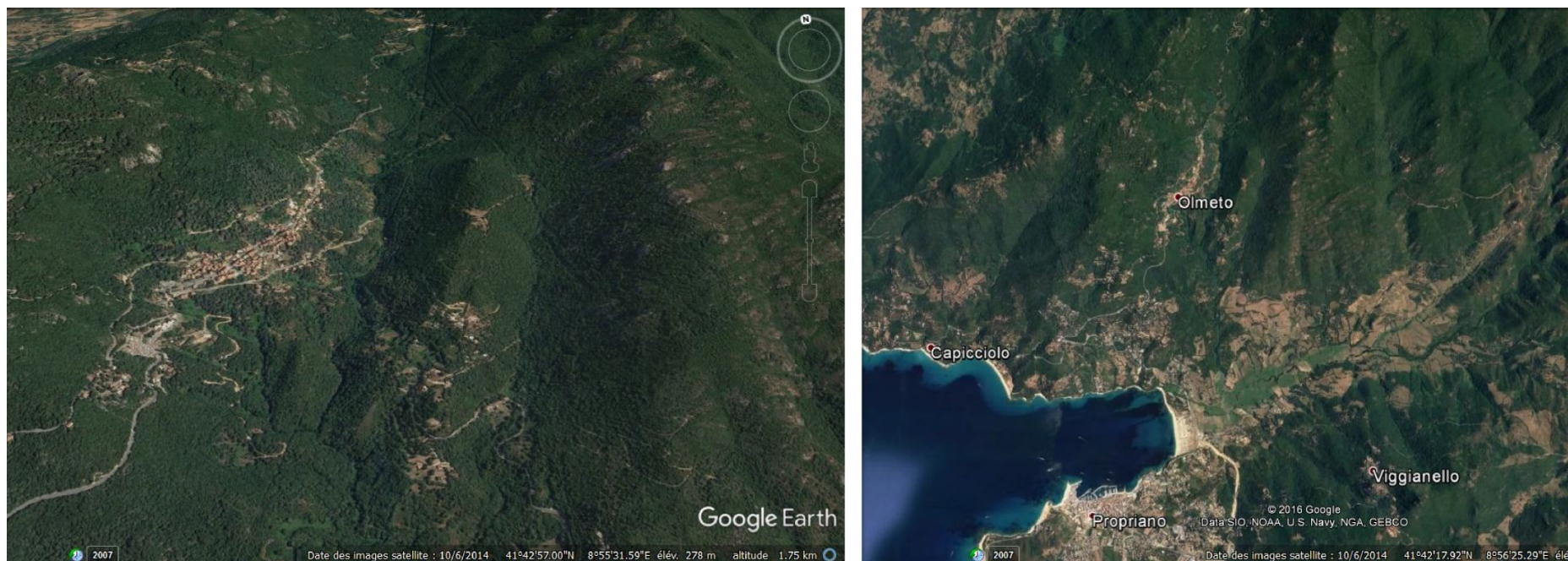


Figure 20 : Vues aériennes d'Olmeto

1. La retranscription des entités paysagères du territoire

En appliquant l'analyse des principaux éléments structurant le paysage à l'échelle communale, on retrouve sur le territoire trois entités très différentes avec :

- Une partie naturelle et agricole composée de plaines (du Baracci et du Taravo) et de ligne de crêtes se distinguant tout d'abord par un relief très vigoureux libre d'urbanisation, structure remarquable du paysage appréhendable depuis les environs ; puis par un espace recouvert de végétation, entre garrigues, oliveraies et forêts de chênes et de pins, disposant d'ouvertures remarquables sur le grand paysage.

- Une partie urbanisée, de part et d'autre de la RT 40, présentant une forme urbaine remarquable au niveau des différents hameaux ou du centre ancien d'Olmeto et offrant de beaux panoramas grâce à sa situation surélevée (le centre ancien se situe à 360 m d'altitude).
- La frange littorale, isolée du noyau villageois d'Olmeto.

☀ L'unité paysagère de la frange littorale

La structure paysagère

Ses 17 km de côtes et de plages de sable ont favorisé le développement de l'urbanisation et d'activités touristiques.

Le golfe du Valinco est composé de plusieurs stations balnéaires dont celle d'Olmeto.

On recense 4 plages principales à l'échelle de la commune: Tenufella, Campitelli, Capicciolo et Baracci.



Figure 21 : Vue depuis les hauteurs d'Olmeto vers le littoral

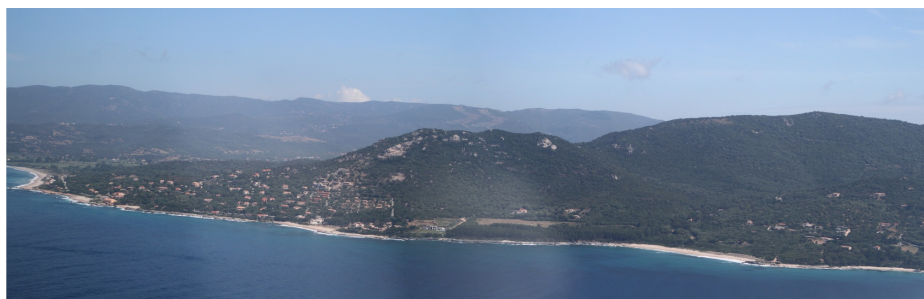


Figure 22 : Vue aérienne du golfe du Valinco



Figure 23 : Vue de Propriano depuis Olmeto plage

Cette entité paysagère présente plusieurs usages:

- Résidentielles et touristiques,
- Agricoles,
- De protection des espaces naturels favorisant le tourisme vert.

La frange littorale est composée d'une côte sableuse, à faible pente, ponctuée de petites criques surmontées de versants, entièrement recouverts d'un maquis caractéristique.

L'entité littorale concentre une diversité de motifs (parcellaire irrégulier, mosaïque des prairies, bosquets, etc) qui lui donne une exceptionnelle qualité paysagère.

Situé à quelques kilomètres du village d'Olmeto, bien desservi grâce à la RD157, la frange littorale est soumise à une pression foncière due à l'attrait touristique, susceptible de remettre en cause la qualité du paysage agricole et naturel.

Depuis l'axe départemental, ce paysage agricole crée une ouverture forte, laissant entrevoir le littoral et les versants qui le dominent.



Figure 24 : Bâti de Cipiniello visible depuis la RT 40

Les tendances d'évolution

L'évolution du paysage de l'entité de la frange littorale est à mettre en lien avec le développement de l'urbanisation (principalement les résidences secondaires), des activités touristiques, et le maintien de l'agriculture.



Figure 25 : Boissements littoraux du territoire d'Olmeto

Les enjeux paysagers sont les suivants :

- Maîtriser le développement urbain de l'agglomération d'Abbartello le long des axes à travers un traitement paysager cohérent
- Limiter le mitage et l'étalement urbain le long des lignes de crêtes et sur les versants
- Promouvoir la lisibilité paysagère à travers la préservation des perspectives sur le paysage agricole;
- La valorisation des vues remarquables depuis la RD157 et la RT40 ;
- La requalification des entrées sur la commune.

☀ L'unité paysagère de la vallée d'Olmeto

La structure paysagère

Cette partie concerne pour partie le cœur de la commune d'Olmeto, entre mer et montagnes. Le relief marqué structure le paysage en formant deux lignes de crêtes orientées Nord Est-Sud-Ouest se rejoignant au col de Celaccia.

Le modelé de la vallée d'Olmeto forme un amphithéâtre symétrique orienté Sud-Sud Est. Entre replat, pentes douces et collines, cette entité paysagère accueille l'ensemble de l'urbanisation. Malgré le mitage relativement important qui s'est opéré au cours des dernières décennies, les hameaux de la commune (Miluccia, Santo Michele, Piatamoni, etc) ont su conserver leurs formes groupées et leurs ambiances de village pittoresque. Ainsi, aussi bien par leurs silhouettes préservées que par la qualité de leurs vues, ces hameaux font partie des sites remarquables de ce territoire.

Ces hameaux et leurs terrasses cultivées sont positionnés en retrait, perchés sur les versants, au-dessus des espaces cultivés de la plaine et du littoral.

A noter, la vallée, dans ses espaces les plus reculés, possède un patrimoine religieux, de tombeaux, de tours, de fontaines et de lavoirs remarquables.

Le reste de ce territoire est composé essentiellement de parcelles agricoles, notamment d'oliveraies et de maquis.

Deux parties se distinguent au sein de cette entité :

- Une première au niveau des versants limitant la vallée couverte de maquis dense et de boisements. Son caractère sauvage et préservé tranche avec ses environs.
- Une seconde au niveau de la vallée d'Olmeto où sont implantés l'habitat et les principales activités.

La sensibilité visuelle

La prise de vue verticale amplifie encore l'effet de montagne de ces sites dominés. Ici, c'est donc à la fois la dimension horizontale qui prend de l'ampleur avec la vallée, mais aussi la dimension verticale avec les versants qui la dominent.



Figure 27 : Vue du centre ancien depuis la RT 40

A l'échelle du grand paysage, la plaine, inscrite au cœur de massifs montagneux, crée une ouverture forte soulignant les reliefs de ces massifs.

A une échelle plus rapprochée, le paysage agricole, dont les parcelles de terrains sont relativement petites est rythmé par les linéaires boisés, boisements éparées et des oliveraies, rompant ainsi toute sensation de banalité parfois associée à un paysage agricole.

Les terrasses autour du village étant allouées aux cultures maraîchères, les fonds de vallée sont dévoués aux cultures annuelles et biennuelles, en parcelles bocagères, jouxtant des oliveraies et des subéraies. Actuellement, ces espaces de fond de vallée, sont soumis à une pression foncière modérée.

D'un point de vue des co-visibilités et interactions visuelles, la vallée d'Olmeto se décompose en deux temps :

Le point de vue du centre ancien est remarquable avec une perspective globale sur l'ensemble de la vallée, les versants et le littoral au loin.

Ensuite, un second degré de lecture du paysage « rapproché » entre les villages : ce sont les triangles de co-visibilité.

On distingue sur l'ensemble de la vallée d'Olmeto six unités paysagères:

1. Les jardins ;
2. L'agriculture ;
3. Les espaces boisés le long des versants ;
4. Les terrasses cultivées ;
5. Le patrimoine villageois et l'architecture remarquable (village, église, tours, lavoirs, etc...)
6. Les grandes entités géographiques.

Les tendances d'évolution

L'évolution du paysage de cette entité est en lien direct avec la pression urbaine et le développement de l'urbanisation qui en découle mais également avec le maintien d'une activité agricole essentielle à l'ouverture des paysages.

Il dépend également du risque d'incendie qui est très présent sur les versants boisés.

ENJEUX PAYSAGERS :

- La préservation de la silhouette des villages de la vallée d'Olmeto ;
- La conservation du principe de centralité entre village et hameaux ;
- La mise en avant du patrimoine de la commune (patrimoine religieux, de tombeaux, de tours de belles demeures, de fontaines et de lavoirs) ;
- La préservation de l'activité agricole et les collines boisées ponctuant le bâti ;
- La protection et valorisation du patrimoine agricole au niveau des hameaux : terrasses et murets notamment ;
- La maîtrise du développement des hameaux ;
- L'évitement du mitage des versants ;
- La valorisation des vues remarquables depuis la RT 40 et la RD 157 ;
- La promotion d'une lisibilité paysagère et préserver les perspectives sur le grand paysage agricole.

☀ L'unité paysagère des versants d'Olmeto

La structure paysagère

Cette partie, essentiellement couverte de boisements homogènes, de maquis et de pelouses, constitue des éléments structurants du paysage depuis la plaine.

Les versants sont composés notamment de deux lignes de crêtes se rejoignant au col de Celaccia au Nord du centre ancien. Le Monte Barbatu, un pic rocheux (515 m) situé à 5km à l'Ouest du centre ancien d'Olmeto, offre un remarquable belvédère sur le grand paysage.



Figure 30 : Olmeto, un village au cœur des versants

Deux parties se distinguent au sein de cette entité :

- Une première en contrebas des versants, avec des parcelles de pelouse créant des ouvertures visuelles ;
- Une seconde au niveau des versants boisés, formant un espace clos.

La mise en valeur agricole concourt fortement à la qualité paysagère de la plaine et vient enrichir une palette abondamment pourvue en motifs naturels (collines et versants boisés, dunes, plages, etc...).

Les linéaires du parcellaire agricole répondent aux courbes du relief pour construire un paysage très diversifié.



Figure 32 : Vue du village d'Olmeto

La sensibilité visuelle

Cette entité paysagère est dominée par une végétation mixte, (oliveraie, maquis et pelouse), typique des paysages littoraux corse. Cet ensemble présente une certaine homogénéité à l'échelle du territoire du fait qu'il ne soit pas impacté par un phénomène d'urbanisation.

Un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) a été établi en 2014 avec près de 2 000 km de sentiers en Corse du Sud.

Au départ d'Olmeto, trois sentiers ont été inscrits : en direction de Sarra di Farru en passant par le Mont Barbatu, vers l'Est vers Burgo et enfin vers le Sud en direction de Baracci et Propriano. Ces sentiers permettent une découverte patrimoniale grâce à des sites archéologiques et des alignements de menhirs notamment : A Santa Naria qui est la plus grande statue-menhir de Corse, les tours de Turricciola et de Micalona, le Casteddu de Cuntorba.



Figure 33 : Bergerie rénovée sur les hauteurs d'Olmeto

Les tendances d'évolution

L'évolution du paysage des versants d'Olmeto est à mettre en lien avec la gestion forestière du massif. Le risque incendie joue également un rôle important.

ENJEUX PAYSAGERS :

- La recherche d'un équilibre entre la valorisation du massif (via des activités touristiques par exemple) et la préservation de son caractère naturel ;
- La valorisation des éléments des lignes de crête
- L'évitement du mitage des versants ;
- La valorisation des vues remarquables depuis la piste et les sentiers de randonnées.

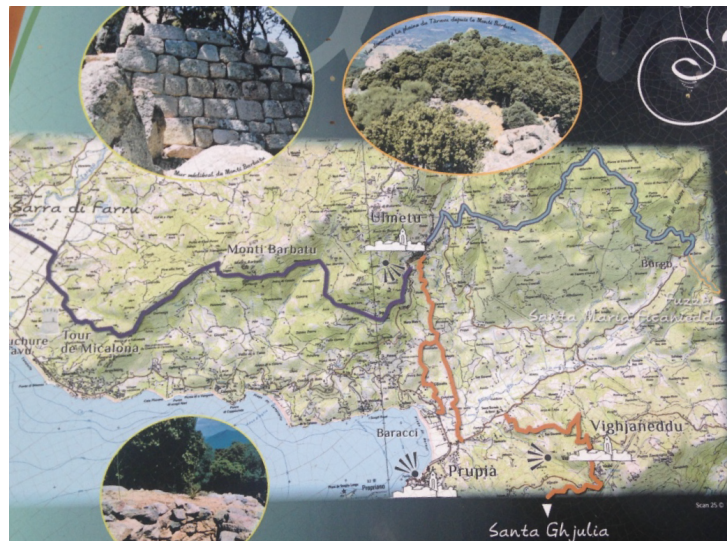


Figure 34 : Panneau annonçant les sentiers du PDIPR à Olmeto

2. L'approche du paysage bâti d'Olmeto

La commune d'Olmeto est partagée entre deux types d'occupation en lien direct avec la morphologie de son territoire et son histoire. Ainsi, les espaces naturels s'observent sur les versants et les massifs, tandis que l'urbanisation s'étend le long de la RT 40 et la RD 257 sous forme de hameaux.

Le littoral, la plaine, les versants et les crêtes se juxtaposent et présentent une certaine diversité de végétation, de bâti, d'activités et d'ambiances

☀ Les accès

Deux types d'entrées d'agglomération peuvent être distinguées à l'échelle de la commune :

- Les entrées secondaires de la commune qui se font par la RD 257, il s'agit d'un axe routier secondaire reliant Olmeto aux hameaux (Baracci).
- Les entrées principales desservant le village depuis la RT 40.



Figure 35 : Liaison de la RD 257 et la RT 40

☀ Le centre ancien

La structure paysagère

Le centre du village, pivot urbain en termes de circulation, présente un réseau viaire très diversifié, de la RT 40, aux ruelles et impasses, créant des îlots de taille et de densité différente, ponctués de jardins.

Le bâti est assez homogène, constitué de petites maisons individuelles (R+1, R+2), accolées et alignées, générant un tissu dense de part et d'autre de l'axe routier.



Figure 36 : Centre ancien d'Olmeto

De nouvelles constructions ont été réalisées à la sortie du village, il s'agit d'habitat collectif en R+4. L'enjeu est de parvenir à une intégration paysagère de qualité des nouvelles constructions afin de conserver l'identité du village et de parvenir à une harmonie en termes de bâtis.



Figure 37 : Extension urbaine d'Olmeto

La sensibilité paysagère

Le cœur du village s'organise selon un réseau de rues et de ruelles lisible et structuré. Situé à environ 360 m d'altitude, il offre une ouverture visuelle vers le littoral. Le village garde une empreinte agricole forte avec des cultures et de nombreux jardins cultivés.



Figure 38 : Vue depuis les hauteurs du village d'Olmeto

ENJEUX PAYSAGERS :

- La préservation du caractère pittoresque d'Olmeto et des hameaux ;
- Le maintien des jardins et parcelles agricoles autour des hameaux ;
- La préservation de la silhouette du village ;
- La mise en scène des vues remarquables sur les versants et la mer ;
- La poursuite de la valorisation du réseau piéton ;
- L'harmonisation du mobilier urbain.

☀ Les extensions urbaines et le littoral

L'urbanisation du village s'est progressivement étendue le long de la RT 40 en direction du littoral. Ces extensions se sont développées sous la forme d'un tissu bâti peu dense, composé de maisons pavillonnaires au cœur d'une parcelle plus ou moins grande et plus ou moins arborée.



Figure 39 : Maisons pavillonnaires de Cipiniello

ENJEUX PAYSAGERS :

- Limiter l'étalement urbain afin de préserver la qualité urbaine
- Définir et préciser les limites entre les zones bâties et les milieux naturels
- Préserver une cohérence paysagère entre l'espace bâti et son paysage environnant

☀ L'aménagement urbain: mobilier et végétal

Le mobilier urbain est un "outil" au service du citoyen. Son implantation doit respecter des principes d'organisation tout en s'adaptant aux pratiques spécifiques urbaines ou aux usages courants :

• Gérer le partage de l'espace :

- Accompagner et fluidifier les circulations,
- Protéger les usagers, les éléments du bâti et le patrimoine végétal,
- Participer à la continuité des cheminements des différents modes de déplacement.

• Embellir le cadre de vie :

- Participer à l'amélioration du cadre de vie,
- Contribuer à l'identité de la commune,
- Harmoniser les espaces publics entre le centre ancien et les quartiers périphériques,
- Améliorer la qualité d'usage touristique.

• Offrir un service dans le domaine public :

- Créer des espaces de convivialité,
- Permettre l'information et la communication aux résidents et visiteurs.

ENJEUX PAYSAGERS :

- La mise en place d'une charte urbaine afin de revaloriser la cohésion des espaces urbains de la commune ;
- L'homogénéisation et la qualification du vocabulaire paysager.

D. Synthèse

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre de vie de qualité entre mer et montagne Des paysages diversifiés (agricole, forestier, littoral) Des vues remarquables sur le grand paysage depuis la RD157 et la RT40 Des hameaux qui ont su conserver leur forme originelle et leur ambiance de village pittoresque. Une façade littorale anthropisée où la pression urbaine tend à banaliser le paysage 	<p>La poursuite du mitage urbain qui nuit à la qualité des vues et à la banalisation du paysage.</p> <p>L'altération voire la disparition d'un paysage agricole sous l'effet de la déprise agricole.</p>	La préservation de la façade littorale grâce à des ERC (Loi Littoral).	<p>Augmentation de la fréquentation des espaces du fait de l'augmentation de la population.</p> <p>Aménagement de voirie du fait de l'augmentation du trafic routier.</p>	<p>OAP : l'apport du végétal en milieu anthropisé.</p> <p>Zonage : Le classement en zone inconstructible (naturelle ou agricole). Le classement des haies bocagères au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme. Le classement des boisements et ripisylves en EBC.</p> <p>Règlement : le raccordement au système d'assainissement collectif ou bien un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur.</p>	<p>La préservation des versants et crêtes afin de protéger le paysage identitaire</p> <p>Enjeu modéré</p> <p>La valorisation des éléments du patrimoine rural (sites archéologiques, bocage, murs en pierre sèches, terrasses, etc)</p> <p>Enjeu fort</p> <p>La préservation et la valorisation des points de vue remarquables</p> <p>Enjeu fort</p>

E. Les éléments patrimoniaux

Sites archéologiques sensibles, commune d'Olmeto

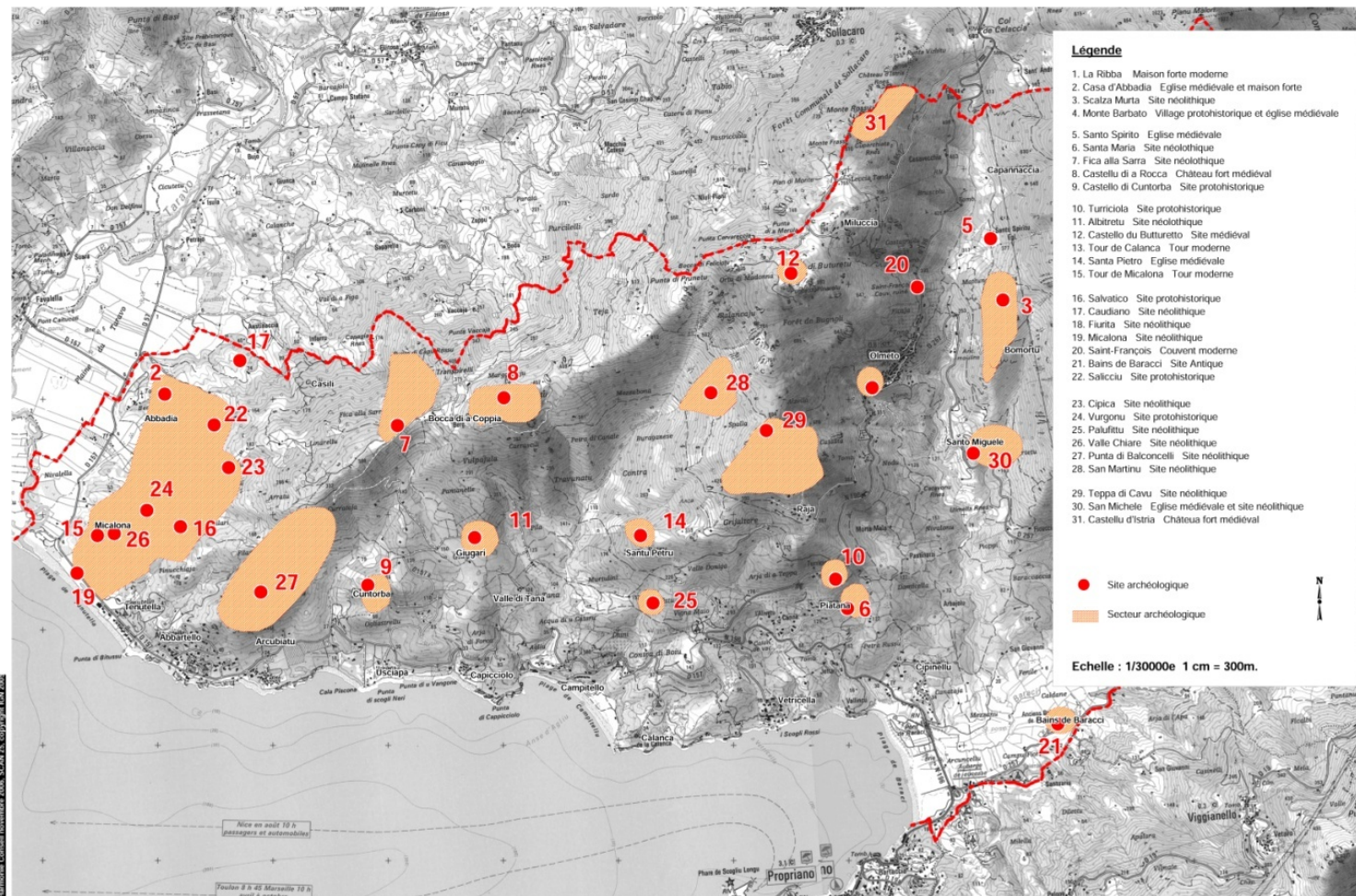


Figure 41 : Sites archéologiques sur la commune d'Olmeto

1. Les principaux sites archéologiques

La commune d'Olmeto possède un patrimoine archéologique datant du néolithique à nos jours.

On y recense :

2 édifices d'intérêt patrimonial ;

31 sites archéologiques ;

15 secteurs archéologiques d'une superficie totale de 415 ha.

Les sites néolithiques se concentrent généralement sur les promontoires rocheux, en retrait du littoral. La plupart sont des sépultures, des stèles ou des édifices religieux. 18% de sites protohistoriques témoignent de la place de la religion et des croyances entre le III^{ème} et le VIII^{ème} siècle. Ils rappellent le développement des sociétés humaines sur le territoire et de la ruralité villageoise en Corse à cette période de transition entre l'Antiquité romaine et la féodalité. Un site antique a été identifié sur Baracci, à l'emplacement des bains actuels.

Le patrimoine médiéval se caractérise sur Olmeto par la présence de vestiges ou maisons, principalement sur le village ou en retrait du littoral.

Les sites de l'époque moderne remontent à l'occupation génoise comme en témoignent les tours de guet littorales notamment.

Olmeto compte deux monuments inscrits au titre des Monuments Historiques : le couvent en ruine de Saint-Antoine de Padoue situé à l'entrée nord du village, et le Castello de Contorba.

La casa Abbadia et l'hôtel des bains de Baracci font également partie des sites historiques sensibles de la commune.

L'héritage culturel et patrimonial de la commune est visible également à travers la présence de :

- Fours à pains dans les hameaux anciens ;
- Fontaines dans le village et les hameaux ;
- Moulins le long des cours d'eau ;
- Aghja (aires de battage du blé) ;
- Bergeries et caseddu sur les piedmonts des massifs.

La loi du 2 mai 1930 protège les sites naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les édifices, celle-ci prévoit deux degrés de protection en fonction des caractéristiques et de la valeur patrimoniale du site : le classement et l'inscription.

☀ Les sites classés ou inscrits

La commune d'Olmeto ne contient pas de site classé ou inscrit

2. La protection des paysages

☀ Les espaces remarquables et caractéristiques du Littoral

Au titre de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, communément appelée « Loi Littoral », il est fait obligation de préserver les « espaces terrestres et marins, sites ou paysage remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ».

Cette obligation de préservation rend nécessaire l'identification de ces espaces.

L'annexe 7 du PADDUC identifie ces espaces au sein de l'Atlas des Espaces Remarquables et Caractéristiques du littoral. Ces termes recourent deux notions :

- Remarquable : Notion d'universalité et d'appropriation collective, espace souvent connu et reconnu au-delà des frontières régionales ;
- Caractéristique : Notion de témoin et de représentativité, importance identitaire et spécificité locale, espace représentatif d'une séquence littorale

Certaines parcelles du littoral de la commune d'Olmeto sont classées en ERC :

Le Delta du fleuve de Taravu, cordon littoral, dépression de Pistigliolu, tour génoise de Micalona (ERC 2A38) ;

Le massif boisé en rive Nord du golfe du Valinco (ERC 2A39).

52 bâtiments se trouvent dans ces ERC.

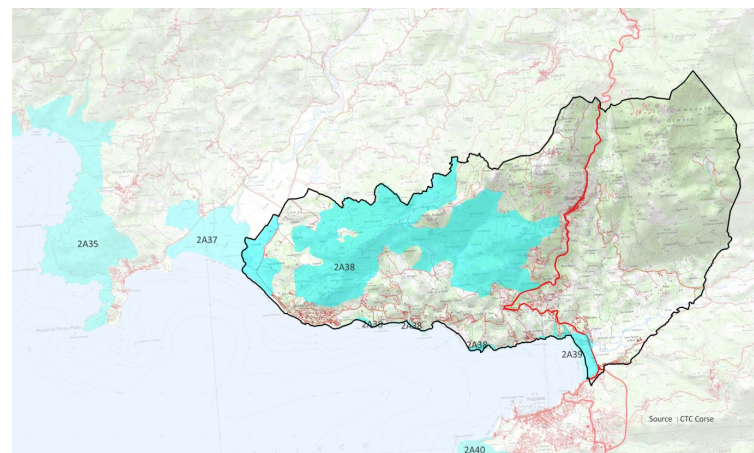


Figure 43 : Localisation des Espaces Remarquables du Littoral d'Olmeto

L'ERC 2A38 : Le Delta du fleuve de Taravu, cordon littoral, dépression de Pistigliolu, tour génoise de Micalona (CTC)

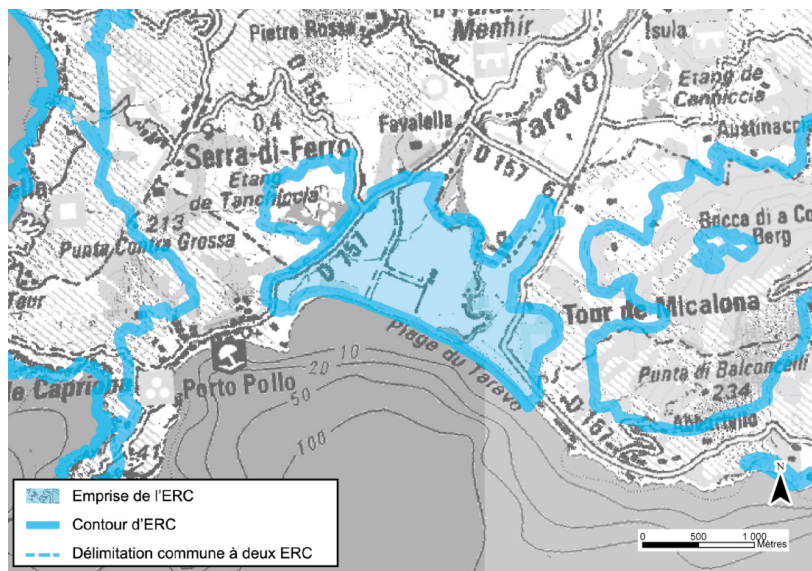


Figure 44 : Limites de l'ERC 2A38

Le site englobe la plaine agricole de la bande rétro-littorale. Ouverture remarquable du paysage en rive Nord du Golfe de Valinco, elle constitue une originalité à l'échelle des golfes de la côte ouest car elle est large mais n'occupe pas un fond de baie. Il s'agit donc d'un élément structurant de premier ordre du golfe de Valinco.

Au-delà des vastes pâtures et un ensemble de haies offrant des habitats importants pour plusieurs espèces sensibles, le site englobe un étang d'eau saumâtre.

Classée en partie en site d'intérêt communautaire, la zone est un réservoir de biodiversité de premier plan.

La tour de Micalona et plusieurs alignements de Menhirs sont situés dans le site.

Il est constitué de dépôts fluviatiles quaternaires et de roches magmatiques plutoniques hercyniennes.

Le site est classé en fonction des habitats naturels en place (habitats humides et dunaires). En outre, la planéité du site, support d'une activité pastorale figure un vaste espace de respiration paysagère d'autant plus importante dans un contexte d'urbanisation de la bande littorale traduite par la proximité des stations balnéaires de Purti-Poddu et d'Olmeto plage. Enfin la richesse du patrimoine culturelle abonde pour proposer ce site en espace remarquable.

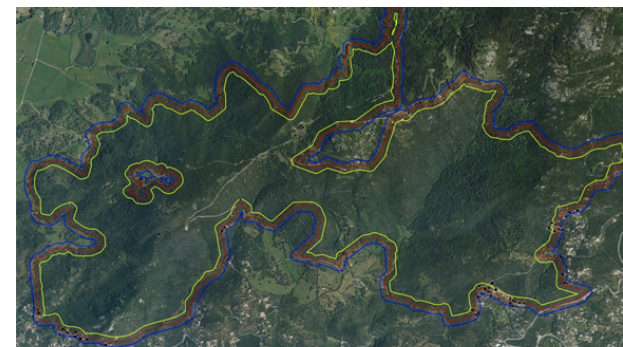


Figure 45 : Bâti implantés sur l'ERC 2A38 (1)

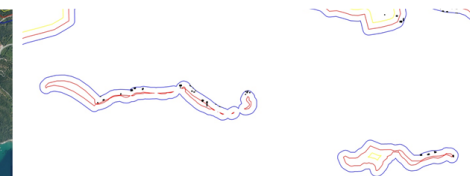


Figure 46 : Bâti implantés sur l'ERC 2A38 (2)

L'ERC 2A39 : Le massif boisé en rive Nord du golfe du Valinco (CTC)

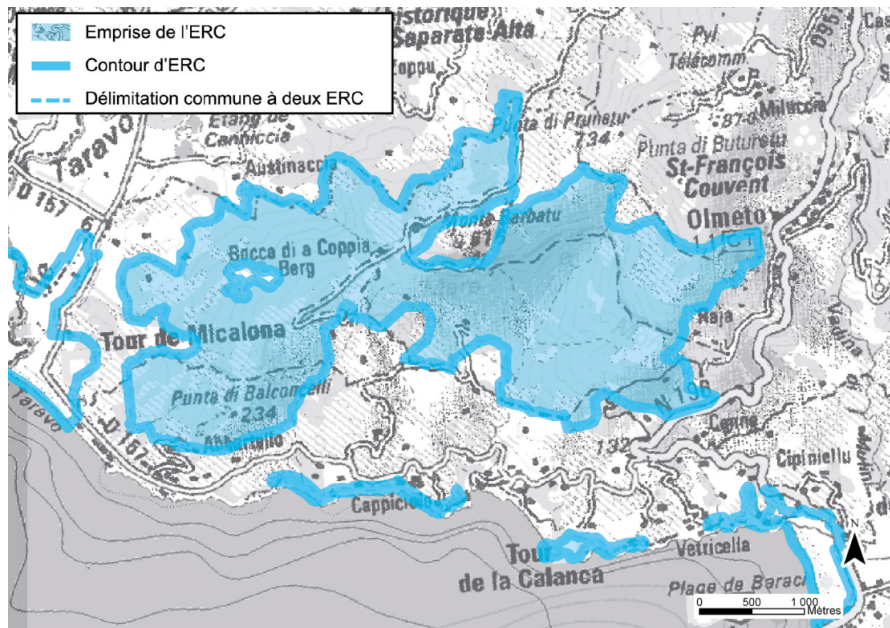


Figure 47 : Limites de l'ERC 2A39

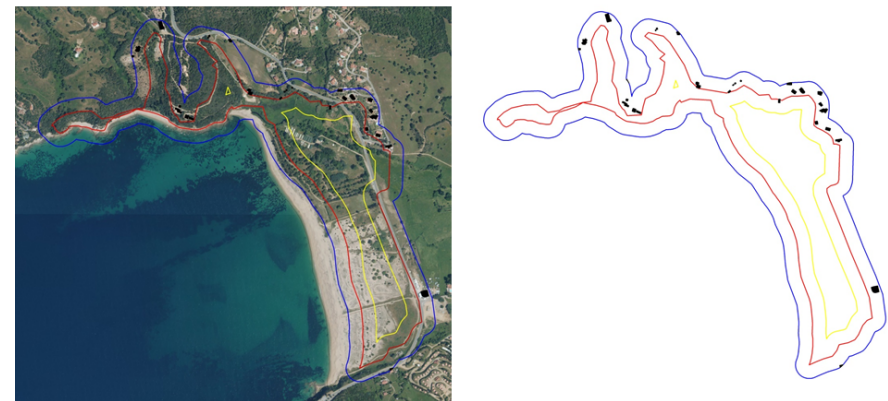


Figure 48 : Bâties implantés sur l'ERC 2A39

L'ERC contient un important boisement qui surplombe le fond de golfe du Valinco et atténue l'exposition visuelle du mitage qui court d'Olmeto jusqu'au rivage. La bande littorale de la commune abrite des stations d'Anchusa Crispa et le reste du site est un vaste espace naturel préservé aux portes de Propriano qui joue un rôle dans le maintien des équilibres biologiques.

De nombreux sites archéologiques de grande importance sont présents sur cette zone constituée de roches magmatiques plutoniques hercyniennes ainsi que de dépôts colluvionaux quaternaires.

Le classement en ERC se justifie par son intérêt paysager (masse boisée structurante la rive Nord du golfe de Valinco), écologique (zone de refuge pour les espèces en marge d'une zone littorale anthropisée) et culturel (nombreux sites archéologiques).

Synthèse

Atouts:

- * Un cadre paysager remarquable et singulier dont l'olivieraie est le symbole.
- * Un travail de valorisation de l'urbanisation déjà entrepris.
- * Richesse patrimoniale et naturelle traduite par la présence de 3 ERC

Faiblesses:

- * Valorisation du patrimoine à renforcer

Pressions / Tendances évolutives: Urbanisation

- * Protection du patrimoine bâti remarquable.
- * Urbanisation :
- * Poursuite du mitage des espaces agricoles et forestiers au détriment de la qualité du paysage,
- * Climat et changement climatique : recrudescence des feux de forêt du fait de l'augmentation des températures.

Liens avec le PLU:

- * La qualité et de la lisibilité du paysage. Le PLU peut : « [...] Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection [...] ».
- * La consommation des espaces agricoles et naturels.
- * La minéralisation des sols.

Leviers d'action du PLU:

- * Etude des ERC voir identification sur le plan de zonage ..
- * PADD : valorisation des entrées de ville au travers de nouveaux programmes (routiers, urbains, paysagers ...)
- * OAP : l'apport du végétal en milieu anthropisé.
- * Zonage :
 - ◆ Le classement en zone inconstructible (naturelle ou agricole),
 - ◆ Le classement des haies bocagères au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - ◆ Le classement des boisements et ripisylves en EBC.

Enjeux:

- * La valorisation de l'entrée de ville depuis la RT40 - **Enjeu modéré**
- * La préservation des ERC - **Enjeu fort**
- * La préservation de la qualité paysagère - **Enjeu fort**

F. Synthèse

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeu
Les unités paysagères	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre paysager remarquable et singulier. Une diversité des paysages : paysage agricole en plaine et paysage boisé sur les versants. Deux ensembles paysagers : <ul style="list-style-type: none"> La vallée du Taravu (704 ha, 16% de la superficie communale) Les vallées du Sartenais et Valinco (3 678 ha, 84% de la superficie communale). Des vues remarquables sur le grand paysage depuis la RD157 et la RT40 Des hameaux qui ont su conserver leur forme originelle et leur ambiance de village pittoresque. Une façade littorale anthropisée où la pression urbaine tend à banaliser le paysage 	<p>Urbanisation : Poursuite du mitage des espaces agricoles et forestiers au détriment de la qualité du paysage.</p> <p>Climat et changement climatique : recrudescence des feux de forêt du fait de l'augmentation des températures.</p>	<p>La qualité et de la lisibilité du paysage.</p> <p>La préservation de la façade littorale grâce à des ERC (Loi Littoral).</p>	<p>La consommation des espaces agricoles et naturels.</p> <p>La minéralisation des sols.</p>	<p>PADD : valorisation des entrées de ville au travers de nouveaux programmes (routiers, urbains, paysagers ...).</p> <p>OAP : l'apport du végétal en milieu anthropisé.</p> <p>Zonage : Le classement en zone inconstructible. Le classement des haies bocagères au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. Le classement des boisements et ripisylves en EBC.</p>	<p>La valorisation de l'entrée de ville depuis la RT40 Enjeu modéré</p> <p>La préservation de la qualité paysagère Enjeu fort</p> <p>La préservation des ERC Enjeu modéré</p>
Les axes routiers	<p>La commune d'Olmato est traversée par la RT 40. Au-delà de cet axe principal, des départementales irriguent le territoire communal (la D257 et D157 notamment) et permettent de relier les hameaux entre eux.</p>	<p>L'augmentation du trafic est néfaste au cadre de vie paysager.</p>	<p>Valorisation des axes pour désenclaver certains hameaux.</p>	<p>Augmentation du trafic sur certains axes en lien avec la croissance démographique.</p>	<p>Maintien et création d'alignement d'arbres, création de cheminement doux.</p>	<p>La préservation des espaces à proximité des axes routiers Enjeu modéré</p>
Les éléments patrimoniaux	<p>Une valeur patrimoniale identifiée : 2 édifices d'intérêt patrimonial 31 sites archéologiques recensés 15 secteurs archéologiques (415 ha)</p>	<p>Protection du patrimoine bâti remarquable.</p>	<p>La qualité et de la lisibilité du paysage. Le PLU peut : « [...] Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection [...] ».</p>	<p>La consommation des espaces agricoles et naturels.</p>	<p>Ré-étude des sites. Identification sur le plan de zonage notamment au titre de l'article le L.151-19.</p>	<p>La préservation des sites d'intérêts patrimoniaux. Enjeu modéré</p>

Chapitre V - Les risques

La commune d'Olmeto est soumise à des risques inondation, submersion marine, feu de forêt, sismique et transport de matières dangereuses.

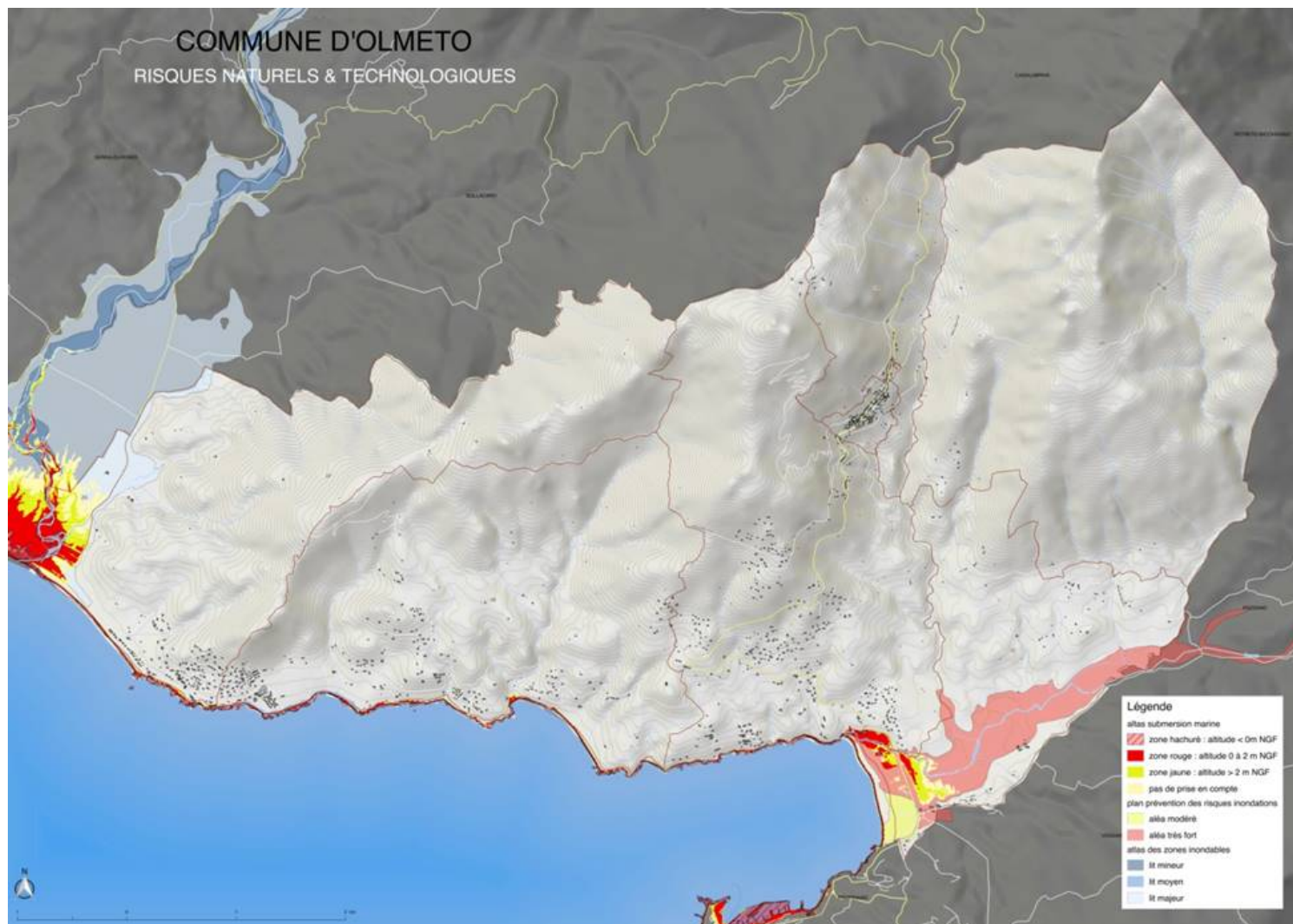


Figure 49 : Risques naturels et technologiques de la commune d'Olmeto

A. Le risque inondation et submersion marine

Source : PrimNet, PPRI, Dossier Départemental des Risques Majeurs (07/2015)

Le risque inondation constitue le premier risque naturel en France. Le risque inondation est souvent lié à deux phénomènes : la formation rapide de crues torrentielles et le ruissellement urbain aggravé par l'imperméabilisation des sols.

Sur la commune d'Olmeto il est lié à plusieurs phénomènes : la crue du Baracci et du Taravo, la remontée de nappe phréatique, le ruissellement sur les versants et l'inondation des talwegs.

Soumis au climat méditerranéen, La Corse est particulièrement vulnérable. Le risque de crues se concentre sur la période de mai à octobre et peut être généré par trois phénomènes météorologiques distincts :

Au printemps, en raison des intempéries et de la fonte nivale (redoux) ;

Durant l'été, en raison d'orages brutaux éventuellement associés à une fonte glaciaire ;

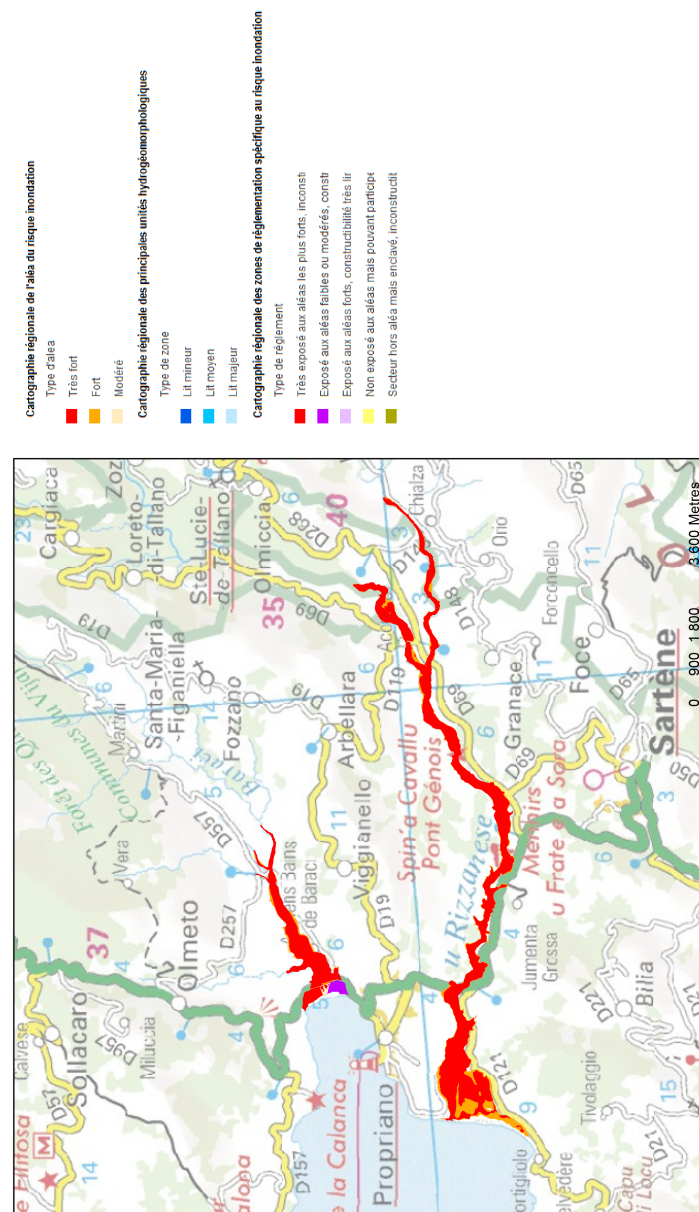
A l'automne, en raison de pluies de longues durées saturant le bassin.

La commune d'Olmeto enregistre 5 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle entre novembre 1993 et octobre 2015 liés à des phénomènes d'inondation et de submersion marine.

Lors de fortes pluies, les eaux de crues dévalent les pentes par les ruisseaux qui deviennent des torrents. Les principaux dégâts sont engendrés par des coulées de boue. Très peu d'habitants se situent en zones d'aléa.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation Baracci a été approuvé le 18 novembre 2004.

Figure 50 : Risque inondation sur la commune d'Olmeto (Observatoire de l'environnement de Corse)



B. Le risque incendie de forêt

Source : PrimNet, Prométhée, Dossier Départemental des Risques Majeurs (07/2015)

En raison de la présence d'un couvert végétal assez dense (de type boisé), de la topographie et du climat méditerranéen, le risque incendie de forêt existe sur la commune.

Depuis 1997, 68 incendies se sont produits brûlant 24 ha de landes, garrigues et maquis. 167 incendies ont été recensés et près de 84 hectares brûlés depuis 1973 soit environ 2% de la surface totale de la commune.

La réglementation oblige le débroussaillage sur l'ensemble du département par arrêté du 03 décembre 2012. De plus, les services de l'Etat en Corse ont mis en place une carte du risque d'incendie pour les activités de pleine nature.

De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut-être dangereux, en fonction des conditions météorologiques.

La commune d'Olmeto se situe en zone "Prudence" CARTE DU 9 JUILLET 2016.

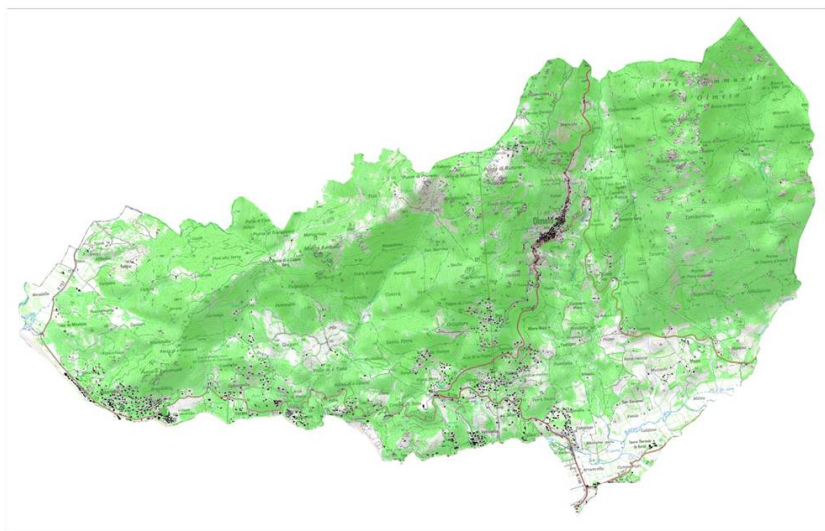


Figure 51 : La végétation d'Olmeto

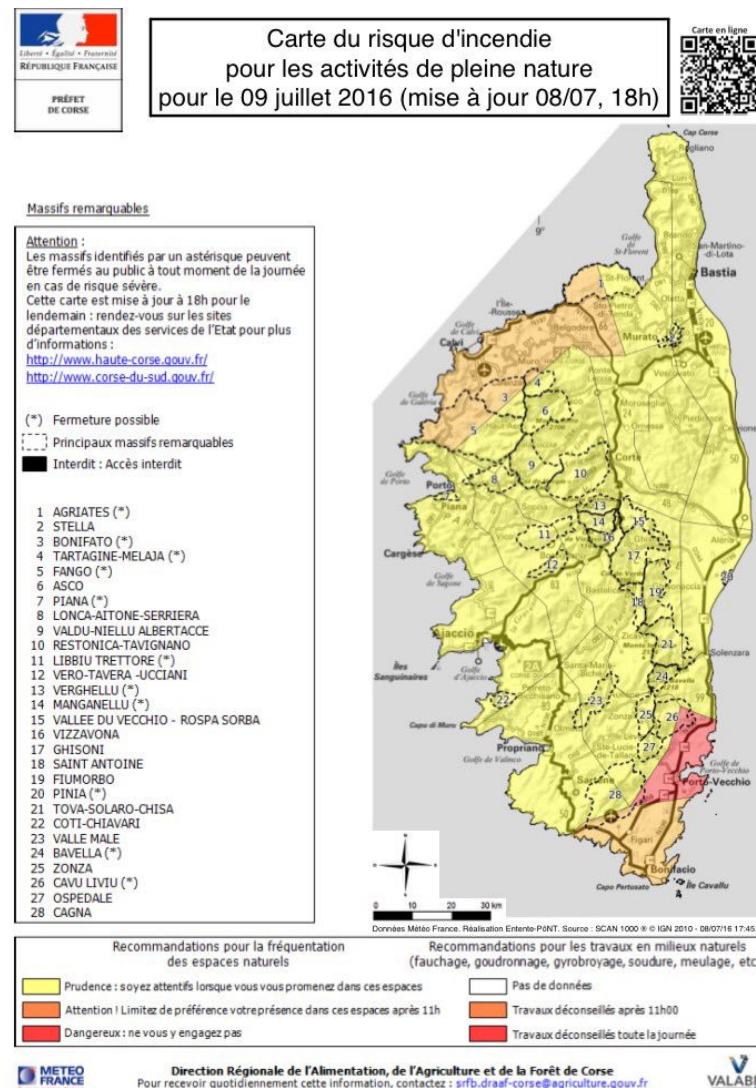


Figure 52: Le risque incendie à l'échelle de la Corse (DDRM Haute-Corse, juillet 2016)

C. Le risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets numéro 2010-1254 du 22 octobre 2010 et numéro 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;

Des zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La conception des structures selon l'Eurocode 8 correspond aux règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne. La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

Les règles PS-MI « construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés » répondent à un certain nombre de critères, notamment géométriques.

La commune d'Olmeto se situe en zone de sismicité 1 (très faible). Cette classification n'imposant pas de règles de construction parasismique pour les bâtiments.

	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence			Eurocode 8 ³ a _{gr} =0,7 m/s ²
Zone 3	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ a _{gr} =1,1 m/s ²	Eurocode 8 ³ a _{gr} =1,1 m/s ²	
Zone 4	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ a _{gr} =1,6 m/s ²	Eurocode 8 ³ a _{gr} =1,6 m/s ²	
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ a _{gr} =3 m/s ²	Eurocode 8 ³ a _{gr} =3 m/s ²	

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Figure 53 : Application des règles de constructibilité pour les différentes catégories de bâtiment selon la zone de sismicité

D. Le risque transport de matières dangereuses

Etant traversée par la route territoriale 40 reliant Ajaccio à Bonifacio où transitent de nombreux camions de livraison en tous genres (hydrocarbures, gaz, ...), la commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses.

Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont généralement consécutifs à un accident se produisant lors de l'acheminement de ladite matière.

Synthèse

Chiffres clés:

- * 5 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en lien avec les inondations entre 1993 et 2013.
- * 68 feux déclarés sur la commune depuis 1997 dont un ayant ravagé 24 ha.
- * 84 ha brûlés depuis 1973 soit environ 2% de la surface communale.
- * La RT 40 reliant Ajaccio et Bonifacio, principale route concernée par le risque Transport Matières Dangereuses.

Atouts:

- * L'absence de risques mouvements de terrain selon le BRGM (érosion, retrait et gonflement des argiles, glissement, éboulement).
- * Un territoire en zone sismique 1 faible.
- * L'absence de canalisations transportant des matières dangereuses.

Faiblesses:

- * Un risque feu de forêt important en raison d'un important couvert boisé.
- * Un territoire vulnérable à l'inondation (liée au Baracci et Taravo).
- * La méconnaissance du risque inondation et ruissellement sur le territoire.

Pressions / Tendances évolutives: Urbanisation

- * Risque inondation : tendance à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols. Augmentation des précipitations et des débits du fait du changement climatique (augmentation des épisodes de fortes pluies).
- * Risque feu de forêt : augmentation des épisodes de sécheresse et risque plus important de départ de feux du fait du changement climatique.
- * Risque sismique : stabilisation du risque. Les effets du changement climatique sur le risque sismique ne sont pas démontrés.

Liens avec le PLU:

- * La question de la définition de secteurs à enjeu urbain en dehors des zones définies à l'Atlas des zones inondables et des zones de vallons.
- * La question de l'imperméabilisation des sols.
- * La question de l'interface entre les boisements et l'habitat.

Leviers d'action du PLU:

- * Règlement :
 - ◆ la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
 - ◆ l'intégration de la réglementation quant aux obligations légales de débroussaillage.

Enjeux:

- * La question de la limitation de l'imperméabilisation des sols - **Enjeu fort**
- * La question de la prise en compte du risque feu de forêt - **Enjeu fort**
- * La question de la prise en compte du risque de transport de matières dangereuses - **Enjeu fort**

E. Synthèse

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
Risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs phénomènes pouvant provoquer un phénomène d'inondation : la crue du Baracci et du Taravo, la remontée de nappe phréatique, le ruissellement sur les versants et l'inondation des talwegs. (PPRI du Baracci). 5 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. 	Augmentation des inondations sous les effets du changement climatique (épisodes de fortes pluies).	Prise en compte du risque au plus juste niveau.	Augmentation de la population exposée du fait de la croissance démographique. Augmentation de l'imperméabilisation des sols du fait de l'urbanisation.	Zonage : le report des zones des PPRI dans le PLU (servitude d'utilité publique). Règlement : L'intégration de la réglementation édictée dans les zones du PPRI. La gestion des eaux pluviales à la parcelle. La définition d'un coefficient d'espaces verts.	<p>La question de l'exposition des personnes à une crue du Baracci et du Taravo</p> <p>Enjeu Modéré du fait la très forte vulnérabilité du territoire, de la faible population exposée et des zones à enjeux urbains dans zones les d'aléas ou à proximité</p> <p>La question de la limitation de l'imperméabilisation des sols</p> <p>Enjeu Fort du fait la forte vulnérabilité du territoire, de l'importance de la population exposée</p>
Risque feux de forêt	68 feux déclarés sur la commune depuis 1997. Un risque important en raison d'un fort couvert boisé et du climat méditerranéen avec des épisodes de fortes chaleurs et des vents forts. L'absence d'arrêté de déclaration de catastrophe naturelle en lien avec le risque incendie. Plusieurs zones soumises à des obligations légales de débroussaillage.	Augmentation des épisodes de sécheresse et risque plus important de départ de feux du fait du changement climatique.	La question de l'interface boisement/habitat.	-	Règlement : La gestion des eaux pluviales à la parcelle. L'intégration de la réglementation quant aux obligations légales de débroussaillage.	<p>La question de la prise en compte du risque feu de forêt</p> <p>Enjeu fort en raison des importantes surfaces boisées sur la commune et de l'imbrication espaces boisés/bâti</p>
Risque sismique	Un territoire en zone sismique 1 très faible.	Stabilisation du risque. Les effets du changement climatique sur le risque sismique ne sont pas démontrés.	La question de la prise en compte du risque dans la construction	Augmentation de la population exposée du fait de la croissance démographique.	Règlement : L'intégration dans le règlement du PLU de la réglementation édictée par l'arrêté du 22 octobre 2010	<p>La question de l'exposition des personnes au risque sismique</p> <p>Enjeu faible au regard du risque sismique très faible (niveau 1)</p>
Risque transport matières dangereuses (TMD)	Risque TMD lié à la RT40. Pas de canalisations de matières dangereuses.	Augmentation du risque TMD lié au trafic routier du fait de l'augmentation du trafic routier (croissance démographique)	Un urbanisme favorisant d'autres mobilités (alternatives à l'automobile individuelle)	Augmentation du trafic routier, de poids lourds (risque accident plus fort)	Zonage : le report sur le zonage du PLU des zones de dangers	<p>La question de la prise en compte du risque TMD dans le PLU</p> <p>Enjeu Faible</p>

Chapitre VI – Les pollutions et nuisances

A. La qualité de l'air

1. Les objectifs fixés par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse

Les objectifs fixés dans le SRCAE en termes de qualité de l'air :

Objectifs de la directive plafonds par polluant	Réduction entre 1990 et 2010	Réduction complémentaire entre 2010 et 2020
Nox	-58%	Entre 33% et 41%
SO ₂	-72%	Entre 48% et 60%
NH ₃	Stabilisation	-28%
COV	-61%	Entre 33% et 40%
PM2.5	-	Entre 28% et 35%

Figure 54 : Objectifs réglementaires en termes de qualité de l'air (SRCAE de Corse)

A long terme, les efforts de réduction des consommations énergétiques devraient conduire à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air régionale.

Le Plan Particules et le Plan National Santé Environnement fixent un objectif de 30% de réduction des PM2.5 d'ici 2015. Décliné à l'échelle régionale, cet objectif semble atteignable, les orientations du SRCAE devraient permettre la réduction complémentaire nécessaire pour l'atteindre.

La directive « Plafonds » (2001/81/CE) est en cours de révision pour introduire de nouveaux plafonds à 2020 (l'échéance actuelle est à 2010).

Divers niveaux d'ambition sont envisagés et ils conduiraient à une réduction complémentaire entre 2010 et 2020 de -33% à -41%.

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), du 30 décembre 1996, reconnaît le droit pour chacun à respirer un air qui ne nuise pas à la santé. A cette fin, une obligation de surveillance de l'air s'impose. Deux types de données sont alors à distinguer : celles sur les émissions de polluants, enregistrées par le CITEPA, et celles sur les concentrations mesurées dans l'air, dont les relevés sont assurés par Qualitair Corse.

2. La surveillance de la qualité de l'air

L'association Qualitair Corse a la charge de :

Surveiller la qualité de l'air sur toute la Corse, par l'utilisation d'outil de mesures des polluants réglementaires que sont entre autres les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, les particules en suspension ;

Exploiter les données obtenues par les moyens de mesures afin notamment de prévoir la qualité de l'air et anticiper les pics de pollution ;

Conseiller afin de contribuer aux réflexions relatives à l'aménagement du territoire et aux déplacements en fournissant à la fois des éléments d'évaluation, de prospective et des outils d'aides à la décision ;

Informers les autorités et la population au quotidien et notamment en cas d'épisodes de pollution. L'association participe également à la sensibilisation du jeune public à la problématique de la pollution atmosphérique à l'aide d'outils pédagogiques.

3. La qualité de l'air sur Olmeto

En raison d'un ensoleillement annuel remarquable, l'ozone se révèle être le principal polluant sur l'Ile de Beauté.

Les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) qui découlent des processus de combustion (centrales thermiques ; transports routiers, maritimes, aériens et ferroviaires ; incendies et feux de déchets ; chauffage urbain principalement), sont aussi un polluant important sur la Corse surtout en période estivale.

Commune de 1 260 habitants en 2016, Olmeto bénéficie d'une bonne qualité de l'air malgré la présence de la RT 40.

B. Le bruit

La RT 40 enregistre un trafic important en période estivale et peut être considérée comme une source de nuisances sonores

En effet, le trafic moyen journalier annuel est de 7 236 en 2014 le long de la RT 40 (ancienne RN 196) sur la commune.

	RT	ex RN	PR	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2010
CORSE DU SUD															
AJACCIO AEROPORT	20	193	4 083	27 781	28 514	29 336	29 544	30 070	30 042	30 664	31 008	31 195	30 955	31 588	5%
SARROLA BALEONE	20	193	10,000	18 185	18 846	19 493	19 595	20 832	20 380	20 934	20 675	20 829	21 585	21 752	7%
SARROLA YOLANDA	20	193	13,000	9 195	9 563	9 856	9 891	10 118	10 351	10 706	10 846	11 035	11 199	11 543	12%
BOCOGNANO VIZZAVONA	20	193	48,067	2 448	2 541	2 521	2 452	2 615	2 621	2 721	2 702	2 761	2 796	2 846	9%
SARROLA FONTAINE	22	194	7 020	19 711	20 236	20 900	20 790	20 832	21 012	21 143	22 584	23 037	21 585	22 051	5%
BASTELICACCIA	40	196	0 010	27 553	28 144	28 791	28 673	29 397	29 652	30 229	30 229	30 501	25 956	31 515	6%
GROSSETTO PRUGNA	40	196	31,034	3 353	3 510	3 612	3 620	3 782	3 807	3 859	3 816	3 878	N.D.	3 967	4%
OLMETO	40	196	66,010	6 132	6 664	7 643	6 718	6 965	7 092	7 161	7 160	7 189	7 190	7 236	2%
PROPRIANO	40	196	72,050	7 632	7 846	8 268	8 403	8 888	9 160	9 173	9 136	9 220	9 250	9 552	4%
SARTENE BOCCA ALBITRINA	40	196	85,010	3 631	3 723	3 922	3 947	4 151	4 219	4 187	4 249	4 210	4 333	4 217	0%
PIANOTTOLI	40	196	117,010	4 131	4 299	4 482	4 577	4 819	4 886	4 891	4 934	5 007	5 173	5 177	6%
BONIFACIO	40	196	130,060	2 273	2 339	2 426	2 502	2 693	2 748	2 791	2 779	2 819	2 847	4%	
BONIFACIO	10	198	9,030	3 744	3 885	3 987	4 039	4 271	4 334	4 347	4 359	4 369	4 463	4 590	6%
PORTO VECCHIO SUD	10	198	23,000	17 817	18 535	19 108	20 729	19 773	22 166	22 299	22 316	22 572	22 012	22 131	0%
SAN GAVINO DI CARBINI	10	198	36,050	8 204	8 413	8 636	8 915	9 275	9 569	9 961	9 640	9 799	9 626	9 992	4%
SARI SOLENZARA	10	198	65,000	6 137	6 371	6 432	6 575	7 019	6 701	N.D.	N.D.	7 449	7 257	7 339	10%

Figure 55 : Evolution des principaux trafics routiers (ORTC, 2015)

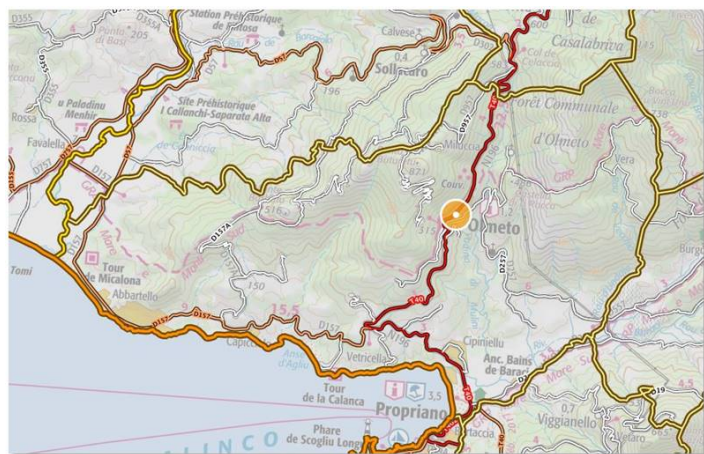


Figure 57 : Réseau routier à proximité de la commune d'Olmeto

C. La pollution des sols et des milieux aquatiques

1. Les pollutions issues des rejets agricoles

La commune n'est pas située dans la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

2. Les pollutions issues des activités ou industries

Les bases de données BASOL et BASIAS recensent les sites industriels et les sites pollués susceptibles de provoquer une nuisance ou un risque pour la population et l'environnement.

BASOL (Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués) recense les sites pollués traités, les actions spécifiques imposées par l'Etat pour prévenir la pollution ou l'enrayer.

BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et d'activités de services) permet de disposer de traces des activités industrielles. Cette inscription ne correspond pas à une pollution avérée mais renseigne sur une éventuelle pollution (anciennes cuves contenant des produits polluants, dépôts de liquides inflammables comme les stations-services...) qui peut être diagnostiqué avant réutilisation du site.

Olmeto ne compte pas de site BASOL et plusieurs sites BASIAS.

Raison sociale de l'entreprise	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
	Carrière de sable illégale	Lieu-dit Baracci	Activité terminée
SBGE	Morellicia	Lieu-dit Morellicia	Activité terminée
	Carrière Mozziconacci	Lieu-dit Miluccia	Activité terminée
SBGE, SARL	Carrière de granite	Lieu-dit Rampollino	Activité terminée
Total	Station-service	RD 157	En activité
Aguilar Jean Georges		Lieu-dit Giettere	En activité
	Garage du Valinco		En activité
Total	Station-service		En activité
Renault	Garage Renault		En activité
SA des Pétroles Jupiter		RN 196	/
Baracci automobile, SA	Station-service Total	Lieu-dit Arconello	/
	Carrier (artisan)	Lieu-dit Miluccia	/
SNEF - Electricité		Lieu-dit Capo Grosso	/

Tableau 2 : Sites BASIAS d'Olmeto

La commune ne compte pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Notons que la Loi ALUR, du 26 mars 2014 a pour objectif de limiter l'étalement urbain et le mitage agricole en utilisant des terrains potentiellement réutilisables. Elle prévoit ainsi à son article 173 la création par le Préfet de "secteurs d'Information sur les Sols (SIS), afin de renforcer l'information du public sur les risques de pollution des sols (L.125-6 du code de l'environnement). La carte des secteurs SIS est en cours de définition.

Il est stipulé à l'article L.556-2 du Code de l'environnement que les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information des sols feront l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

D. La gestion des déchets

Les déchets sont gérés par le SYVADEC qui assure la valorisation, le traitement ainsi que la mise en place d'une politique de prévention. Il exerce ses compétences en lieu et place de la Communauté de communes Sartenais Valinco qui y a adhéré.

Le SYVADEC gère les déchets ménagers pour 320 116 habitants (population DGF à fin 2014), soit 83% de la population de Corse.

En 2015, 187 996 t de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire du SYVADEC soit 676 kg/hab (INSEE).

Elle continue de diminuer sur le périmètre du SYVADEC (- 4% en 2015 par rapport à 2014), à un rythme plus important que la moyenne nationale (- 2,5% par an sur la période 2011-2013). Elle a baissé de plus de 22 % depuis 2010, ce qui dépasse d'ores et déjà les objectifs nationaux du plan de prévention et de valorisation des déchets 2014-2020.

Elle reste cependant supérieure à la production moyenne nationale (570 kg/ hab. en pop INSEE en 2013).

Les ordures ménagères traitées représentent 80% des DMA avec une production de 139 861 t en 2015 soit kg/hab.

Les déchets issus du tri sélectif (Points d'apport volontaire) s'élevaient à 11 827 t en 2015 soit une production individuelle de 44 kg/hab/an (pop INSEE). La production individuelle stagne par rapport à 2014.

En 2015, 20% des déchets sont triés (PAV et recycleries). Un effort par rapport à 2013 où 18% des déchets été triés mais un taux bien en deçà de la moyenne nationale (48%)

Sur la communauté de communes du Sartenais Valinco, le taux de tri est de 19% (tri à la source : 5% et tri recyclerie : 15%).

116 points tri sont répartis sur le territoire soit 393 conteneurs dédiés au verre, papier et emballages.

La problématique des déchets est une des problématiques majeures dans un territoire dont la capacité d'accueil est croissante et où le tourisme provoque un accroissement saisonnier des volumes très marqué. Les pics sont observés en juillet et août où la production de déchets ménagers alimentaires passe à plus de 20 000 t /mois.

La collecte des ordures ménagères est effectuée trois fois par semaine en hiver et six fois en été.

Une partie d'entre eux sont revalorisés grâce au tri sélectif pris en charge par le SYVADEC qui les achemine vers les filières de recyclage.

Une fois collectées, les ordures ménagères de la commune sont acheminées vers le quai de transfert de Viggianello. Le site accueille aussi la recyclerie.

Les déchets à valoriser (emballages, verre, papier, cartons, DEEE, textiles etc.) sont recyclés directement sur le site par le SYVADEC.

En admettant, une production de déchets de 676 kg/hab/an, la production de déchets sur Olmeto peut-être estimée à 822 t/an (sur la base de 1 216 habitants en 2013). Notons néanmoins, qu'en période estivale, la production de déchets est plus importante.

Un plan d'action de réduction et de traitement des déchets ménagers a été adopté par la collectivité Corse en mai 2016. Ce plan est conforme au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Corse (PPGDND) voté en juillet 2015 par l'Assemblée de Corse. Il fournit les moyens techniques pour aller de manière concrète au-delà des objectifs de valorisation fixés par ce plan.

L'objectif de ce plan d'actions est que d'ici 5 ans, 60% des déchets ménagers soient valorisés.

Tableau 16 – Objectifs de prévention et d'évitement

EVIT.		Résultats 2010			Objectifs 2024		
		Gisement (2010)	Ratio	Taux	Ratio	Taux	Amélioration
	Compostage individuel FFOM	140,5 kg/hab/an	3,8 kg/hab/an	2,7%	6,2 kg/hab/an	4,4%	63,8%
	Compostage individuel DV	75,0 kg/hab/an	3,8 kg/hab/an	5,1%	6,2 kg/hab/an	8,3%	63,8%
	Compostage in situ FFGP	38,70 kg/hab/an	0,0 kg/hab/an	0,0%	5,7 kg/hab/an	14,7%	-

PREVENTION		Gisement (2010)	Gisement (2024)	Diminution
		OMR	415,4 kg/hab/an	343,9 kg/hab/an
	DMA	607,6 kg/hab/an	504,7 kg/hab/an	-17%
	Recyclables (papiers + emballages + verre)	39,9 kg/hab/an	34,8 kg/hab/an	-13%
	Déchèteries	144,7 kg/hab/an	128,1 kg/hab/an	-13%
	DIB (BTP)	125,6 kg/hab/an	109,4 kg/hab/an	-13%
	DIB (Hors BTP)	262,2 kg/hab/an	228,5 kg/hab/an	-13%

Figure 58 : Les objectifs du PGDND

Synthèse

Chiffres clés:

- * 13 sites BASIAS.
- * Trafic moyen journalier annuel : 7 236 en 2015 le long de la RT 40 (ex RN 196) passant par Olmeto.
- * 822 t/an/hab en 2013.

Atouts:

- * Une bonne qualité de l'air.
- * L'absence de site BASOL.
- * Le raccordement aux STEP de capacités suffisantes et conformes à la réglementation en vigueur.

Faiblesses:

- * Un trafic de voitures plus important le long de la RT 40, source de pollution de l'air et de nuisances sonores qui restent toutefois modérées.
- * Une pollution à l'ozone en été et aux particules en hiver.
- * Des masses d'eau soumises à des pollutions agricoles.

Pressions / Tendances évolutives: Urbanisation

- * Bruit : augmentation du trafic routier, et des nuisances sonores du fait de la croissance démographique malgré les efforts fait dans l'automobile pour la diminution sonore.
- * Pollution atmosphérique :
 - * La tendance à la stabilisation des polluants (NOx) du fait des progrès techniques de l'automobile dans la réduction de ces polluants,
 - * La tendance à l'augmentation des polluants PM 2.5 et 10 émises par l'habitat du fait d'un vieillissement du bâti.
- * Pollutions agricoles : la tendance à la stabilisation voire la réduction des pollutions du fait du développement de l'agriculture biologique.
- * Production des déchets : stabilisation de la production de déchets par habitant dans le contexte actuel favorisant le compostage et le tri.
- * Tri des déchets : tendance à l'augmentation du volume de déchets triés du fait de la sensibilisation au tri.

Liens avec le PLU:

- * L'élaboration du PLU au travers du remembrement urbain potentiel est l'opportunité de préserver, valoriser voire créer des voies piétonnes ou pistes cyclables contribuant à la limitation du trafic routier.
- * La question de la rénovation énergétique des bâtiments existants et du confort thermique des bâtiments futurs.
- * La question de la reconnaissance de terrains susceptible d'accueillir une source d'énergie renouvelable.
- * L'accueil de nouvelles activités, susceptibles d'être favorisées par le PLU, peuvent générer des pollutions industrielles, bien que ces activités polluantes ou susceptibles de l'être fassent l'objet d'une réglementation (BASOL, ICPE).
- * Le PLU interroge aussi la consommation des surfaces agricoles et leurs rôle dans les pollutions, bien que dans ce sens les leviers d'actions du PLU soient faibles.

Leviers d'action du PLU:

- ◆ PADD : le principe de densification des espaces urbains.
- ◆ OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer.
- ◆ Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés.
- ◆ Règlement :
- ◆ Etablissement de règles de performances énergétiques et environnementales des bâtiments,
- ◆ Création de règles imposant dans les opérations d'habitat collectif la réalisation de locaux destinés au tri sélectif.

Enjeux:

- * Le maintien d'une bonne qualité de l'air - **Enjeu faible**
- * Le maintien de l'environnement sonore - **Enjeu faible**
- * La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume d'eaux usées futurs - **Enjeu modéré**
- * La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume de déchets produits existants et futurs - **Enjeu modéré**

E. Synthèse des pollutions et nuisances

Thèmes	Constats	Tendance d'évolution	+ Value potentielle du PLU	- Value potentielle du PLU	Leviers d'action du PLU	Enjeux et niveau d'enjeux
La qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne qualité de l'air malgré un trafic de voitures important en été, source de pollution de l'air, du fait de la RT40, axe de transit interurbain et interdépartemental traversant la commune. • Une pollution à l'ozone en été et aux particules en hiver. • L'existence d'un plan de protection de l'atmosphère approuvé en 2014. 	Stabilisation du fait des progrès de l'automobile dans la réduction des polluants. Augmentation des polluants PM 2.5 et 10 du fait d'un vieillissement de l'habitat.	Urbanisme favorisant la densification et la diversification des fonctions. Développement des cheminements doux. Rénovation énergétique des bâtiments. Développement des énergies renouvelables.	Augmentation du trafic routier et des polluants du fait de la croissance démographique. Augmentation des émissions polluantes issues du chauffage et de la climatisation dans le résidentiel et tertiaire.	PADD : le principe de densification des espaces urbains OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés. Règlement : imposition de règles de performances énergétiques et environnementales des bâtiments.	L'amélioration de la qualité de l'air Enjeu Modéré du fait de la bonne qualité de l'air mais à surveiller du fait de la croissance démographique et des enjeux sanitaires
Le bruit	Le trafic routier, source de nuisances sonores faible compte tenu de la position de la RT 40 par rapport au centre-ville. Nuisances sonores plus importantes en période estivale avec l'augmentation du trafic. Un axe de transit interdépartemental traversant la commune accueillant un important trafic de poids lourd.	Augmentation du trafic routier et des nuisances sonores malgré les efforts fait dans l'automobile pour diminuer les niveaux sonores.	Urbanisme favorisant la densification et la diversification des fonctions. Développement des cheminements doux.	Augmentation du trafic routier et des nuisances sonores du fait de la croissance démographique.	PADD : le principe de densification des espaces urbains OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés	La réduction des nuisances sonores Enjeu faible du fait des faibles nuisances causées par le trafic routier sur les axes de communication principaux
Les déchets	Un plan d'action de réduction et de traitement des déchets ménagers adopté par la CTC en mai 2016 Compétence assainissement exercée par l'intercommunalité mais le fonctionnement du service est délégué à Kyrnolia sur Sartène, Propriano, Olmeto, Viggianello et Campomoro. 822 t/an/hab de déchets en 2013 20 % de tri sélectif. Acheminement des déchets vers la plateforme de Viggianello.	Stabilisation de la production de déchets par habitant dans le contexte actuel favorisant le compostage et le tri. Tendance à l'augmentation du volume de déchets triés du fait de la sensibilisation au tri.	Stabilisation de l'étendue du réseau de collecte en raison d'un développement urbain favorisant la densification et le comblement des dents creuses. Incitation au tri sélectif.	Augmentant de la production des déchets du fait de la croissance démographique.	Règlement : règles imposant dans les opérations d'habitat collectif la réalisation de locaux destinés au tri sélectif	La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume de déchets produits existants et futurs Enjeu faible du fait des efforts de la commune en la matière

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

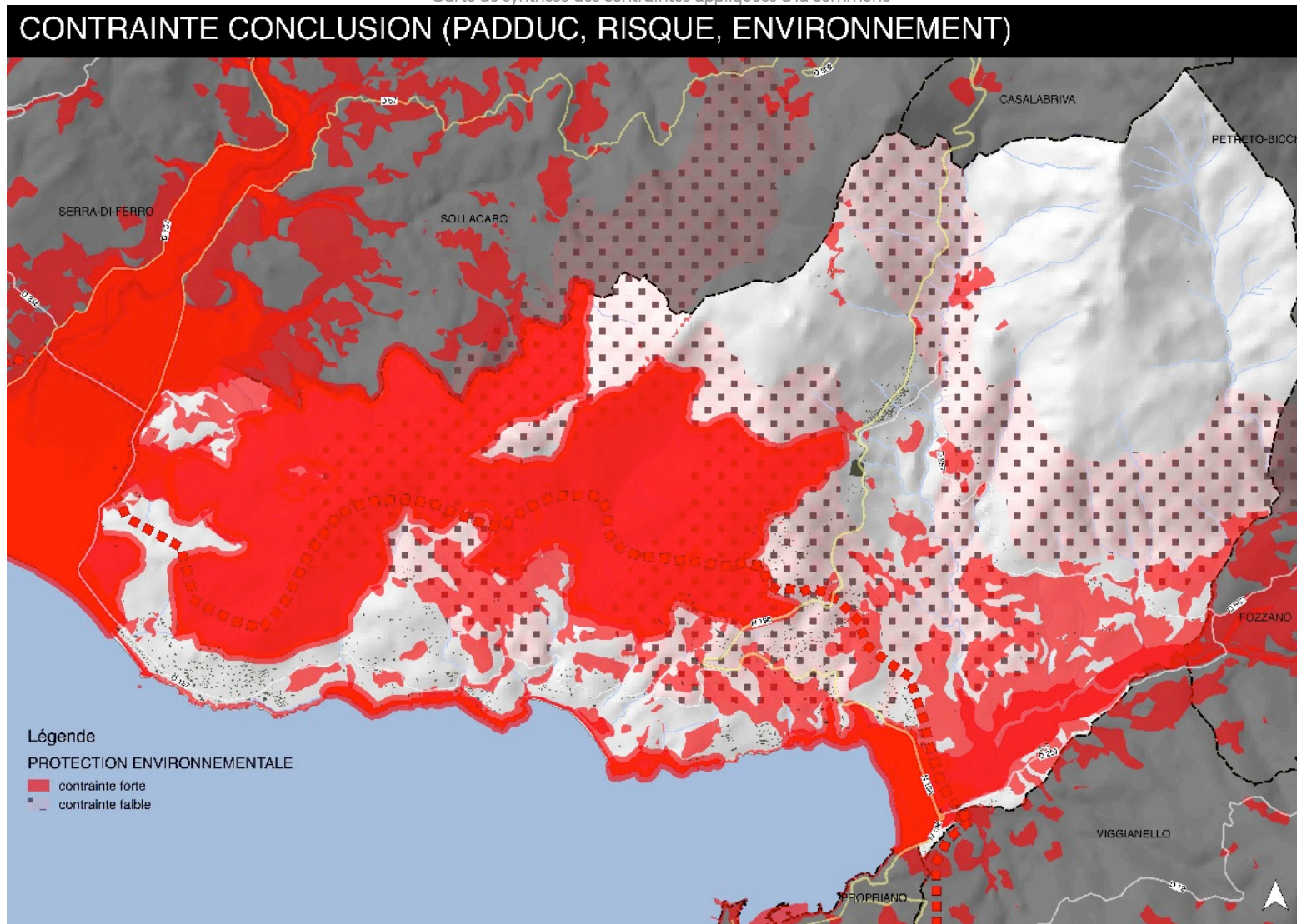
Enjeux environnementaux	Niveau de l'enjeu
Milieu physique	
Le relief et la géologie	Enjeu modéré
L'hydrographie et la ressource en eau	Enjeu fort
L'énergie et le climat	
Le climat et le changement climatique	Enjeu limité
L'énergie	Enjeu modéré
Biodiversité et trame verte et bleue	
Les zones à statuts environnementaux	Enjeu fort
La trame verte et bleue	Enjeu fort
Paysage et patrimoine	
Les caractéristiques paysagères et architecturales	Enjeu fort
Les éléments patrimoniaux	Enjeu modéré

	Enjeu fort		Enjeu modéré		Enjeu limité
--	------------	--	--------------	--	--------------

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	NIVEAU DE L'ENJEU
RISQUES	
Le risque inondation et submersion marine	Enjeu modéré
Le risque incendie feu de forêt	Enjeu fort
Le risque sismique	Enjeu limité
Le risque transport de matières dangereuses	Enjeu limité
POLLUTIONS ET NUISANCES	
La qualité de l'air	Enjeu modéré
Le bruit	Enjeu limité
La pollution des sols et des milieux aquatiques	Enjeu limité

	Enjeu fort		Enjeu modéré		Enjeu limité
--	------------	--	--------------	--	--------------

Carte de synthèse des contraintes appliquées à la commune



PARTIE II - DIAGNOSTIC STRATEGIQUE TERRITORIAL

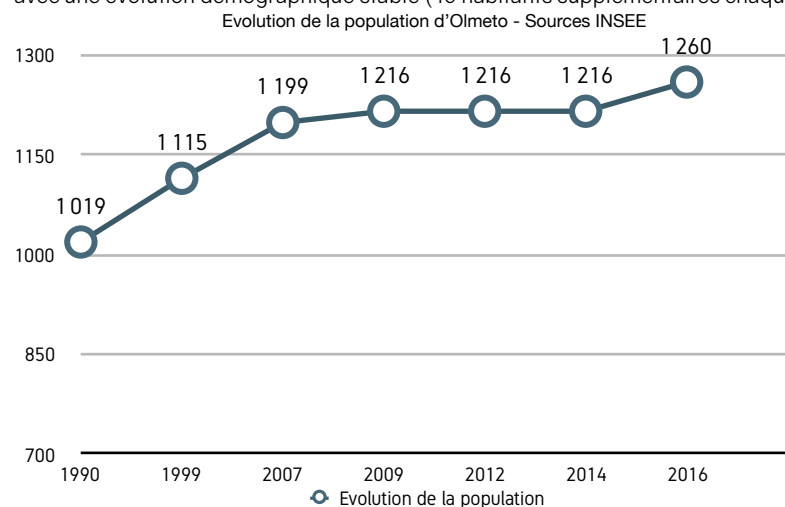
Chapitre VII - Démographie

Olmeto avait en 2016 une densité de 28,8 habitant/km², ce qui figure parmi les communes les plus denses de la micro région du Sartenais Valincu.

Cette approche est liée notamment à la morphologie urbaine de la commune, organisée avec un noyau villageois dense et des poches d'urbanisation intégrant de l'habitat individuel. Cependant, cette densité reste faible et est liée notamment à la superficie du territoire de la commune de 43,8km², qui est une des plus vastes de la micro région.

On recense en 2016, 1260 habitants, ce chiffre place Olmeto comme le troisième pôle de la micro région (Propriano: 3759 habitants, Sartène: 3363, Viggianello: 681, Serra di Ferro: 490 habitants, Petreto-Bicchisano: 553 habitants).

On observe tout d'abord une période d'accroissement soutenue entre les années 1990 et 2008 avec une évolution démographique stable (10 habitants supplémentaires chaque année).



Graphique1: Evolution de la population (Sources: INSEE)

On retrouve ainsi une population jeune et dynamique due notamment à l'arrivée de nouveaux habitants (taux de croissance de 1,3%) et un taux de natalité fort (10,9%) sur le territoire de la commune.

En effet, depuis 2009 et jusqu'à aujourd'hui la commune a connu une croissance démographique nulle voire négative (-0,1% sur la période 2009-2014).

Cette tendance tend aujourd'hui à évoluer puisqu'au cours du dernier recensement, ce sont 44 personnes qui sont venues s'installer à Olmeto.

Cette variation récente de la population, si celle-ci se maintient permet d'estimer la population d'Olmeto à 1300 habitants en 2018.

Cette approche soulève ici un premier enjeu en ce qui concerne notamment la capacité d'accueil de la commune (foncier disponible, réseaux divers), et de sa capacité à créer et renforcer son attractivité.

Olmeto, 3ème pôle du bassin de vie - Sources INSEE

Population	Olmeto	Propriano	Sartène
Population en 2016	1260	3797	3363
Densité	43,8	169	17
Variation de la population (2009-2014)	-0,1	2,7	1,4
Variation due au solde naturel	-0,6	-0,2	-0,1
Variation due aux migrations	0,5	1,6	2,8
Nombre de ménages	602	1734	1553

Taux démographiques _ sources INSEE

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,9	-1,1	5,3	1,0	1,0	-0,1
Due au solde naturel en %	-1,2	-1,0	0	-0,3	-0,2	-0,6
Due au solde apparent des entrées sorties en %	2,1	-0,1	5,3	1,3	1,2	0,5
Taux de natalité (%o)	9,4	7,8	13,6	10,9	9,4	7,7
Taux de mortalité (%o)	21,2	17,7	13,6	13,6	11,6	13,7

Graphique 2: Variations démographiques (Sources: INSEE)

A. Caractéristiques socio démographiques

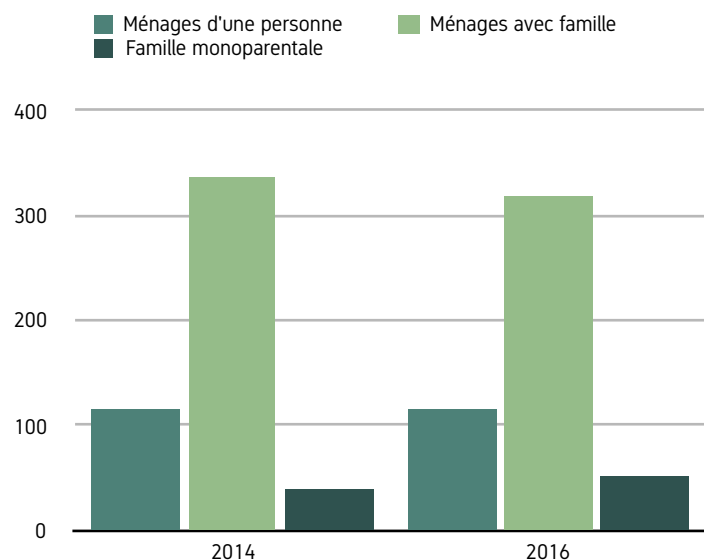
1. Une structure des ménages fragile

L'observation des ménages d'Olmeto, permet de constater que le nombre de ménages à Olmeto a diminué sur la période 2009-2014.

En effet, cette diminution est liée à la faible croissance démographique qu'a connu la commune au cours des dix dernières années.

Face à ce constat, on peut également signaler l'augmentation des familles monoparentales (+8 entre 2009 et 2014). Cette augmentation relative, est liée aux évolutions socio démographiques, qu'il s'agira de prendre en compte dans le présent PLU et notamment dans les typologies de logements à prévoir.

Ces observations permettent de fixer le nombre de personnes par ménage à 2,1 (ce chiffre est en baisse par rapport à la moyenne départementale 2,3).



Graphique 3: Structure des ménages (Sources: INSEE)

2. Une répartition de la population déséquilibrée

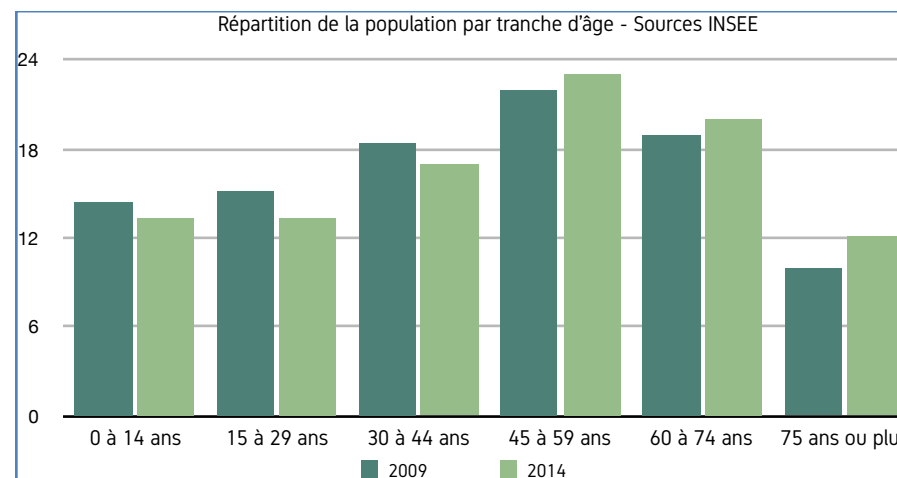
La répartition par tranche d'âge de la population d'Olmeto présente un certain nombre de fragilités qu'il s'agira de prendre en compte.

En effet, face au déclin démographique qu'a connu la commune, on observe d'une part une diminution assez marquée du nombre de jeunes et enfants (0-29 ans) et d'actifs (30-44 ans). D'autre part, il est notable l'augmentation des seniors sur la commune.

Cette tendance est liée aux phénomènes de vieillissement de la population cumulée aux fragilités démographiques de la commune.

Il est à noter également que la commune d'Olmeto se singularise par la prédominance des 60-75 ans et plus, qui représente 32% de la population, suivie par les 45-59 ans représentant 23% et enfin les jeunes et actifs qui représentent 17% de la population.

Cette approche souligne ici le caractère déséquilibré de la population d'Olmeto et des fragilités socio démographiques qui tendent à s'accroître.



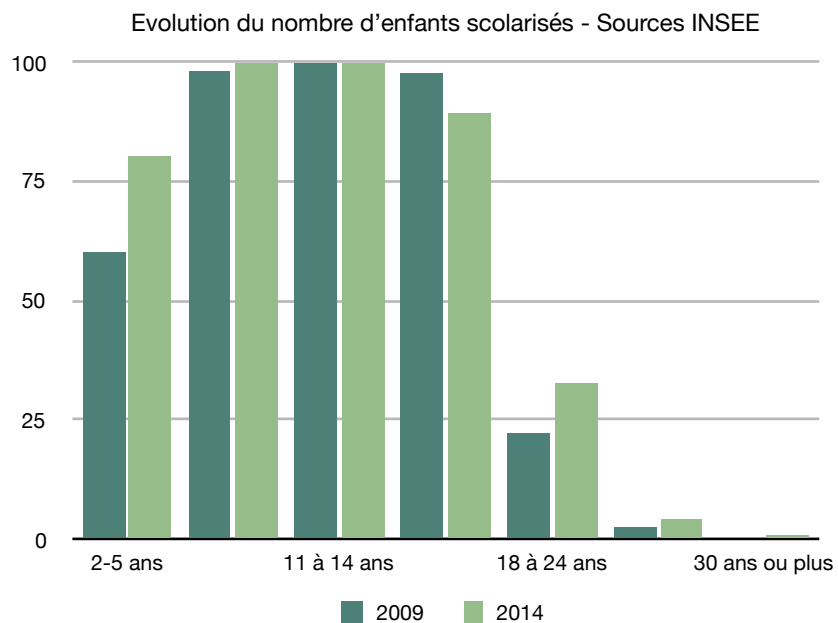
Graphique 4 : Répartition de la population (Sources: INSEE)

3. Un taux de scolarisation stable et équilibré

On a pu observer une évolution du taux de scolarisation de la population Olmetaine. En effet, le nombre d'enfants scolarisés en 2014 toute catégorie d'âge confondue a considérablement augmenté. Cette approche permet de recenser le nombre d'enfants scolarisés à 197 en 2014 soit 92 enfants inscrits à l'école d'Olmeto.

Les 11-18 ans se rendent au collège de Propriano et au lycée de Sartène (pour les filières générales, techniques ou agricoles).

Ce taux de scolarisation pose la problématique du maintien de l'école primaire et maternelle, dans une optique de cohésion sociale et du maintien des populations sur la commune d'Olmeto.



Graphique 5: Evolution du nombre d'enfants scolarisés (Sources: INSEE)

Synthèse

Dans le cadre de l'analyse démographique de la commune d'Olmato, trois constats peuvent être présentés:

Une stagnation de la population qui tend aujourd'hui à évoluer et permettre à la commune de renouveler son attractivité. Olmeto se place comme un pôle important à l'échelle de son bassin de vie qui tend à se renforcer et ancrer ses dynamiques.

La population olmetaine se définit également par une tendance au vieillissement de la population. En effet, bien que l'ensemble des différentes catégories d'âges soit représenté au sein de la population, on remarque une évolution du nombre de seniors. Il s'agira ainsi de répondre à ces problématiques et observations afin de permettre de pouvoir maintenir ces seniors tout en offrant des conditions de vie visant à attirer toutes les catégories d'âge à Olmeto.

Le taux de scolarisation tend également à se développer, il s'agira ainsi de maintenir les équipements et structures d'accueil (crèche, école, loisirs) afin de renforcer l'attractivité de la commune tout en offrant un cadre de vie agréable.

Face à ces éléments de constats, il s'agit désormais de quantifier et de qualifier ces évolutions à partir de quatre scénarii de développement.

L'enjeu de ces projections sera de proposer une stratégie de développement durable de la commune tout en répondant à l'ensemble des problématiques exposées.

Un premier scénario, développé à partir des taux de croissance actuelle de la région Corse appliquée aux évolutions de la commune.

Un deuxième scénario, consiste à renforcer l'attractivité de la commune avec un apport de 211 habitants à l'horizon 2030.

Un troisième scénario, plus ambitieux, s'appuie sur les évolutions actuelles liées au bassin de vie du Sartonais Valincu;

Un quatrième scénario, représente un développement démographique de la commune plus accéléré face aux dynamiques du bassin de vie qui tendent à se développer et s'intensifier.

Le bassin de vie du Sartonais Valincu bénéficie d'une croissance singulière et plus particulièrement la commune de Propriano. Olmeto n'a pas su capter ce développement. De ce fait, le choix du scénario 2 apparaît comme le plus pertinent et le plus raisonnable au regard d'une consommation foncière raisonnée.

Ainsi, avec une progression de 1,2% soit 15 habitants supplémentaires chaque année, la commune pourra ainsi renforcer son attractivité et s'affirmer comme un pôle attractif à l'échelle de son bassin de vie.

OBJECTIFS	SCENARIO 1	SCENARIO 2	SCENARIO 3	SCENARIO 4
POPULATION EN 2016	1260 habitants	1260 habitants	1260 habitants	1260 habitants
TAUX DE CROISSANCE	1,1 %	1,2 %	1,4 %	1,7 %
NOMBRE D'HABITANTS/AN	14 habitants/an	15 habitants/an	18 habitants/an	21 habitants/an
OBJECTIFS DE POPULATION INGEEE	(+) 193 habitants	(+) 211 habitants	(+) 250 habitants	(+) 309 habitants
OBJECTIFS DE POPULATION - 2030	1453 habitants	1471 habitants	1510 habitants	1569 habitants
TAILLE DES MENAGES / LOGEMENT	2,1	2,1	2,1	2,1
OBJECTIFS DE LOGEMENTS	92	101	118	147

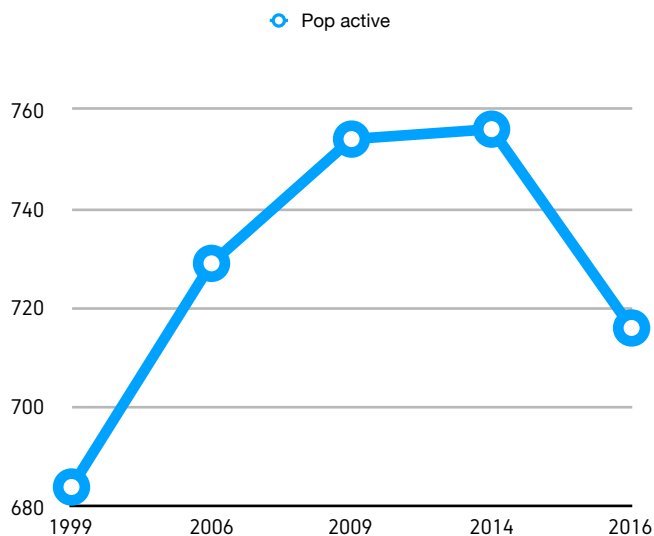
Chapitre VIII – Analyse socio économique

La commune d'Olmato, s'inscrit dans le bassin d'emplois du Sartenais Valinco. A l'échelle de son bassin de vie, 43,4% des actifs d'Olmato travaillent dans une commune du bassin de vie (Propriano en majorité).

Olmato, une commune bénéficiant de l'attractivité du bassin de vie

Une évolution lente de la population active lié aux faibles dynamiques démographiques La population active a peu augmenté à Olmato, puisque l'on recense 72 actifs supplémentaires entre 1999 et 2014.

Cette faible évolution est liée notamment à la stagnation démographique qu'a connue la commune. De plus, comme il a été précédemment évoqué, la population active travaille majoritairement dans d'autres communes et notamment Propriano, le pôle majeur de la micro région.



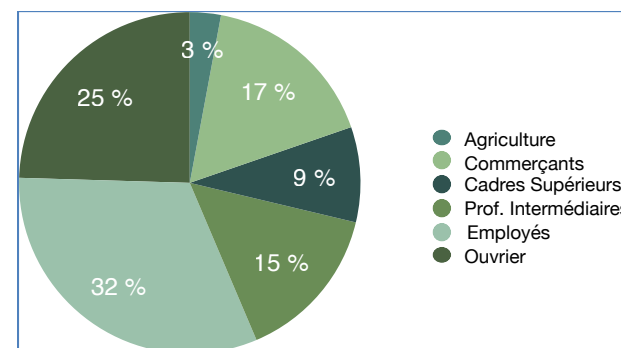
Graphique 6: Évolution de la population active (Sources: INSEE)

A. Une typologie des catégories socio professionnelles marquée par la prédominance des secteurs liés au tourisme

L'évolution de la population active d'Olmato, bien que faible, concerne principalement les catégories socio professionnelles liées aux dynamiques touristiques de la commune.

Le tissu économique d'Olmato ne permet pas d'absorber l'ensemble des actifs; Sur l'ensemble des emplois présents sur la commune, on observe une majorité des emplois liés au tertiaire et plus particulièrement à l'activité touristique. Ce tissu économique représente au total 237 emplois présents sur la commune. Parmi les catégories d'établissements qui génèrent le plus d'emplois, on retrouve principalement les secteurs liés à la construction (84 emplois), les entreprises dédiées au commerce, transports et services (116 emplois). Cette prédominance de ces deux secteurs est liée aux dynamiques induites par le secteur touristique largement présent sur la commune. Parmi les autres secteurs générant des emplois, on retrouve les emplois liés à la fonction publique qui représente 14,3% des postes salariés.

L'évolution de la population active d'Olmato, bien que faible, concerne principalement les catégories socio professionnelles liées aux dynamiques touristiques de la commune.



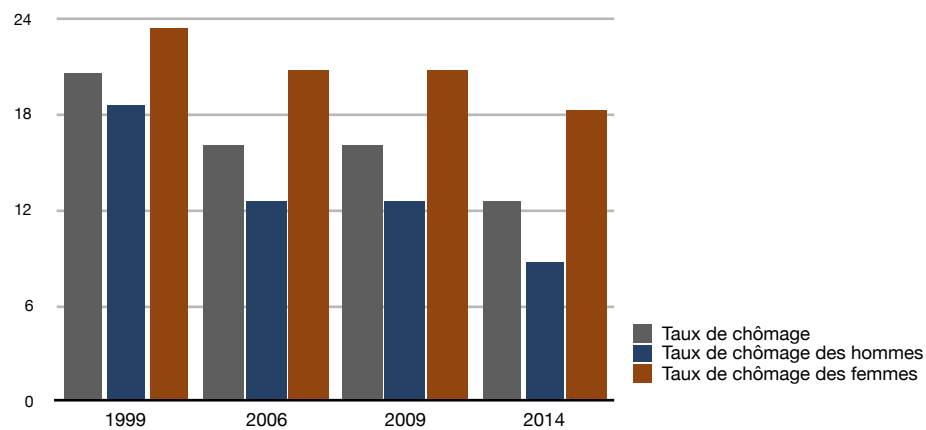
Graphique 7: Typologie de la population active (Sources: INSEE)

Le tissu économique d'Olmato ne permet pas d'absorber l'ensemble des actifs; Sur l'ensemble des emplois présents sur la commune, on observe une majorité des emplois liés au tertiaire et plus particulièrement à l'activité touristique. Ce tissu économique représente au total 237 emplois présents sur la commune. Parmi les catégories d'établissements qui génèrent le plus d'emplois, on retrouve principalement les secteurs liés à la construction (84 emplois), les entreprises dédiées au commerce, transports et services (116 emplois). Cette prédominance de ces deux secteurs est liée aux dynamiques induites par le secteur touristique largement présent sur la commune. Parmi les autres secteurs générant des emplois, on retrouve les emplois liés à la fonction publique qui représente 14,3% des postes salariés.

B. Un taux de chômage vecteur de déséquilibres sociaux

Bien que le taux de chômage ait diminué à Olmeto, on constate une augmentation de la part des femmes touchées par le chômage sur la commune.

En effet, cette tendance présente le paradoxe entre une diminution nette des taux de chômage entre 1999 et 2014, mais toujours la prédominance des taux de chômage des femmes. Cette approche souligne ici l'émergence de déséquilibres sociaux qui tend à s'accroître. Enfin, le chômage touche principalement des populations jeunes, et plus particulièrement les jeunes actifs. Olmeto présente donc une population fragile avec d'une part une augmentation de familles monoparentales cumulée à des taux de chômage déséquilibrés. Il s'agira de préconiser des orientations visant à maintenir une cohésion sociale au sein de la commune.



Graphe 8: Evolution du taux de chômage

Face à ces éléments liés au chômage, l'analyse de la part des diplômés présents sur la commune démontre un niveau de qualification professionnelle relatif.

En effet, sur les 998 habitants non scolarisés, 37% ne possède aucune qualification.

Toutefois, le reste des différents niveaux de qualification est globalement bien représenté qu'il s'agisse de diplômes professionnels qu'académiques.

Cette approche démontre ici que les actifs présents sur le territoire de la commune tendent à s'inscrire dans une certaine diversité d'emplois.

Toutefois ce sont encore les femmes qui sont de manière générale les moins diplômées à Olmeto.

C. Des dynamiques économiques marquées par l'activité touristique

L'attractivité touristique d'Olmeto est liée aussi bien à sa situation géographique littorale que par sa richesse paysagère et patrimoniale.

Cette forme d'attrait est assez singulière des communes de l'extrême Sud de la Corse (Sartène, Belvedere Campomoro, Bonifaziu etc). En effet, cette approche permet de forger une image et une identité forte à la commune, qu'il s'agit de préserver et de valoriser.

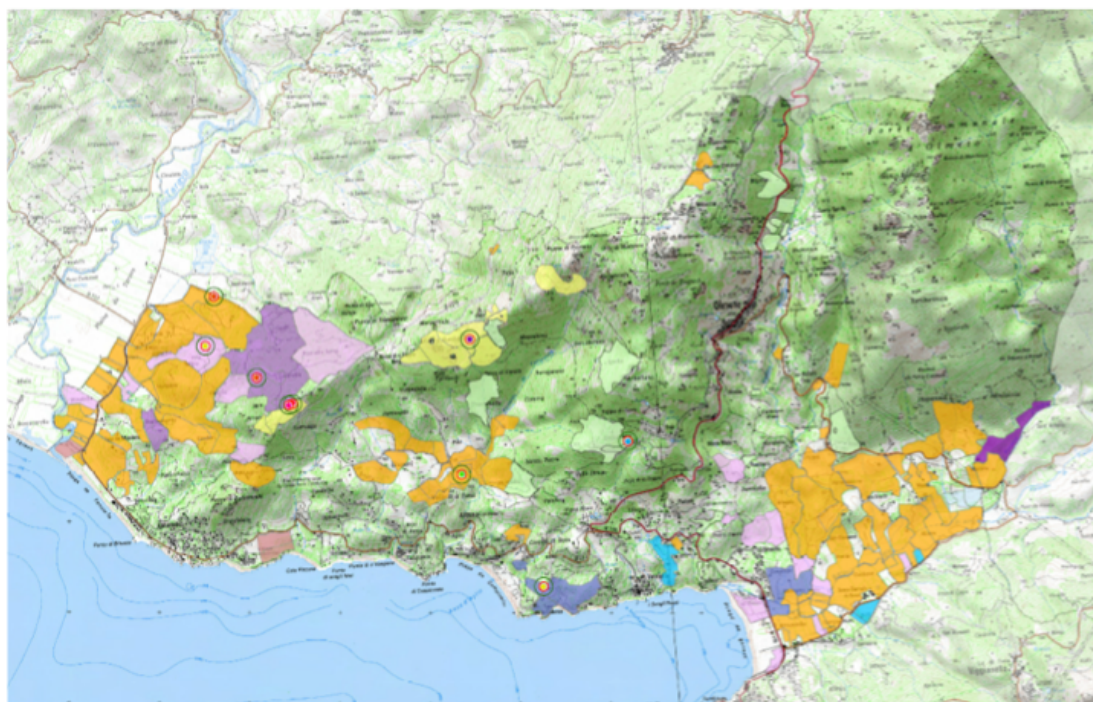
Cette influence touristique de la commune doit être traitée au sein du présent PLU afin de pouvoir maîtriser les effets de l'apport de cette population et notamment en ce qui concerne la gestion et la préservation des sites naturels et des flux et déplacements sur la commune.

Type d'établissement	Structure touristique	Capacité d'accueil
Hôtel	Nombre	6
	Nombre de chambres	187
Camping	Nombre	8
	Nombre de chambres	1133
Résidence tourisme	Nombre	2
	Nombre de chambres	218

Graphe 9: Typologie des hébergements touristiques et leur capacité d'accueil en 2017- Sources INSEE

D. Un territoire agricole à valoriser et développer

Typologie des exploitations agricoles



Activités agricoles

- Elevage Bovin
- Elevage Ovin
- Elevage Ovin Bovin
- Elevage Caprin
- Elevage Porcin
- Elevage Ovin Porcin
- Oléiculture
- Viticulture
- Equins
- Pâturage d'ânes

Bâtiments agricoles :

- Stockage
- Bergerie
- Fromagerie
- Stockage
- Atelier de traite et fromagerie
- Projet de moulin et gites
- Stockage/Point de vente en projet

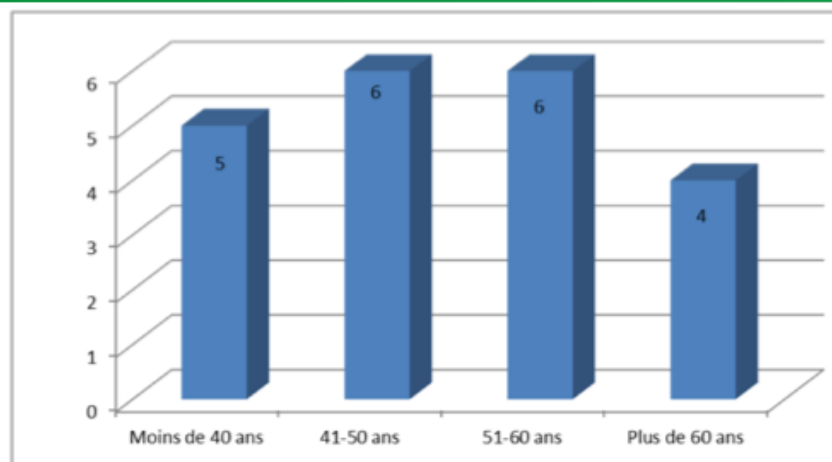
Distance réglementaire d'éloignement des bâtiments agricoles

- 50 mètres
- 100 mètres

Figure 59: Extrait du DOCOBAS d'Olmeto

Figure 60: Extrait du DOCOBAS d'Olmeto

Dynamique des exploitations agricoles



Population agricole vieillissante

Moyenne d'âge : 50 ans

50% des agriculteurs ont plus de 50 ans

La succession va se poser d'ici 10 ans pour 10 exploitations.



Un renouvellement de la population agricole

5 agriculteurs de moins de 40 ans

2 reprises déjà envisagées.

5 projets d'installation sur la commune d'étudiants du lycée agricole dont 2 sur la commune

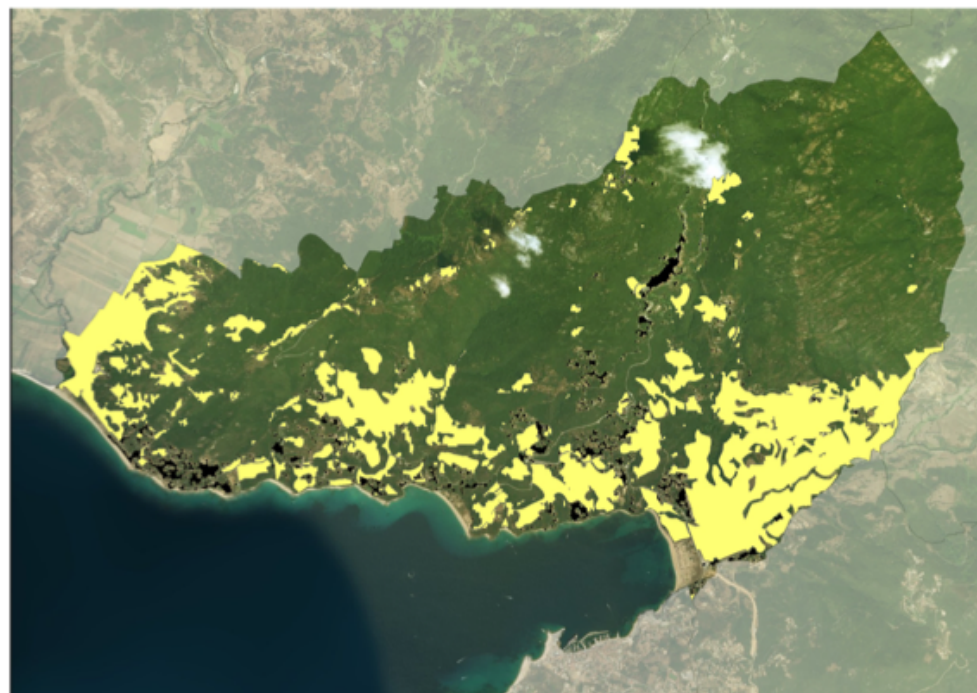
Figure 61: Extrait du DOCOBAS d'Olmeto

Les Espaces Stratégiques Agricoles



Cartographie PADDUC des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA)

- La commune d'Olivese compte **724 ha** d'ESA.
- Ces espaces correspondent à la déclinaison communale de l'objectif PADDUC de 105 000 ha à conserver.
- Il appartient à la commune de les délimiter à l'échelle du territoire dans le document local d'urbanisme.



ESA

Figure 62: Extrait du DOCOBAS d'Olmato

Les Espaces Stratégiques Agricoles



Cartographie PADDUC des Espaces Ressources pour le Pastoralisme et l'Arboriculture Traditionnelle (ERPAT)

- La commune d'Olmato compte **1 535 ha** d'ERPAT.
- Ces espaces sont préservés par les lois Montagne et Littoral
- Il appartient à la commune de les délimiter à l'échelle du territoire dans le document local d'urbanisme.

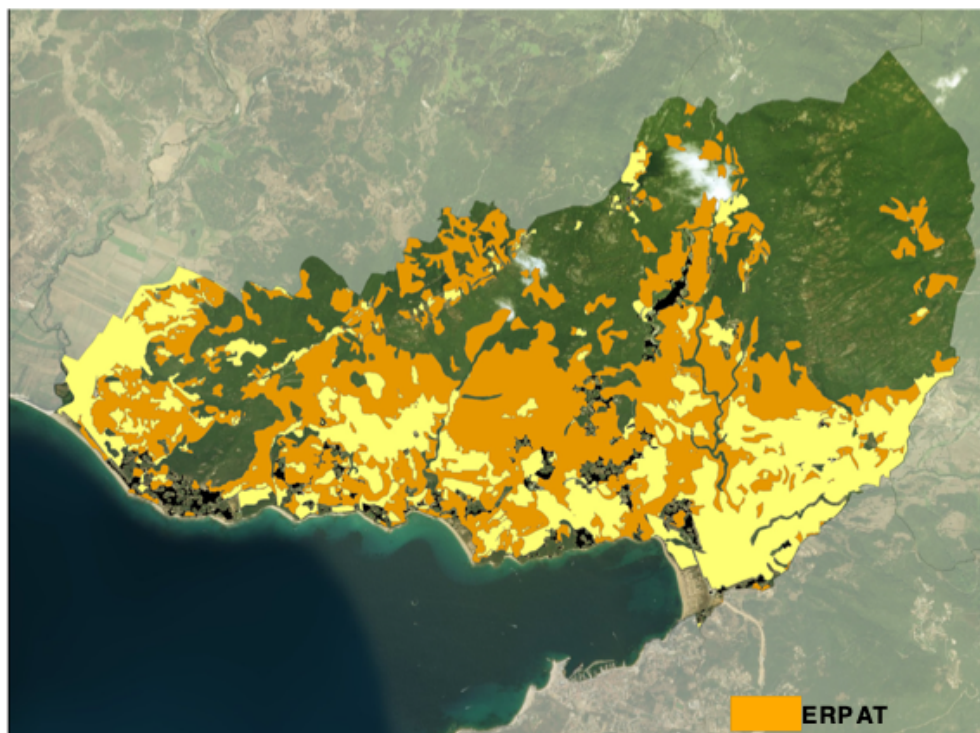
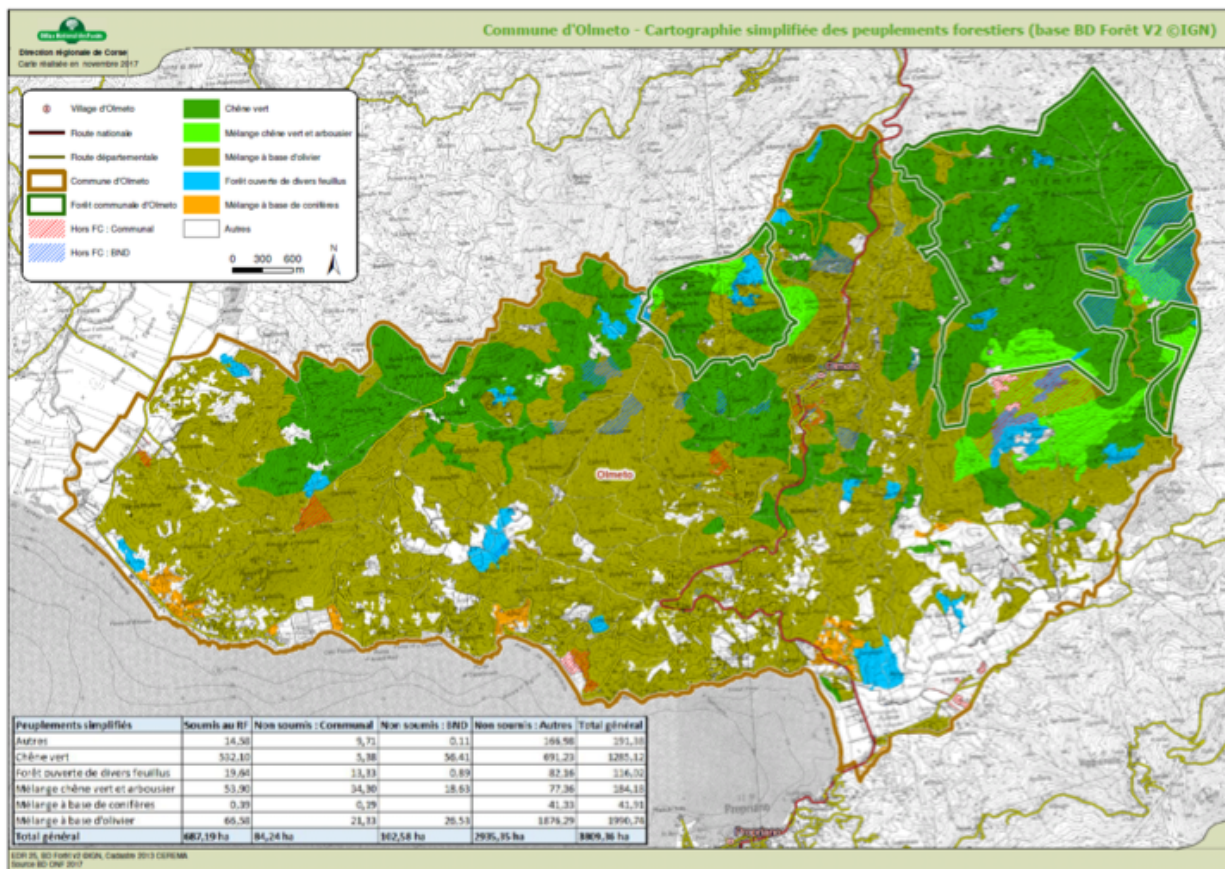


Figure 63: Extrait du DOCOBAS

Les Potentialités forestières



➤ Une zone purement forestière

➤ Une zone entre agriculture et Forêt

- Recolonisation des parcours
- Envahissement des oliveraies par le maquis et le chêne vert.

Synthèse:

Synthèse des résultats



Opportunités	Menaces
<p>634ha avec des potentialités sodeteg ne sont pas exploités aujourd'hui. 202ha en « nouveaux ESA » ne sont pas exploités aujourd'hui.</p> <p>Des cessions d'exploitations à venir : de jeunes agriculteurs et de nouveaux projets.</p> <p>Agrotourisme. Développement de la vente directe pour profiter des débouchés commerciaux liés au tourisme.</p> <p>Valorisation des oliveraies, et des coteaux pour la production de PPAM.</p>	<p>Faible maîtrise foncière (La moitié des surfaces exploitées font l'objet d'un bail verbal) qui pose le problème de la transmissibilité des exploitations actuelles.</p> <p>Mitage et enclavement des espaces agricoles.</p>

Chapitre IX - Habitat

A. Une croissance du parc de logements à deux vitesses

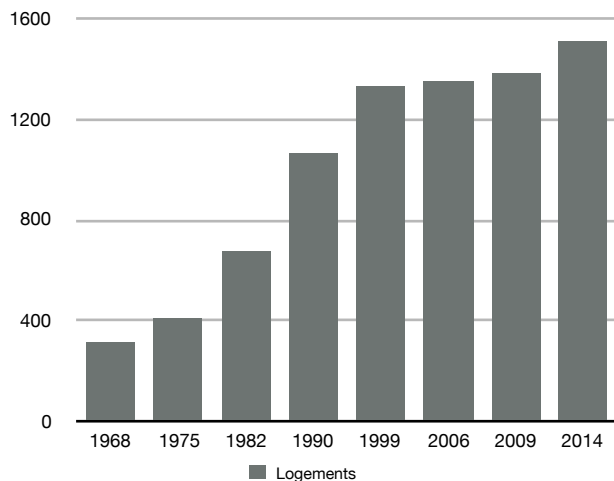
L'analyse de l'évolution du parc de logements, permet de distinguer une croissance à deux vitesses.

En effet, sur la période 1968-1999, on observe une évolution significative du nombre de logements qui triplé en trente ans.

Une deuxième période, de stagnation quant à elle est visible de puis 1999 avec la construction de 182 logements en quinze ans.

Cette évolution du parc de logements, bien que ralentie, n'est pas en cohérence avec l'évolution démographique et doit être liée à l'évolution du nombre de résidences secondaires sur la commune.

Cette double vitesse du parc de logements est visible depuis 2012, où le nombre de logements construits a chuté de manière significative.



Graph 10: Evolution du parc de logements (1968-2014) - Sources INSEE

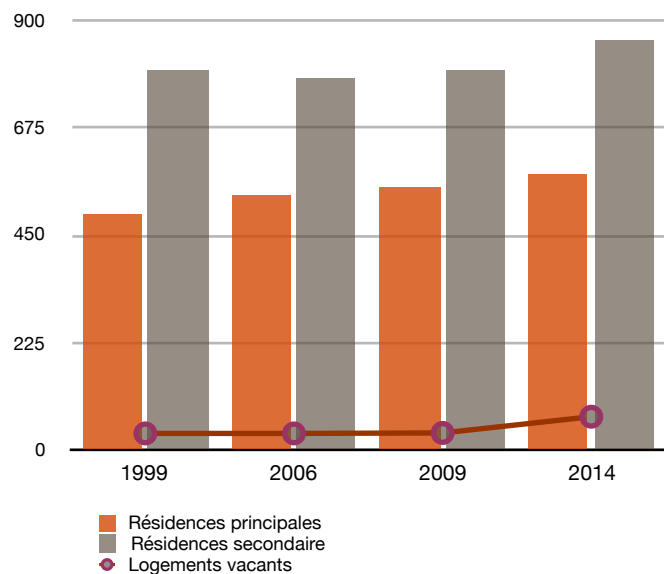
Cette approche est liée notamment à l'annulation du PLU en vigueur.

Nombre de logements commencés par année - Sources SITADEL

	Individuels purs	Individuels groupés	Collectif	En résidence	Total
2007	12	0	0	0	0
2008	7	2	5	0	12
2009	18	1	2	0	14
2010	38	10	2	0	21
2011	21	24	10	0	50
2012	8	0	0	0	55
2013	1	6	0	0	8
2014	8	3	0	4	7
2015	6	2	6	0	15
2016	9	3	0	0	14
2017	12	0	0	9	12
2006-2017	128	51	25	4	196

Ce sont au final 58 logements qui ont été construits entre 2012 et 2017 soit 0,7 hectares consommés en cinq ans.

B. Typologie de logements: la prédominance de résidences secondaires



Graphe 11: Evolution du parc de logements par type d'occupation Sources INSEE

L'analyse de l'évolution du parc de logement par type d'occupation présente un certain nombre de caractéristiques.

D'une part, la prédominance des résidences secondaires présentes sur la commune n'a cessé d'augmenter entre 1999 et 2014. Cette évolution est liée notamment à sa situation géographique et à l'attrait du Golfe du Valincu. Ainsi le rythme de construction de résidences secondaires s'est particulièrement accéléré depuis 1975.

Il s'agira au sein des orientations du PLU de proposer une offre de logements cohérente et adaptée aux populations résidentes afin de permettre de renforcer l'attractivité de la commune de manière durable.

D'autre part, le nombre de résidences principales stagne depuis 2009; ce constat est lié notamment à la baisse de l'attractivité démographique observée depuis 2009 sur la commune.

Enfin le troisième constat observé est l'augmentation du nombre de logements vacants. En effet, ce sont près de 77 logements qu'il s'agit d'identifier afin d'en déterminer la part exacte et d'apporter une politique foncière adéquate.

	2009	2014
1 pièce	2,2	1,7
2 pièces	15,6	9,3
3 pièces	23,4	21,2
4 pièces	25,5	31,5
5 pièces ou plus	33,3	36,3

Figure 64: Typologie de résidences principales selon le nombre de pièces (Sources: INSEE)

L'analyse des typologies de logements entre 2009 et 2014 présente un certain nombre d'évolutions en ce qui concerne notamment :

- La diminution du nombre de logements composés de petites surfaces (1,2 et 3pièces)
- L'augmentation du nombre de grands logements (4 pièces et plus).

Cette approche démontre ici la nécessité d'apporter une offre de logements répondant à ces observations.

Autre constat, on recense davantage de maisons que d'appartements, ce qui peut être lié à la part des résidences secondaires implantées le long de la rive Nord du Golfe du Valincu.

A noter enfin, que ce parc de logement est relativement ancien avec 30% des résidences principales construites entre 1 avant 1970, 35% construits entre 1970 et 1990 et enfin 34% du parc de logements construits à partir de 1991.

C. Des logements confortables malgré leur ancienneté

Selon l'INSEE, l'ensemble des résidences principales répond aux normes de confort. Quelques logements présentent un caractère dégradé en raison de l'ancienneté du bâti.

Cependant, la majorité des logements est équipée du tout électrique ce qui tend vers une amélioration des performances énergétiques.

	2009	2014
SdB avec baignoire ou douche	546	574
Ni baignoire ni douche	6	3
Chauffage central collectif	6	6
Chauffage central individuel	70	66
Chauffage individuel « tout électrique »	300	305

Figure 65: Confort des résidences principales - Sources INSEE

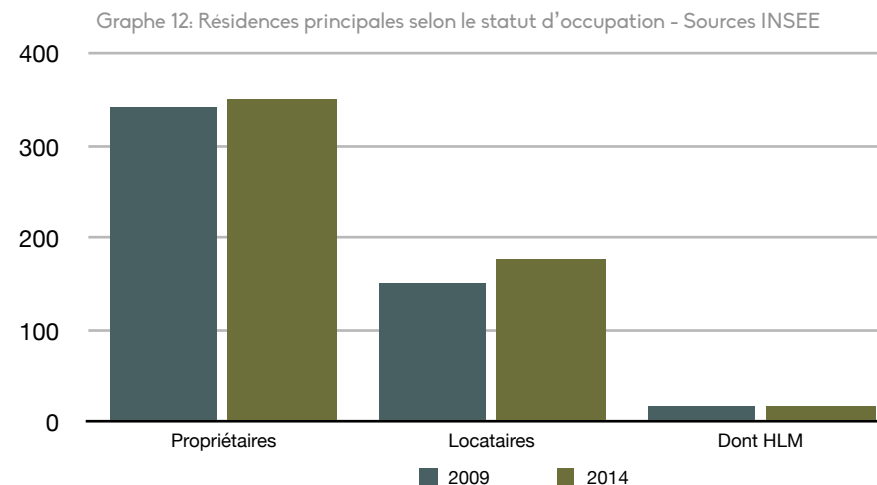
D. La prédominance des propriétaires dans l'analyse des modes d'occupation

Si le nombre de propriétaires prédomine la part des occupants des résidences principales, on observe une nette augmentation du nombre de locataires entre 2009 et 2014 (23 locataires supplémentaires). Cette approche souligne ici la nécessité de renforcer l'offre locative sur la commune afin d'attirer de nouveaux ménages.

D'autre part, la part des locataires HLM tend légèrement à se développer puisque ce sont deux logements supplémentaires qui ont été recensés entre 2009 et 2014.

On recense sur la commune d'Olmeto, 24 logements sociaux. Ce chiffre représente 3,15% du parc de logements de la commune.

Ce parc locatif social se caractérise par une large part de logements collectif géré par Erilia et l'Office public HLM 2A.



Synthèse

Le paradoxe entre la stagnation démographique et la croissance du parc de logements est lié principalement à l'augmentation significative du nombre de résidences secondaires construites sur la commune.

Ainsi sur la période 2012-2017 ce sont 0,5 hectares de logements individuels qui ont été construits et 0,1 hectares de logements groupés.

Cette consommation foncière concerne principalement de grands logements (4 pièces et plus)

L'enjeu majeur du présent PLU sera de rééquilibrer cette tendance avec notamment une orientation des futurs logements à construire à destination des populations résidentes afin de renforcer l'attractivité démographique de la commune.

Il s'agira ainsi de permettre l'accueil de nouveaux habitants en adaptant la production de logements au regard des possibilités d'accession (primo accédant; parc locatif social) et des besoins concernant la taille de logements recherchée.

Par ailleurs, cette offre de logements à produire devra être concentrée dans les formes urbaines identifiées (au regard des critères du PADDUC, des prescriptions de la loi ALUR, Loi Littoral) afin de permettre une densification et une concentration du tissu urbain.

Enfin, il s'agira de résoudre les problématiques liées à l'augmentation du taux de vacances des logements, avec notamment l'identification de ces logements et des perspectives de reconquête avec notamment la mise en oeuvre de politiques foncières (réhabilitation, rénovation ...).

Chapitre X – Analyse des formes urbaines

A. Méthode d'identification

A travers les caractéristiques du territoire de la commune d'Olmato des enveloppes urbaines qui se dessinent. En effet, au regard des prescriptions de la Loi Littoral et les préconisations du PADDUC, il s'agira de déterminer les futurs espaces urbanisés du PLU et d'en justifier les orientations.

La commune d'Olmato, présente plusieurs poches d'urbanisation existantes regroupées sous formes de petit hameaux isolés ou constructions diffuses et d'agglomérations (tels que le village et Abbartello).

A partir de ce premier constat, il s'agira de présenter les caractéristiques de ces enveloppes urbaines afin d'apprécier ou non leur caractère urbanisable.

L'enjeu sera ainsi de qualifier ces espaces dans l'optique de traiter le tissu urbain afin d'éviter toute forme d'étalement et donc une consommation foncière conséquente.

Pour cela, la présente étude s'est appuyée sur la méthodologie suivante :

L'analyse de l'évolution urbaine de la commune à partir de cartographies anciennes, afin de comprendre quels ont été les modes de développement urbain du territoire d'Olmato.

- **L'identification des enveloppes urbaines pouvant être densifiées au regard des critères proposés par le PADDUC.**
- **La définition des formes urbaines; une analyse qualitative permettant d'analyser l'organisation actuelle du bâti (équipements, trame viaire, consommation des espaces)**
- **La mise à jour de ces espaces à partir d'une photographie aérienne des terrains construits ou en cours de construction, afin d'avoir une analyse fiable et réelle.**
- **L'analyse du foncier disponible afin de déterminer la capacité des formes urbaines existantes et, dans le cas échéant, envisager la densification des dents creuses.**
- **Quantifier la capacité d'accueil des espaces au regard des formes urbaines et architecturales existantes et des réseaux existants (électricité, assainissement et eau potable).**

Ainsi l'application de cette méthodologie a pour but de :

- **Définir les possibilités de densification des espaces bâtis,**
- **Identifier les dents creuses dans les zones dites urbaines**
- **Déterminer les possibilités de constructions résiduelles.**

1. Evolution urbaine d'Olmeto: de la constitution du noyau villageois au développement du littoral

Le Plan Terrier

Olmeto apparait comme un noyau villageois dense implanté sous forme d'amphithéâtre épousant le relief marqué. Ce noyau coeur villageois est intégré au sein d'un vaste territoire rural à vocation agricole (agro-pastoralisme).



La carte de l'Etat Major

La densité du noyau villageois s'est intensifiée et étendue le long de l'axe structurant (Ajaccio-Bonifacio). On observe également des constructions éparses sur les versants colinéaires au Sud du coeur villageois, ces constructions sont pour la plupart à vocation agricole.



Carte IGN 2018

L'extension de l'urbanisation s'est largement développée sur la rive Nord du Golfe du Valinco avec une urbanisation diffuse qui tend à se concentrer et s'intensifier au niveau d'Abbartello qui apparait comme une polarité importante de la commune. On observe également un chapelet de hameaux et de poches d'urbanisation le long de l'axe structurant (T40). Cette urbanisation s'arrête au niveau du cours de Baracci.

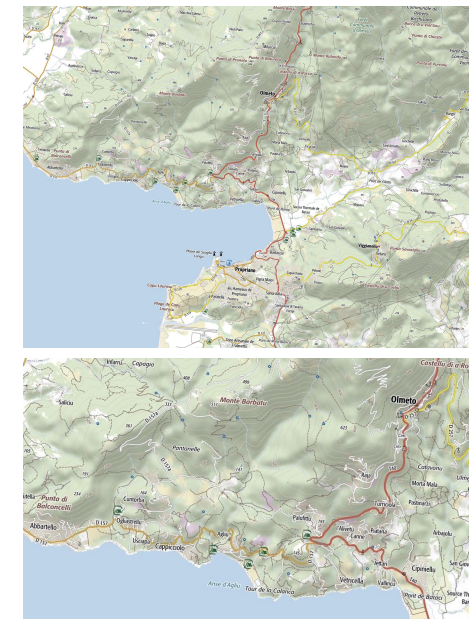


Figure 66: Extraits Plan Terrier / carte Etat major / carte IGN 2018

2. Une situation foncière symptomatique des communes rurales corses

La commune d'Olmeto compte 4932 propriétaires. 3046 propriétaires détiennent une seule parcelle, 1886 parcelles ont au moins deux propriétaires ou plus ; Le report géographique permet de constater que ces indivisions sont très peu présentes sur l'arrière de la commune, mais prédominante vers le littoral.

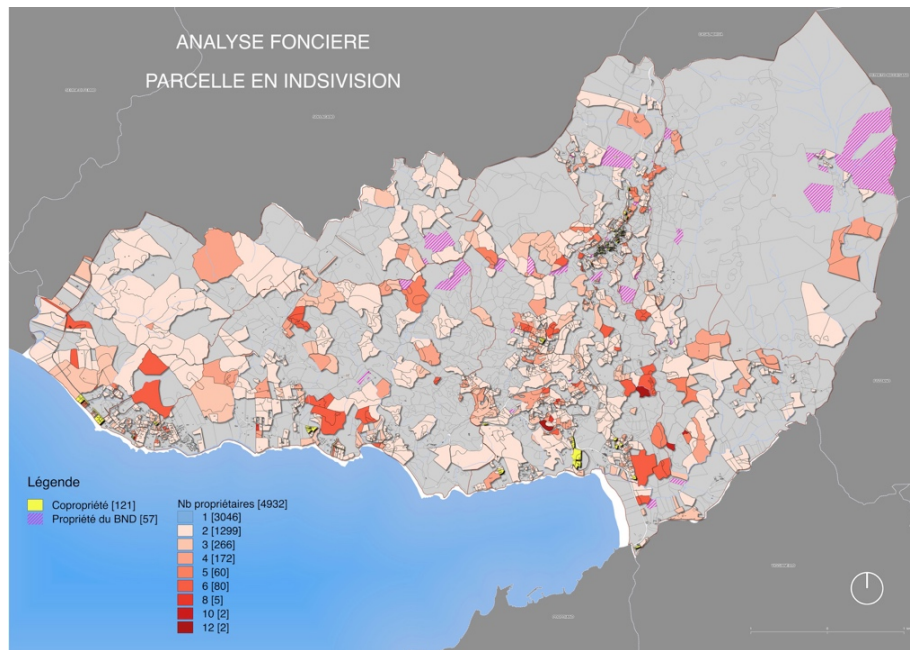
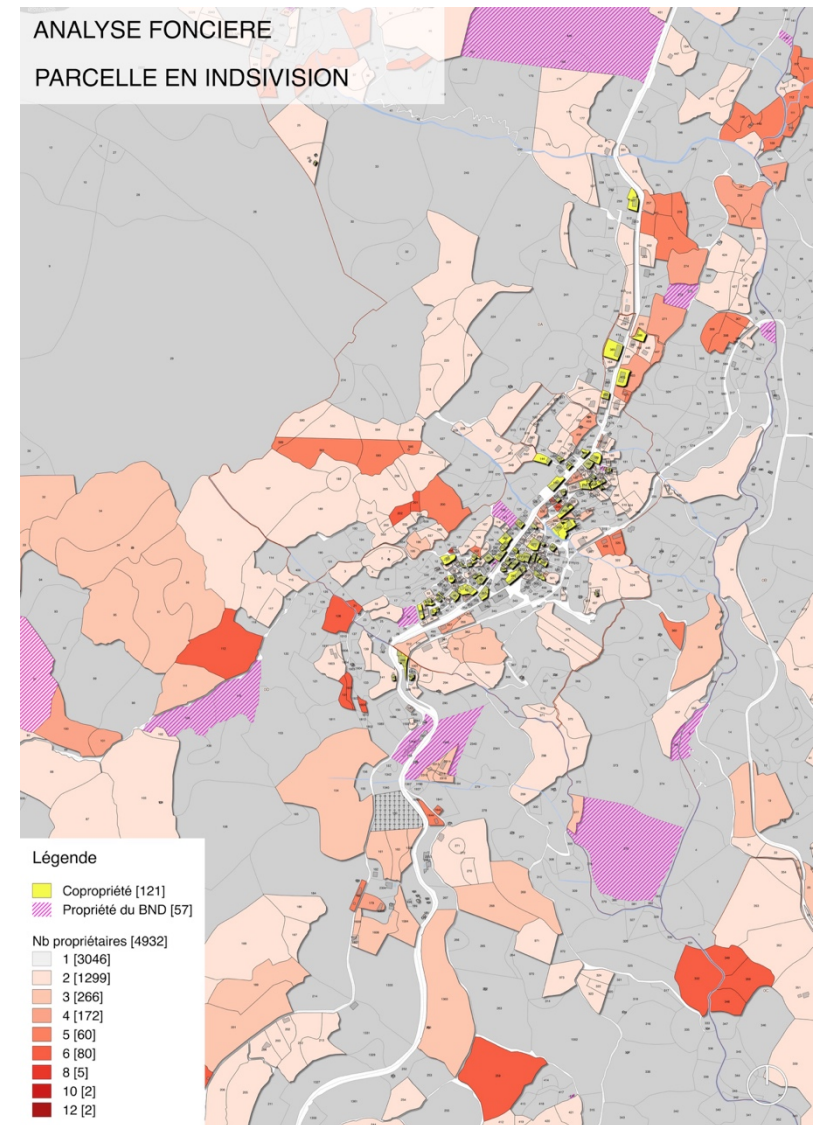


Figure 67: Carte de la situation foncière à l'échelle de la commune

Cette situation indivisaire est fortement marquée, dans le village et laisse préjuger une réelle difficulté de mobilisation du foncier.

Figure 68: Focus de la situation foncière du village d'Olmeto



3. Une consommation foncière importante

Olmeto présente une surface de 4382 hectares. L'analyse de son étalement montre tout d'abord que son étalement reste limité puisque seuls 4 % du territoire est impacté par un bâti. Cette évolution est plus marquée pour les deux périodes les plus contemporaines ce qui s'explique aisément par l'attractivité littorale du territoire.

La consommation moyenne par période est de 1,26 hectares pour les années antérieures à 1980. Elle s'établit ensuite à plus de 2,8 hectares par an, en moyenne.

La diminution de cette consommation foncière sera un des enjeux de ce PLU avec une progression démographique attendue de 211 habitants soit 100 logements. Sur la base de ratios nationaux, la consommation foncière des 10 prochaines années devra rester proche de 10 hectares.

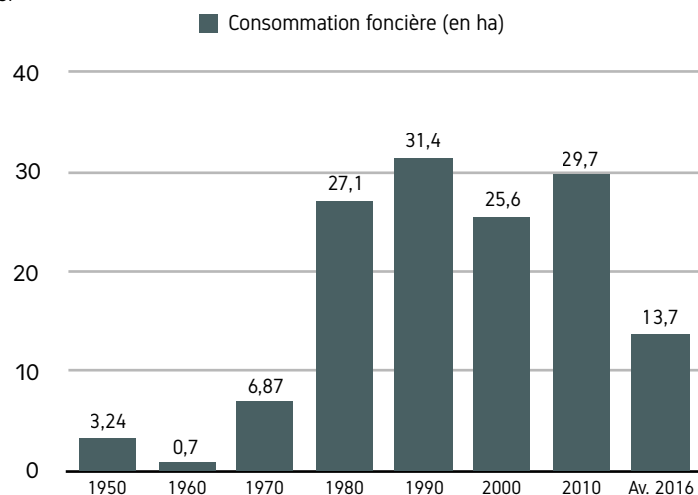


Figure 68: Bilan de la consommation foncière

CONSUMMATION FONCIERE					
Périodes	surface ha	% de la Commune	augmentation ha	Etalement par période	hectares consommés Moyenne par an
avant 1850	6,28	0,14%	-	6,28	
avant 1950	9,52	0,22%	3,24		
avant 1960	10,22	0,23%	0,7	37,91	1,26
avant 1970	17,09	0,39%	6,87		
avant 1980	44,19	1,01%	27,1		
avant 1990	75,59	1,73%	31,4	57,01	2,85
avant 2000	101,2	2,31%	25,61		
avant 2010	130,9	2,99%	29,7	43,45	2,72
avant 2016	144,65	3,30%	13,75		
Total	144,65	3,30%			
pas de date	36,54	0,83%			
Total + sans da	181,19				
Total surface Commune	4382	4,13%			

Figure 69: Bilan de la consommation foncière

B. Identification des enveloppes urbaines

Cette méthode et l'application des critères énoncés ont permis d'identifier six grandes enveloppes urbaines

- Le secteur du village d'Olmeto, représentant une surface de 20,73 hectares
- Le hameau de Cipinellu, représentant une tâche urbaine de 12,3 hectares
- Le secteur des Canne, représentant une surface de 26 hectares
- Le secteur de la Raja, représentant 14,9 hectares
- Le hameau d'Abbartello, représentant 41,12 hectares
- Le secteur de Vigna Maggiore représentant 5,64 hectares

Ces six enveloppes urbaines identifiées représentent au total 120,69 hectares. Elles sont complétées par le secteur de Baracci qui présente un profil différent.

Le dossier de PLU évoquant différentes notions dans le PADD, le rapport de présentation et le rapport de justification, il est précisé ci-après les définitions suivantes :

Enveloppe urbaine : Le Code de l'Urbanisme ne définit pas la notion d'enveloppe urbaine existante, mais il est considéré qu'elle est constituée par des terrains bâtis regroupés au sein d'une agglomération, village ou hameau mais également par les « dents creuses » (espaces non bâtis) qui y sont repérées. En sont à l'évidence exclus les espaces non artificialisés, naturels ou sans lien avec une fonctionnalité urbaine, notamment protégés pour leur intérêt écologique et ceux qui sont dédiés à l'agriculture. Définir l'enveloppe urbaine existante est un choix géographique avant d'être un choix politique.

Tâche urbaine : la tâche urbaine représente toutes les parcelles ayant au moins un local de type habitation

Forme urbaine : La forme urbaine (l'environnement bâti) est le produit de l'articulation des aménagements effectués à différentes échelles (agglomération, quartier, rue et bâtiment) en lien avec l'occupation humaine du territoire. La forme urbaine se reflète dans les modes de vie qu'elle génère et est caractérisée par les éléments suivants :

- Le tissu urbain, qui englobe les voies, les îlots, les parcelles;
 - Le cadre bâti, qui se définit grâce à l'implantation, au gabarit et à la volumétrie des bâtiments;
 - La densité et la compacité;
 - La façon dont sont distribués les activités et les équipements;
- Et enfin les autres réseaux qui s'ajoutent au réseau viaire.

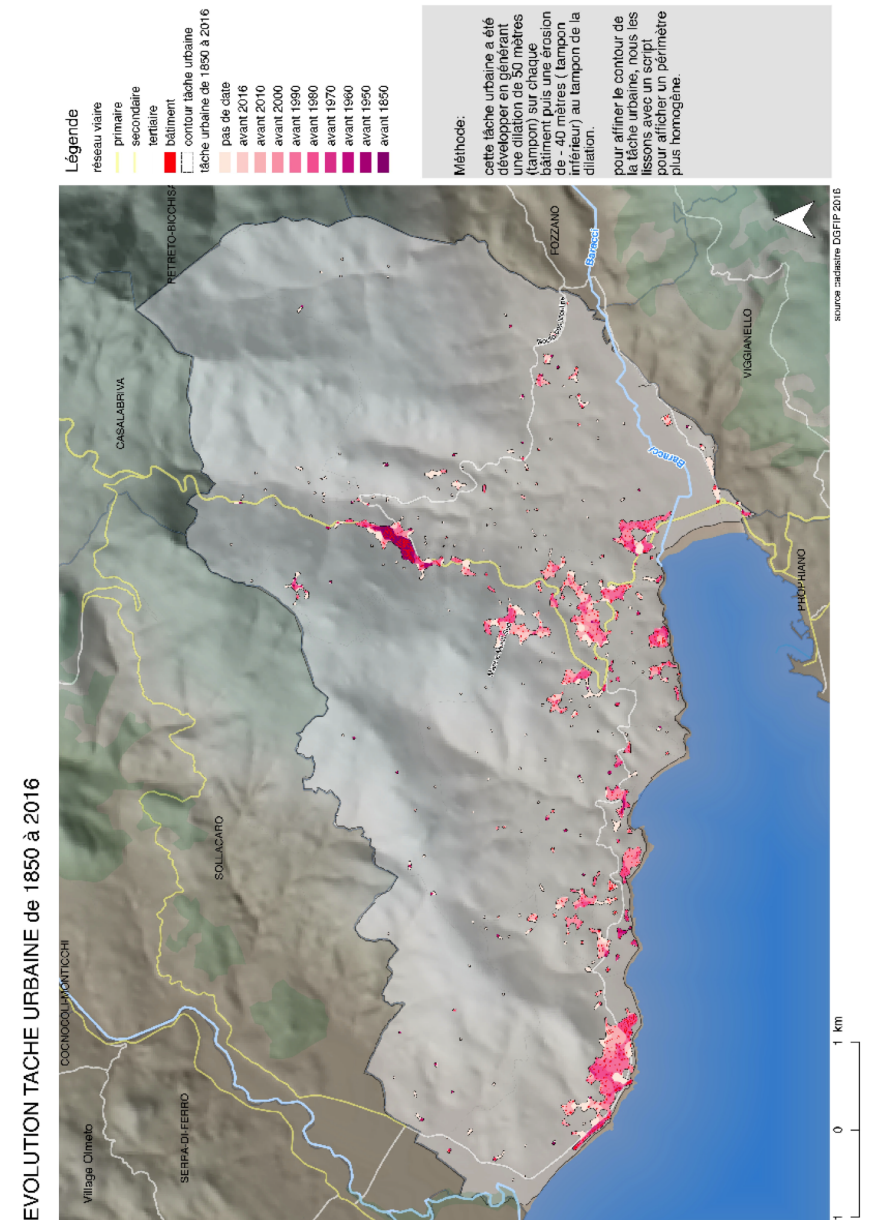


Figure 70: Evolution et identification des tâches urbaines

1. Le village d'Olmeto

Le secteur du village constitue le noyau urbain originel de la commune, concentrant toutes les caractéristiques d'un centre urbain situé dans un vaste territoire rural, avec notamment la présence de commerces et services.

Ce territoire est marqué par une bonne desserte (axe RT40 qui traverse le coeur du village) mais qui est relativement difficile au vu de l'étroitesse de l'axe structurant.

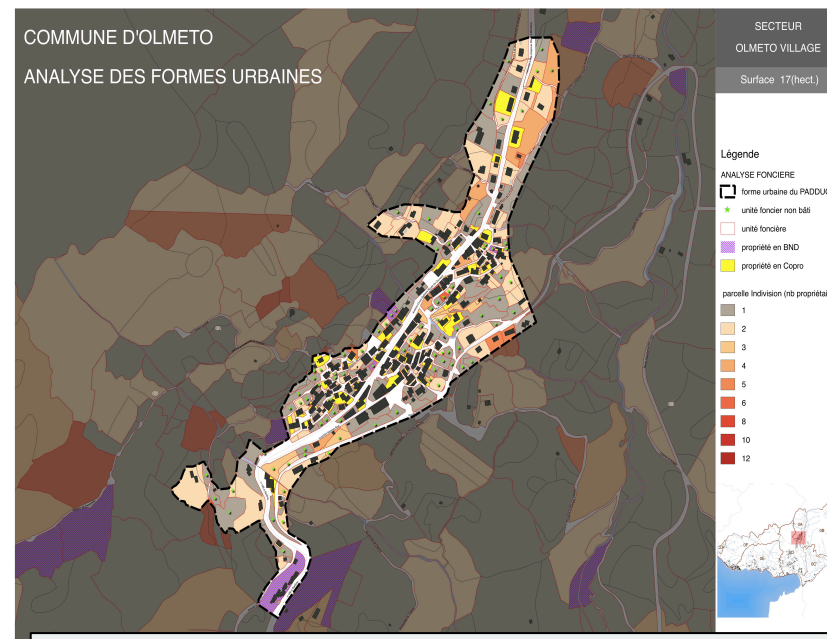
☀ L'analyse de la trame viaire :

La trame viaire présente une véritable organisation. En effet, au vu de l'analyse de la morphologie urbaine, les constructions s'organisent autour de l'axe structurant et épousent le relief. Cette trame viaire est destinée à desservir les constructions implantées sur les bords de la rue principale et des ruelles secondaires affluentes de l'axe principal. Cette trame viaire organise également l'espace public et structure les places et le mobilier urbain.

	TYPLOGIE	DONNEES CHIFFREES
ESPACES CONSOMMES SUR LE SECTEUR	Ensemble bâti organisé et dense composé de collectifs, maisons de villes, résidences collectives et habitat individuel	10,50 hectares consommés
EQUIPEMENTS DU SECTEUR	Réseau viaire secondaire desservant l'ensemble du bâti Ramassage ordures ménagères Panneau entrée/sortie et limitation de vitesse réseaux EDF, AEP et assainissement	2,5 kilomètres de voirie 2,8 kilomètres de réseaux assainissement
DYNAMIQUES A L'OEUVRE	Réalisation d'équipements structurants visant à concentrer le stationnement au coeur de la commune	

☀ L'analyse des potentialités foncières:

NATURE	DONNEES CHIFFREES
PARCELLES NON CONSTRUITES	3,8 ha
PARCELLES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE MUTATION	
PARCELLES POUVANT ÊTRE DENSIFIEES	8,2 ha



Au vu des caractéristiques de ce secteur et plus particulièrement son caractère structurant, il s'agira de densifier le Village afin de répondre d'une part aux besoins de logements mais également de conforter sa cohérence urbaine. Le secteur du village apparait ainsi comme un enjeu majeur au regard du PLU et notamment de son caractère traditionnel tant sur le plan patrimonial que par sa vocation première, à savoir un village corse typique.

2. E Canne

Le secteur des Cannes apparaît comme une poche d'urbanisation intégrant majoritairement de l'habitat individuel. Situé à proximité du noyau villageois, ce quartier connaît une urbanisation importante, vu le nombre d'autorisations de construire accordées. (20 constructions supplémentaires en 10 ans).

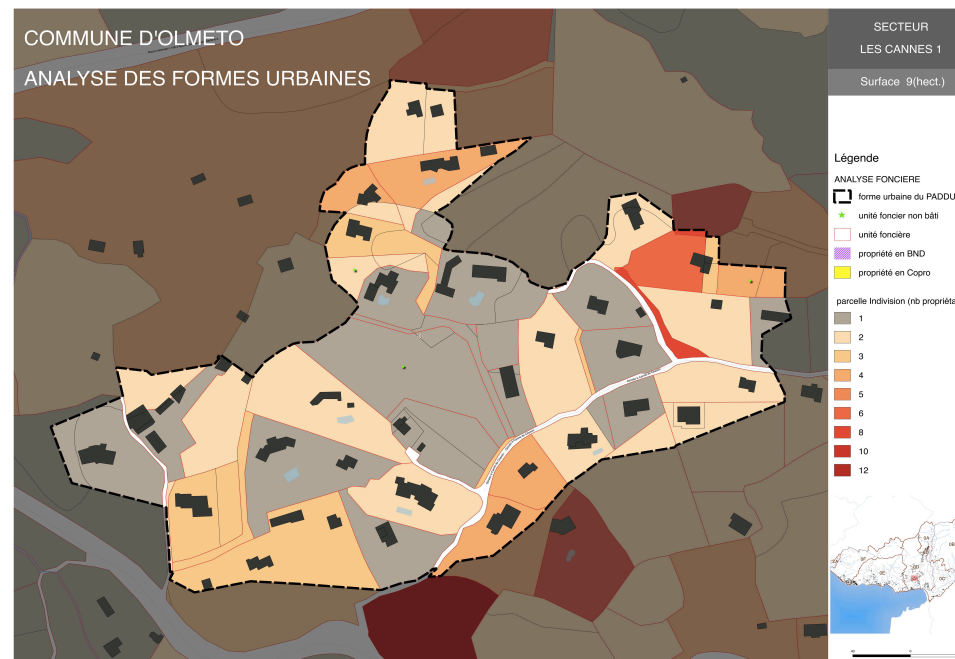
☀ L'analyse de la trame viaire :

Il semble être dépourvu de toute organisation avec notamment une implantation du bâti faite sur des parcelles de tailles diverses le long des axes de circulation. Cette trame viaire est principalement destinée à la desserte de propriétés privées et n'organise aucunement l'espace public.

	TYPLOGIE	DONNEES CHIFFREES
ESPACES CONSOMMES SUR LE SECTEUR	Ensemble bâtis concentrant du logement individuel principalement	10,48 hectares consommés
EQUIPEMENTS DU SECTEUR	Réseau viaire secondaire desservant l'ensemble du bâti Ramassage ordures ménagères Panneau entrée/sortie et limitation de vitesse réseaux EDF, AEP et assainissement	2 kilomètres de voirie

☀ L'analyse des potentialités foncières:

NATURE	DONNEES CHIFFREES
PARCELLES NON CONSTRUITES	0,915 ha
PARCELLES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE MUTATION	0,2 ha
PARCELLES POUVANT ÊTRE DENSIFIEES	12,9 ha



Au vu de ses caractéristiques et de sa forme urbaine, le secteur des Cannes peut être considéré comme un espace urbanisé
Les potentialités foncières ajoutées à la situation stratégique ainsi qu'aux caractéristiques de la zone auront pour enjeu une densification des Cannes afin de répondre aux objectifs issus du projet de PLU.

3. Cipiniellu

Le secteur de Cipiniellu constitue une poche d'urbanisation intégrant principalement de l'habitat individuel. Cet espace urbanisé présente un bon niveau de desserte qui tend à être amélioré notamment en ce qui concerne sa capacité d'accueil.

Sa desserte via la RT 40 apporte une certaine lisibilité à l'échelle du territoire de la commune. Sa densité, estimée à 7,88 habitants à l'hectare soit 6 logements permet de le définir comme pôle urbanisé à l'échelle de la commune. Il connaît également une certaine dynamique en ce qui concerne l'urbanisation (5 constructions nouvelles en 10 ans). Cette approche souligne ici la tendance à la densification de ce secteur de Cipiniellu. Cependant, on n'observe pas de réelle centralisation en raison du manque de dynamiques économiques dans la zone.

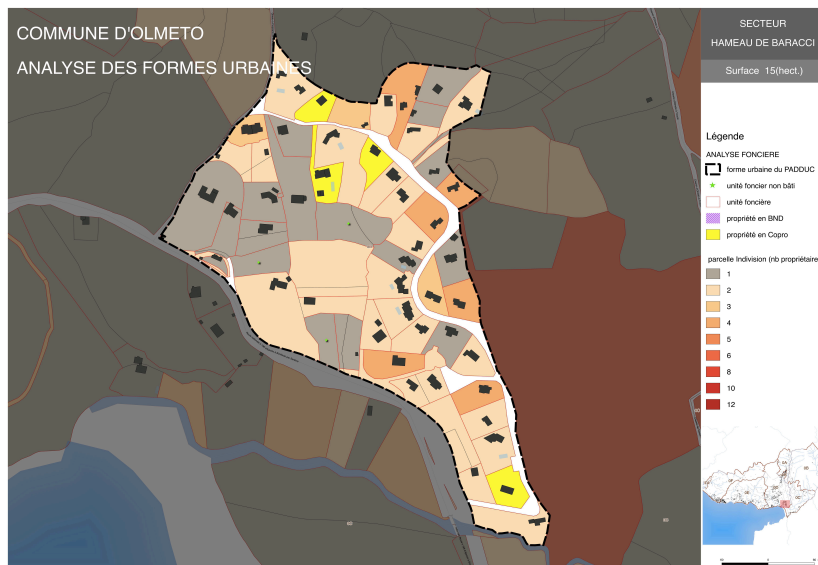
☀ L'analyse de la trame viaire :

Ce secteur semble être dépourvu de toute organisation avec notamment une implantation du bâti faite sur des parcelles de tailles diverses le long des axes de circulation. Cette trame viaire est principalement destinée à la desserte de propriétés privées et n'organise aucunement l'espace public.

	TYPLOGIE	DONNEES CHIFFREES
ESPACES CONSOMMES SUR LE SECTEUR	Ensemble bâtis concentrant du logement individuel principalement	7,86 hectares consommés
EQUIPEMENTS DU SECTEUR	Réseau viaire secondaire desservant l'ensemble du bâti Ramassage ordures ménagères Panneau entrée/sortie et limitation de vitesse réseaux EDF, AEP et assainissement	1,2 kilomètres de voirie
DYNAMIQUES A L'OEUVRE	Aménagement de voirie	

☀ L'analyse des potentialités foncières:

NATURE	DONNEES CHIFFREES
PARCELLES NON CONSTRUITES	2,1 ha
PARCELLES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE MUTATION	
PARCELLES POUVANT ÊTRE DENSIFIEES	11,6 ha



Au vu de ses caractéristiques et de sa forme urbaine, le secteur de Cipiniellu peut être considéré comme un espace urbanisé. Les potentialités foncières ajoutées à la situation stratégique ainsi qu'aux caractéristiques de la zone auront pour enjeu une densification afin de répondre aux objectifs issus du projet de PLU.

4. A Raghja

Le secteur de la Raghja constitue une poche d'urbanisation intégrée principalement de l'habitat individuel. Cette tâche urbaine est relativement bien desservie via la RT 40 mais son accès et sa liaison présentent des risques accidentogènes. Sa densité est égale à l'ensemble des petites poches d'urbanisation observées sur le territoire, 7,88/hectare soit 6 logements/hectare. Il connaît également les mêmes dynamiques en matière d'urbanisation (5 logements supplémentaires en 10 ans) et ne présente pas de véritable centralité en raison de son manque d'attractivité économique.

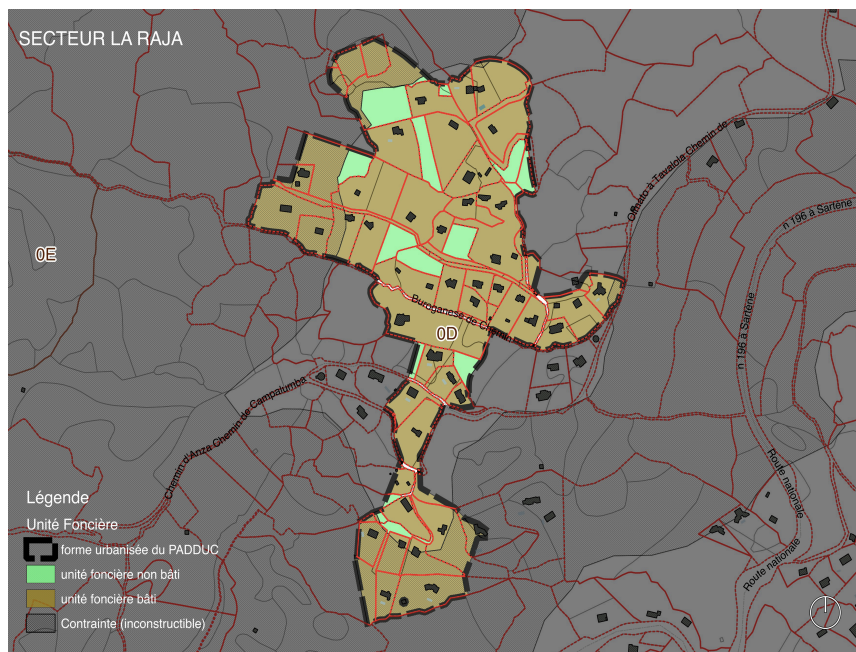
☀ L'analyse de la trame viaire :

On ne retrouve pas de véritable organisation de la voirie. Les constructions sont implantées le long et autour d'un axe sinueux, qui dessert les propriétés privées. Cette desserte n'organise pas l'espace public mais possède des affluents sous forme de voies privées. Il s'agira d'apporter à ce secteur une lisibilité urbaine.

	TYPLOGIE	DONNEES CHIFFREES
ESPACES CONSOMMES SUR LE SECTEUR	Ensemble bâtis concentrant du logement individuel principalement	10,48 hectares consommés
EQUIPEMENTS DU SECTEUR	Réseau viaire secondaire desservant l'ensemble du bâti Ramassage ordures ménagères Panneau entrée/sortie et limitation de vitesse réseaux EDF, AEP et assainissement	2 kilomètres de voirie

☀ L'analyse des potentialités foncières:

NATURE	DONNEES CHIFFREES
PARCELLES NON CONSTRUITES	1,7 ha
PARCELLES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE MUTATION	
PARCELLES POUVANT ÊTRE DENSIFIEES	15,8 ha



Au vu des caractéristiques de ce secteur et de ses formes urbaines, A Raghja présente les critères d'un espace urbanisé dans lequel il s'agira de renforcer et de structurer la morphologie urbaine afin de permettre une meilleure densification.

5. Abbartello

Le secteur d'Abbartello apparait comme un pôle majeur à l'échelle de la commune mais également à l'échelle de la micro région. En effet, cet espace se situe comme un pôle de centralité au vue des dynamiques économiques et de son attrait mais également comme un lien fonctionnel avec Porto Pollo et la basse vallée de Taravo. Son bâti est largement constitué de logements individuels et d'infrastructures touristiques d'accueil (hôtels, restaurants, camping) liées à sa forte vocation touristique. En matière de développement, Abbartello connaît une densité relative avec 7,59 bâtis à l'hectare soit 8,6 logements à l'hectare. Sa centralité géographique étant forte, il s'agira de renforcer cette polarité et de structurer son urbanisation.

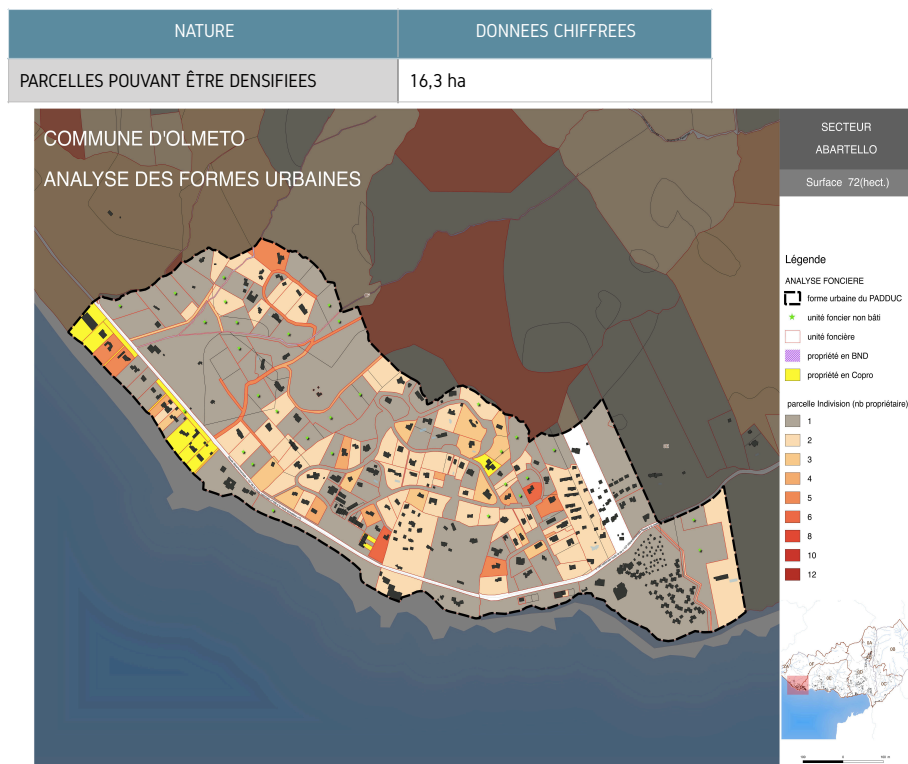
☀ L'analyse de la trame viaire :

La trame viaire d'Abbartello se distingue par une certaine dualité :

- La partie littorale du secteur qui s'organise autour de la D157 où l'on retrouve une bonne desserte et une implantation des constructions organisées le long de la voie. Il s'agit également d'une « vitrine urbaine » de ce secteur puisque l'on retrouve la grande partie des infrastructures touristiques orientées vers le bord de mer ainsi que des aménagements de la voirie et de l'espace public (trottoirs, éclairage public, parkings).
- La partie intérieure du secteur moins organisée, avec une implantation des constructions (habitat individuel principalement) le long d'axes secondaires moins aménagés et plus sinueux.

	TYPLOGIE	DONNEES CHIFFREES
ESPACES CONSOMMES SUR LE SECTEUR	Ensemble bâtis concentrant du logement individuel principalement	38,10 hectares consommés
EQUIPEMENTS DU SECTEUR	Réseau viaire secondaire desservant l'ensemble du bâti Ramassage ordures ménagères Panneau entrée/sortie et limitation de vitesse réseaux EDF, AEP et assainissement	

☀ L'analyse des potentialités foncières:



Au vu des caractéristiques des formes urbaines de ce secteur, Abbartello répond aux critères d'une agglomération. En effet, en raison de sa morphologie urbaine actuelle, il s'agit d'un pôle de centralité qu'il convient de conforter de structurer afin de maintenir le développement.

Cet espace se situe comme un pôle de centralité au vu de ses dynamiques économiques et comme un lien fonctionnel avec Porto Pollo.

Cet espace urbain, à l'entrée Est de la commune, forme une polarité secondaire non seulement pour Olmeto, mais également pour Serra di Ferro.

Au-delà de ses dynamiques touristiques, ce secteur est largement pourvu d'équipements et d'infrastructures structurants. Les aménagements de voirie concernent les réseaux secondaires et leur maillage puisque la route principale a été refaite en 2016.

Le secteur d'Abbartello est également bien doté en matière de commerces et services.

Son bâti est largement constitué de logements individuels et d'infrastructures touristiques d'accueil (hôtels, restaurants, campings) liés à sa forte vocation touristique.

En matière de développement, Abbartello connaît une densité relative avec 7,59 bâtis pour une moyenne de 8,6 logements à l'hectare.

Sa centralité géographique étant forte, il s'agira de renforcer cette polarité et de structurer son urbanisation. Le secteur d'Abbartello peut être considéré comme une agglomération de par sa densité et ses activités économiques actuelles (commerces et services de proximité et économie touristique balnéaire). Son « identité urbaine » doit être confortée par des activités économiques et une vie publique tout au long de l'année.

Le développement ne peut s'envisager que dans un cadre doublement contraint :

- Une nécessaire réappropriation des espaces.
- Une extension limitée en continuité de l'existant tout en apportant une réponse aux besoins de la commune.
- Un projet économique : une extension limitée en continuité
- Le projet global « Abbartello » devra respecter le principe d'extension limitée du secteur d'une part, et le nombre, la taille et la densité des constructions prévues d'autre part.
- Le projet d'extension devra donc respecter les principes de mise en œuvre de la continuité urbaine en ce qui concerne :
 - Le traitement des franges urbaines dans les zones de contact avec l'agglomération ;
 - La poursuite de la morphologie urbaine ;
 - La continuité du traitement des espaces publics et du mobilier urbain ;
 - La définition de limites franches et bien dessinées associée à une coupure d'urbanisation.

L'extension de la zone Abbartello par Arcobiato, afin de constituer une « agglomération » au titre de la loi Littoral et du Padduc ne sera possible que dans la mesure où les critères de l'agglomération seront remplis. Il s'agit en particulier d'atteindre une certaine densité de constructions et de compléter les équipements publics, les services et les commerces de la zone et de constituer une véritable « entrée d'agglomération ».

6. Baracci

Le site des thermes de Baracci : un atout majeur pour le bassin du Valinco

Les thermes de Baracci représentent un enjeu majeur pour la commune comme pour le bassin de vie du Valinco et s'inscrivent dans une stratégie régionale de développement du thermalisme.

Le Padduc s'engage sur le développement du thermalisme à l'échelle régionale en soulignant le double intérêt d'un produit touristique à part entière et d'un équipement de santé et de bien être pour les résidents tout au long de l'année.

Les orientations du PADD du Padduc soulignent dans les objectifs opérationnels liés à la valorisation des ressources naturelles, le potentiel que représentent les sources thermales disséminées sur l'ensemble du territoire Corse. Le diagnostic souligne que sur une dizaine de stations thermales recensées, seules 4 sont encore en activité, dont les bains de Baracci.

La réhabilitation des thermes de Baracci présente des atouts indéniables : son patrimoine architectural exceptionnel situé au cœur du golfe du Valincu est à proximité de l'axe territorial Ajaccio-Bonifacio qui positionne ces deux villes à 1h15 du site (ces dernières ne disposant pas d'infrastructure en activité). En termes de zone de chalandise le site bénéficie du bassin de vie qui compte 75 000 personnes en saison estivale, et d'un potentiel de 98 000 habitants dans un périmètre à 1H30 de temps de trajet, avec deux centres urbains, Sartène et Propriano, à moins de 15mn.

 **Les thermes de Baracci : L'activité thermique axée sur « santé, bien être et nature »**

Dans une récente délibération du 27 octobre 2016 l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la mise en œuvre d'une politique territoriale en la matière. Ce secteur, délaissé dans l'île depuis trois décennies, pourrait, à travers la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles locales, devenir un levier de développement économique et touristique. Sur l'axe territorial reliant Ajaccio à Propriano, l'on ne dénombre pas moins de 4 sources thermales à proximité (Caldanaccia, Taccana, Barraci et Caldane). dont seuls deux sites sont exploités (Barraci et Caldane). La gestion des bains de Baracci permet d'offrir des prestations à l'année (bains, massages, restauration, etc.) et confirme l'intérêt économique de cette activité pour la commune (une activité en croissance continue malgré les ressources limitées que peut y

affecter la commune). Les bains représentent donc un potentiel de développement autour des activités thermo-ludiques et de bien être grâce aux qualités de la source chaude.

Le projet de modernisation des Bains de Baracci vise à développer un projet de complexe de bien-être de qualité « Nature & Santé » autour des qualités thérapeutiques de l'eau et de ses soins et services associés (remise en forme physique et entretien, massages, détente, activités sportives et restauration de qualité). Il permettra une remise en valeur de l'ensemble du complexe bâti, utilisant une ressource naturelle qui rendra l'établissement partiellement autonome d'un point de vue énergétique, et qui permettra la création d'emplois sur le territoire. Il pourra devenir l'un des moteurs du développement touristique du bassin du Valincu.



Photos: Site des thermes de Baracci

☀ Un espace dédié aux services autour du numérique

En complément du projet thermo-ludique lié à cet établissement, d'autres pistes de valorisation des infrastructures existantes peuvent être envisagées associant tourisme et numérique dans un espace de « co-working » (espace de travail et de loisirs liés au numérique, espace pouvant accueillir des réunions de travail, séminaires ou conférence de presse...) et offrant d'autres pistes de développement sur d'autres sites :

- **Faire de la Communauté de Communes du Sartonais-Valinco-Taravo, un lieu d'expérimentation sur les applications numériques dans le tourisme.**
- **Organiser une manifestation annuelle sur les nouvelles applications du numérique dans le tourisme en Corse, en liaison avec l'Agence Touristique de la Corse.**
- **Intégrer un espace de travail-loisirs.**
- **Créer un lieu innovant et accueillant pour séminaires, réunions d'équipe, conférences de presse.**

☀ Une complémentarité des équipements avec les communes voisines pour renforcer l'attractivité du golfe du Valincu

La commune d'Olmeto a une position centrale dans les échanges entre les communes voisines et l'axe territorial de déplacement principal reliant Ajaccio à Propriano et l'extrême sud. Le développement des réseaux tant à l'échelle intercommunale que régionale, va renforcer sa fonction de carrefour d'échanges. Pour faciliter la mobilité, la commune souhaite mettre en place un bus communal pouvant servir aux activités scolaires, aux déplacements des personnes âgées, pour leurs besoins administratifs ou de loisirs (notamment sortie à Baracci). A une échelle plus large, l'existence de déplacement maritime privé favorise les échanges entre les deux rives (Taxi-boats entre Campomoru, Propriano et Abbartello).

Les réseaux d'eau et d'assainissement collectifs ont été installés le long de la RD257, permettant ainsi de raccorder le site de Baracci au réseau collectif intercommunal. L'adduction de la fibre a fait l'objet d'une installation identique, afin de d'anticiper le raccordement de l'hôtel et des bains. Le projet de « Maison du Bien-être » domicilié dans l'ancien hôtel (zone 1AU) disposera donc de ces aménagements, en matière de télécommunication et d'assainissement, répondant ainsi aux exigences qu'impose une telle structure. De plus, ces installations permettront de raccorder le projet de création de logements et de structures dédiées au thermalisme, situé sur l'autre versant de la RD257 (zone 2AU).

La proximité avec l'aérodrome de Tavarica (commune de Propriano) est un autre élément d'attractivité avec le site de Baracci, à la fois pour sa fonction de transport mais aussi de loisir (saut en parachute, ULM). La qualité des autres équipements sportifs sur Propriano, complète l'offre globale (piscine, stade d'athlétisme, nouveau gymnase, centre nautique, centre équestre).

Les thermes de Baracci en chiffres :

- Un investissement total de 3,7 millions d'euros, amortissable sur 20 ans,
- L'accueil de 45 000 clients,
- La création de 10 emplois directs et 30 emplois induits.

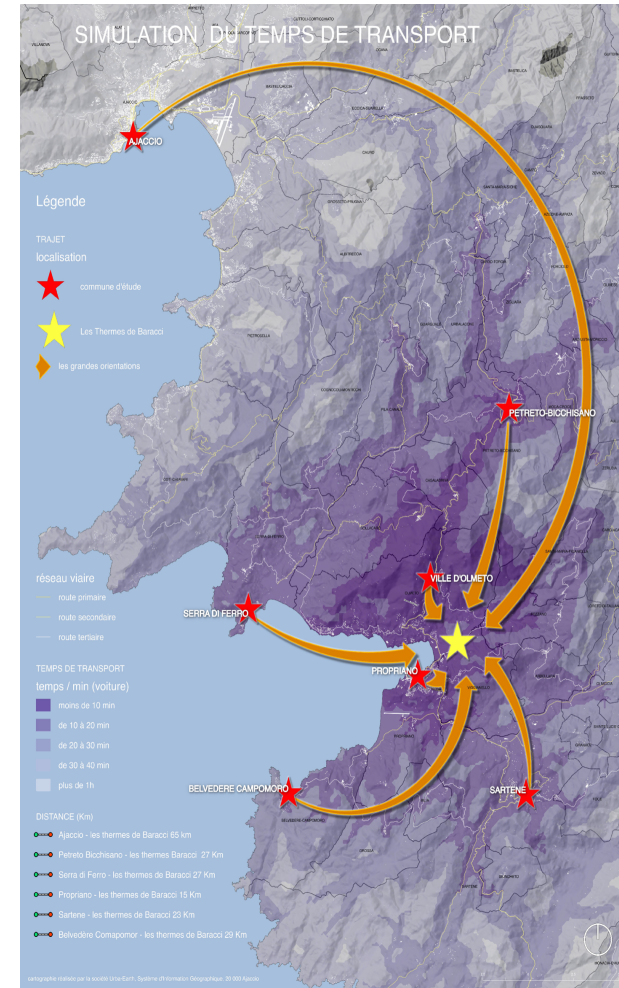


Figure 71: Centralité du site à l'échelle du bassin de vie

